

Rapport annuel

d'activités et
de développement
durable

2023-2024





Table des matières

- 2 Profil de la Société
- 3 Message de la présidente du conseil d'administration
- 4 Message de la présidente-directrice générale
- 5 Faits saillants 2023-2024

9 Investissement Québec en bref

- 10 Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises
- 11 Des interventions qui contribuent à propulser les entreprises
- 19 Contexte et perspectives économiques
- 20 Complémentarité avec l'écosystème
- 20 Engagement auprès de la communauté d'affaires

21 Priorités stratégiques et développement durable

- 22 Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable
- 24 Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations
- 25 Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques
- 26 Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises
- 27 Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles
- 28 Suivi annuel du plan stratégique
- 30 Approche en matière de développement durable
- 31 Suivi du plan d'action de développement durable

35 Résultats de la Société

- 36 Activités de financement
- 41 Accompagnement des entreprises
- 44 Autres activités

45 Gouvernance

- 46 Conseil d'administration
- 55 Structure de gestion
- 56 Rémunération des dirigeants et employés
- 62 Ressources humaines
- 66 Gestion des risques
- 72 Éthique
- 73 Renseignements et exigences législatives

77 Performance financière

- 78 Rapport de gestion
- 92 États financiers consolidés
- 95 État consolidé de la situation financière
- 96 État consolidé des résultats
- 97 État consolidé du résultat global
- 98 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 99 État consolidé des flux de trésorerie
- 100 Notes des états financiers consolidés

165 Renseignements supplémentaires

- 166 Principaux investissements et financements
- 168 Filiales d'Investissement Québec
- 170 Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité
- 171 Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires
- 172 Enjeux de développement durable et parties prenantes
- 175 Index GRI
- 181 Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
- 190 Présence locale et internationale

Profil de la Société

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Notre vision

Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises et d'une économie québécoise innovante, inclusive, ouverte et durable en étant le principal levier de l'action économique du gouvernement.

Nos valeurs

Audace :

Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration :

Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement :

Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Nos orientations stratégiques 2023-2027

- Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable
- Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations
- Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques
- Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises
- Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles





Message de la présidente du conseil d'administration

«C'est dans ces périodes d'incertitude que la pertinence de l'offre d'accompagnement et de financement d'Investissement Québec se confirme.»

Au cours de la dernière année, les entreprises du Québec et d'ailleurs à travers le monde ont été confrontées à de nombreux défis. Alors que les contrecoups de la pandémie se faisaient toujours sentir, la pénurie de main-d'œuvre, la flambée de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt compliquaient le travail des dirigeants d'entreprises et occasionnaient un ralentissement des investissements.

C'est dans ces périodes d'incertitude que la pertinence de l'offre d'accompagnement et de financement d'Investissement Québec se confirme. Le regard à long terme que nous portons sur le développement économique, la patience dont nous faisons preuve et notre tolérance aux risques, auxquels s'ajoute une saine gestion des fonds qui nous sont confiés, sont d'indéniables atouts pour l'économie du Québec.

Notre rôle en matière de développement économique se déploie non seulement auprès des entreprises que nous soutenons, mais plus largement dans les secteurs stratégiques de l'économie. Cette année, cela s'est notamment traduit par la contribution active d'Investissement Québec au développement de la filière batterie. Nos équipes ont activement participé à l'attraction d'investissements et au financement d'entreprises québécoises et internationales, en plus de créer des ponts entre les donneurs d'ordres, les entreprises et les acteurs régionaux et nationaux de développement économique, et ce, tout en contribuant à l'essor d'entreprises de nombreux autres secteurs, particulièrement ceux dans lesquels le Québec se distingue.

Pour sa part, le conseil d'administration a joué son rôle de façon rigoureuse et consciencieuse afin d'assurer l'adéquation entre la mission de la Société, ses orientations et ses actions, chacun des comités ayant été très actif dans ses champs d'activité. La diversité de l'expertise et les compétences collectives que nous trouvons au sein du Conseil sont précieuses et nous permettent de jouer efficacement et adéquatement notre rôle de surveillance des activités et notre rôle-conseil auprès de l'équipe de direction. C'est dans cet esprit que nous sommes

heureux d'avoir accueilli de nouveaux administrateurs en les personnes de madame Mélissa Gilbert et de messieurs Gaétan Desrochers et Shahir Guindi.

Le mandat de monsieur Guy LeBlanc s'étant terminé au cours de l'année, le processus de sélection pour la présidence-direction générale a fait l'objet d'une attention toute particulière par le conseil d'administration. Un processus de recherche et de sélection très rigoureux a été déployé, à l'issue duquel le gouvernement a procédé à la nomination de madame Bicha Ngo. Le leadership rassembleur et les grandes compétences de madame Ngo, combinés à son impressionnante feuille de route dans le domaine financier, en font une dirigeante de premier choix pour notre Société. Le conseil d'administration est très heureux de sa nomination, qui démontre la qualité de la relève et la grande expertise au sein de notre Société.

Je tiens d'ailleurs à souligner la contribution exceptionnelle de monsieur Guy LeBlanc à Investissement Québec au cours des cinq dernières années. Il a mené avec brio la transformation de la Société et a assuré avec efficacité le déploiement concret de son mandat élargi auprès des entreprises du Québec et d'ailleurs. Au nom des membres du conseil d'administration, je le remercie très sincèrement des efforts qu'il a déployés afin de faire évoluer la Société de manière aussi significative.

En terminant, je tiens à remercier grandement les administrateurs pour leur contribution à assurer une saine gouvernance de la Société, l'équipe de direction ainsi que tous les employés d'Investissement Québec pour leur engagement inconditionnel à livrer la mission de financement et d'accompagnement qui leur est confiée. Continuons ensemble d'accompagner les entreprises pour bâtir l'avenir économique durable du Québec.

Original signé

Geneviève Fortier, C.Q., M.A., Fellow CRHA.



Message de la présidente-directrice générale

« Nous comptons poursuivre nos actions pour propulser la croissance des entreprises du Québec et les soutenir pour qu'elles atteignent tout leur potentiel, en particulier dans les secteurs stratégiques de notre économie. »

C'est avec beaucoup de fierté que je signe pour la première fois ce rapport annuel à titre de présidente-directrice générale. Je suis emballée d'avoir le privilège de diriger cette organisation vouée au développement économique du Québec, et je souhaite remercier très sincèrement le Conseil d'administration et le gouvernement du Québec pour leur confiance.

Bien que ce soit sous le signe de la continuité que j'ai amorcé mon mandat, l'un de mes premiers gestes a été d'annoncer des changements à notre structure organisationnelle et au comité de direction. Avec la solide équipe que nous avons en place, qui possède toute l'expérience et les compétences requises, je n'ai aucun doute que nous pouvons continuer de livrer notre ambitieux mandat.

Grâce à la mobilisation et au dévouement des équipes, et malgré un contexte de marché incertain, plus de 6 500 accompagnements ont été réalisés en 2023-2024 et quatre milliards de dollars en financement ont été octroyés, ce qui nous a permis d'avoir un impact significatif sur la croissance, la productivité et l'internationalisation de nos entreprises. Nous avons vécu une année historique sur le plan des investissements directs étrangers, avec plus de 13 milliards de dollars, et les ventes fermes réalisées par les exportateurs québécois que nous soutenons, qui s'élèvent à 5,1 milliards de dollars, sont cinq fois plus élevées que celles enregistrées en 2019 avant la création d'Investissement Québec International. Nous avons également accompagné plus de 550 entreprises dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre.

L'organisation évolue dans un contexte où nous allons devoir être particulièrement à l'écoute et en phase avec la réalité des entreprises. Alors qu'elles font face à de nombreux défis, nous devons demeurer agiles pour nous assurer d'avoir un maximum de pertinence.

Nous comptons poursuivre nos actions pour propulser la croissance des entreprises du Québec et les soutenir pour qu'elles atteignent tout leur potentiel, en particulier dans les secteurs stratégiques de notre économie. Nous allons redoubler d'efforts pour accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable, favoriser leur croissance et propulser leurs exportations, renforcer l'autonomie et la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement et faciliter leur accès à la main-d'œuvre qualifiée. Nous devons miser sur les opportunités que présente le contexte économique actuel, et ce, malgré ses contraintes. Créer des leaders qui font la force du Québec et assurer une relève forte et soutenue sont des éléments essentiels pour la prospérité économique.

Je remercie tous les employés qui continuent de m'impressionner par la profondeur de leurs expertises et de leur savoir-faire, ainsi que par leur engagement envers le mandat de développement économique qui nous a été donné. Je suis reconnaissante de pouvoir miser sur ces atouts pour mieux accompagner les entreprises et maintenir l'impact de nos interventions.

Enfin, je tiens évidemment à remercier chaleureusement mon prédécesseur, Guy LeBlanc, pour sa confiance et son leadership qui a permis de bâtir une fondation solide pour la suite des choses. Il a su être rassembleur et mobiliser les troupes derrière un objectif commun, tout en instaurant une culture organisationnelle qui définit l'Investissement Québec que nous connaissons aujourd'hui. Je ne peux qu'être enthousiaste pour l'avenir.

Original signé

Bicha Ngo, CFA

Faits saillants 2023-2024



Plus de **6 500**

accompagnements d'entreprises
en matière de technologie,
d'exportation, de conseils
stratégiques et de main-d'oeuvre



Un rendement
moyen de

5,1%
sur 5 ans



4,0 G\$

de financement octroyé, pour des projets
d'une valeur totale de

12,7 G\$

Faits saillants 2023-2024



Financement

Participer au
développement
économique en région

55 %

des projets financés réalisés
dans les MRC non urbaines

Accélérer la
croissance des PME
et donner de l'élan
aux jeunes pousses

175 M\$

investis en capital de risque et
via des fonds d'investissement

Contribuer à la hausse
de productivité

3,5 G\$

pour des projets visant l'accroissement
de la productivité

Soutenir le développement
des entreprises

1,5 G\$

investis en fonds propres

2,5 G\$

investis via les programmes mandataires
du gouvernement du Québec



Accompagnement

**Accroître
les exportations**

5,1 G\$

de ventes fermes hors Québec générées par des entreprises québécoises ayant bénéficié de l'expertise d'Investissement Québec International pour déployer leurs stratégies d'exportation ou d'un programme d'aide financière à l'exportation

**Attirer des
investissements
au Québec**

13,1 G\$

d'investissements au Québec de la part d'entreprises étrangères

**Augmenter l'automatisation
et la numérisation**

1 623

projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation

**Accompagner les entreprises
face aux enjeux de main-d'œuvre**

558

accompagnements traitant d'enjeux de main-d'œuvre

**Appuyer les secteurs stratégiques
de l'économie québécoise**

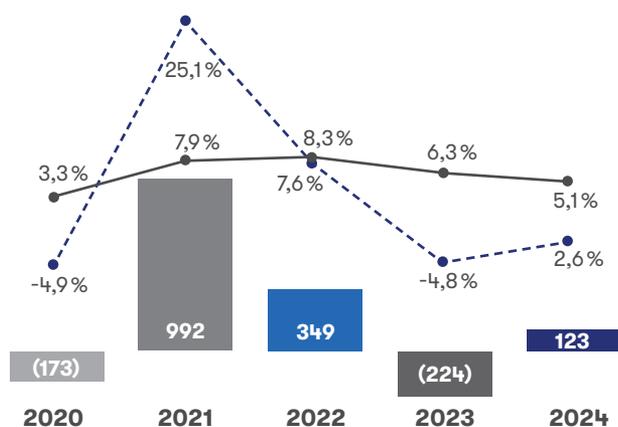
2,4 G\$

investis dans les secteurs stratégiques

Faits saillants 2023-2024

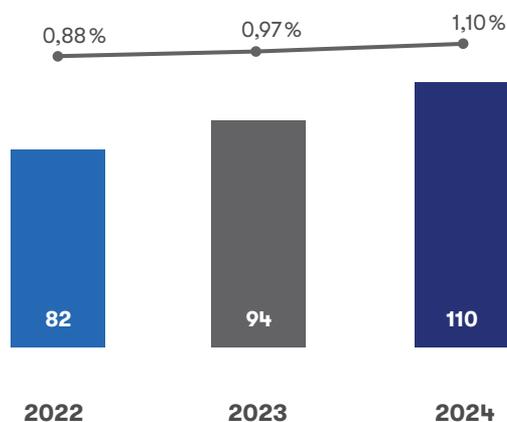
Performance financière

Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



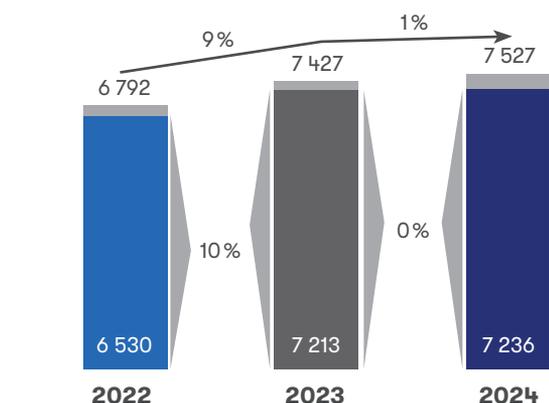
■ Résultat net ajusté (M\$)
 ● Rendement ajusté des capitaux propres
 — Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 5 ans

Ratio de frais de gestion Fonds propres



■ Frais d'administration des activités Fonds propres (M\$)
 — Ratio de frais de gestion Fonds propres¹

Portfeuille Fonds propres

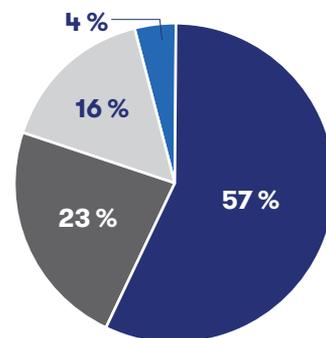


■ Portfeuille Fonds propres hors trésorerie (M\$)
 ■ Trésorerie (M\$)

Répartition du portefeuille

7 527 M\$

- Financement
- Participations
- Capital de risque et fonds d'investissement
- Trésorerie et autres



¹ Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.



01

Investissement Québec
en bref

Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises

Investissement Québec propose deux gammes de services qui ensemble permettent la prise en charge complète des besoins des entreprises québécoises : des solutions financières et de l'accompagnement-conseil. Dans les deux cas, les services sont personnalisés en fonction des défis et des ambitions propres à chaque entreprise, que ce soit pour sa croissance, la hausse de sa productivité, ses projets d'innovation, son développement de marchés ou encore pour sa transition durable.



Financement

- Prêts et garanties de prêts
- Participation à l'actionnariat et quasi-équité
- Programmes financiers gouvernementaux



Accompagnement- conseil

- Automatisation et transformation technologique
- Exportation, internationalisation et expansion
- Main-d'œuvre
- Approvisionnement
- Conseil d'affaires





Fipec

Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine

Un robot-soudeur pour régler plusieurs enjeux de productivité

Fipec fabrique des casiers de pêche aux crabes. L'automatisation et la robotisation de sa production, notamment au niveau de la soudure, se sont imposées quand le manque de main-d'œuvre spécialisée s'est fait sentir. Cette transformation technologique, en plus de réduire les risques associés à la pénurie de travailleurs, permettra à Fipec de doubler sa cadence de soudage, un gain de temps qui améliore la productivité globale, si bien que l'entreprise prévoit maintenant de reconquérir des marchés qu'elle a dû délaisser.

L'arrivée des nouveaux équipements automatisés est bien vue sur le plan humain : certaines tâches sont facilitées, le travail est plus stimulant et les heures supplémentaires sont terminées !

Les équipes d'accompagnement technologique et de financement d'Investissement Québec ont travaillé main dans la main avec Fipec sur ce projet, qui est un tel succès qu'une démarche similaire est en cours pour la fabrication de casiers à homards. Les équipes d'exportation sont aussi entrées en scène pour accompagner Fipec dans l'identification d'opportunités et renforcer sa position sur les marchés hors Québec.

Soutien apporté

- **Accompagnement technologique**
- **Conseil d'affaires**
- **Financement**
- **Investissement**
- **Soutien à l'exportation**



Adria
Abitibi

Une transformation technologique avantageuse

Adria Power Systems est un chef de file dans la conception et la fabrication de produits de distribution et de puissance électrique dans les secteurs industriels, commerciaux et miniers.

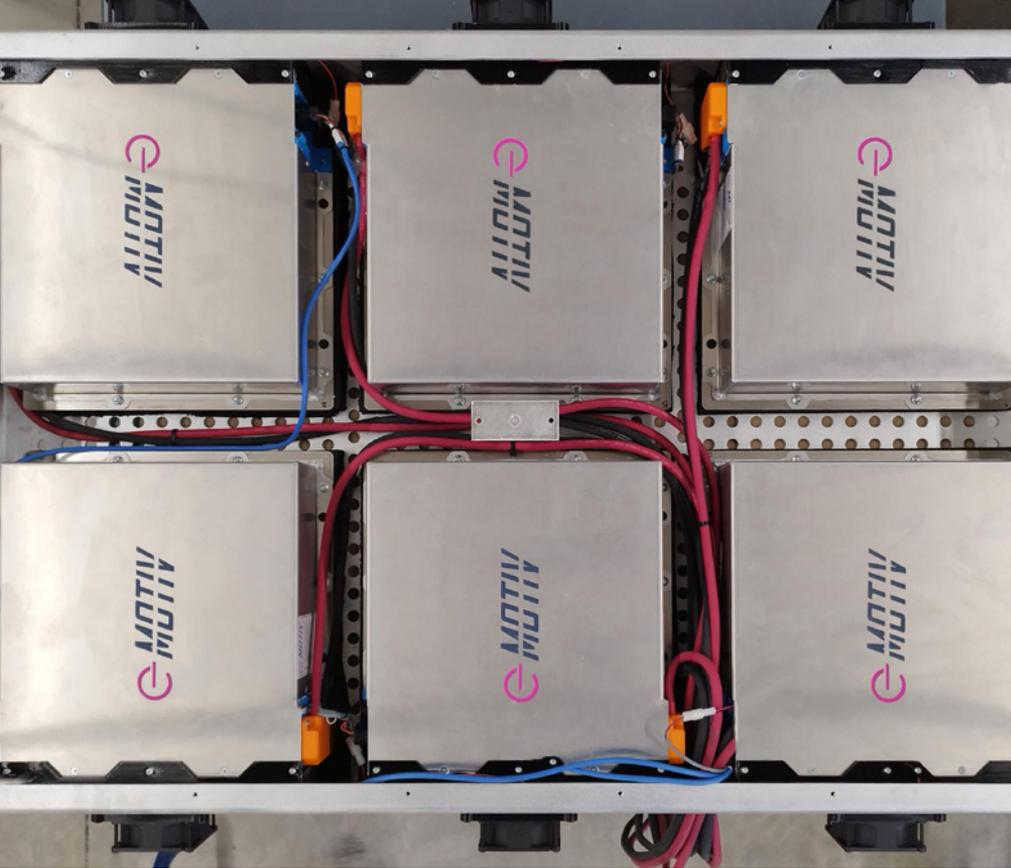
L'entreprise a développé une expertise répondant à des standards de robustesse, de fiabilité et de sécurité accrue spécifiques aux secteurs exigeants qu'elle dessert, tout en utilisant les plus récentes technologies.

En 2016, un groupe d'employés a racheté l'entreprise Manufacture Adria Inc. Les nouveaux actionnaires ont comme priorité d'accélérer sa croissance. Grâce à la numérisation, à l'automatisation et à la robotisation de ses opérations, l'entreprise a optimisé sa production et a mis en marché dans la dernière année un système de recharge de batterie pour des véhicules miniers et industriels de nouvelle génération fonctionnant à batterie. Elle a ainsi acquis de nouvelles clientèles industrielles et a vu son chiffre d'affaires tripler en cinq ans.

Dans l'ensemble de ses activités, de la production à la promotion proactive de ses produits à l'international, l'entreprise compte sur le soutien des différentes équipes d'Investissement Québec.

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Conseil d'affaires
- Financement
- Soutien à l'exportation



Calogy Solutions

Estrie

Garder les batteries au frais

Calogy Solutions propose des batteries lithium-ion innovantes et des solutions de gestion thermique pour le transport électrique, plus spécifiquement pour les batteries, les moteurs et l'électronique de puissance. Sa technologie de gestion thermique à faible coût en instance de brevet maintiendra les pièces dans la plage de température recommandée, ce qui améliorera la sécurité, augmentera la durée de vie et réduira le coût initial des véhicules électriques.

L'entreprise travaille présentement sur la mise en place de sa ligne de production des modules de batteries. L'objectif ultime? Augmenter sa capacité de production pour répondre à la demande croissante du marché! Par l'achat d'équipement et les modifications apportées à ses espaces de travail, Calogy Solutions vise à atteindre une cadence de production quatre fois plus élevée.

En plus du soutien qu'elle reçoit pour ses projets d'automatisation, l'entreprise bénéficie également des services d'Investissement Québec pour développer de nouveaux marchés, notamment en Europe et en Asie. Tous ces projets contribuent au succès et à la croissance de l'entreprise!

Soutien apporté

- Financement
- Investissement
- Soutien à l'exportation



Orange Traffic Laurentides

Feu vert à l'efficacité opérationnelle

Orange Traffic se spécialise dans la conception, la fabrication et la distribution de solutions novatrices pour la gestion de la circulation routière, avec pour objectif principal d'optimiser à la fois la fluidité et la sécurité sur les routes. Dans cette perspective, l'entreprise s'engage à améliorer constamment son flux de production.

Pour mieux évaluer et réduire les délais de fabrication des composants, Orange Traffic a mis en place un outil intégrant toutes les données cruciales liées à la production de ses produits. Cette initiative a eu un impact significatif : Orange Traffic a réussi à réduire les coûts de production et les délais de livraison, tout en renforçant le contrôle sur l'intégralité de sa chaîne d'approvisionnement.

Grâce à cette démarche d'excellence opérationnelle, soutenue par Investissement Québec, Orange Traffic a enregistré des gains considérables de productivité et de compétitivité.

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Conseil d'affaires
- Financement
- Soutien à l'exportation



Lefebvre Industri-AL Côte-Nord

Verdir l'industrie de l'aluminium

Lefebvre Industri-AL propose aux alumineries une solution de recyclage de tous les résidus d'aluminium issus de leur procédé. Grâce à une technologie innovante qui utilise de l'énergie propre, l'entreprise peut recycler les résidus d'aluminium en maintenant toutes les propriétés de l'aluminium primaire, si bien que les alumineries sont capables de les réutiliser dans le cycle initial de production. Les gains sont nombreux pour les alumineries : élimination de l'enfouissement, réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs opérations, circularité complète de la matière première, avantages économiques, etc.

La solution de Lefebvre Industri-AL est unique au monde, mais pour garder cet avantage concurrentiel, l'entreprise doit sans cesse gagner en productivité, améliorer son produit, le rendre plus efficace d'un point de vue énergétique. C'est là que l'accompagnement personnalisé et le financement sur mesure offerts par Investissement Québec prend tout son sens : propulser une entreprise locale qui œuvre à rendre une industrie mondiale plus verte.

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Conseil d'affaires
- Financement
- Soutien à l'exportation



Fjordtech

Saguenay-
Lac-Saint-Jean

Investir en productivité : servir mieux, servir plus

Active dans divers secteurs de l'industrie lourde, Fjordtech est reconnue dans la conception, la fabrication et l'installation de pièces mécanosoudées.

Le service d'ingénierie de qualité et la compétitivité de l'entreprise sont les pierres angulaires de son succès. Pour renforcer sa capacité de production, Fjordtech a investi dans l'acquisition de robots pour la découpe au plasma et pour celle de feuilles et tuyaux métalliques. En outre, l'entreprise a mis en place un numériseur 3D afin d'effectuer un meilleur contrôle de la qualité de ses pièces de fabrication.

Forte de ses gains en productivité, l'entreprise a connu une augmentation significative de la demande pour ses services.

Grâce à la modernisation de sa ligne de production, à l'ajout sous peu d'un progiciel de gestion intégré (ERP) et à l'agrandissement de l'usine, Fjordtech pourra diversifier ses opérations.

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Financement



Récupération Frontenac

Chaudière-
Appalaches

La productivité au service de l'humain et de la planète

Récupération Frontenac se spécialise dans le tri de matières recyclables provenant de collectes sélectives résidentielles et commerciales. Entreprise d'économie sociale, elle a pour mission de créer des emplois pour des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

Afin d'augmenter sa capacité de production et ses standards de qualité, Récupération Frontenac a procédé à l'agrandissement de sa bâtisse commerciale et fait l'acquisition d'équipements automatisés. Soutenus par Investissement Québec, ces projets ont notamment permis à l'entreprise d'augmenter le nombre de tonnes de matières triées par heure et d'éviter les blocages fréquents sur la ligne de production.

Par ses activités et ses projets d'optimisation, Récupération Frontenac parvient non seulement à créer des emplois adaptés de qualité, mais aussi à diminuer la quantité de déchets acheminés vers les sites d'enfouissement.

Soutien apporté

- Accompagnement
- Financement



Crédit : Tugliq Énergie, parc éolien de Mine Raglan

Tugliq
Montréal

Contribuer à la transition énergétique des entreprises

Tugliq Énergie est un producteur d'énergie indépendant qui se distingue par ses solutions énergétiques de proximité, particulièrement dans les zones de conditions climatiques difficiles et isolées. Sa mission ? Remplacer le pétrole par des sources d'énergie locales plus durables et moins émettrices de gaz à effet de serre.

Pour y parvenir, l'entreprise bâtit et gère des infrastructures d'énergies propres à proximité de sites industriels, ce qui permet à ces derniers d'avoir accès à une solution de rechange au pétrole. Grâce à son expertise variée, Tugliq peut à la fois développer un micro-réseau et intégrer une solution renouvelable au sein d'un réseau déjà existant. Solaire, bioénergie, éolien, stockage d'énergie (batteries, chaleur, hydrogène) : l'entreprise s'engage à fournir de l'énergie propre et contribue ainsi à la transition énergétique des entreprises!

Accompagnée par Investissement Québec sur différents plans, Tugliq étend son impact à l'international, notamment sur des marchés comme l'Alaska et le Nunavut.

Soutien apporté

- Financement
- Investissement
- Soutien à l'exportation

Contexte et perspectives économiques

L'exercice 2023-2024, tout comme celui qui l'a précédé, a été marqué par une incertitude économique causée par des taux d'intérêt élevés, une inflation persistante et des tensions géopolitiques. Les indices de confiance des PME canadiennes, publiés par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, montrent des niveaux inférieurs à la moyenne historique, surtout au Québec et en Ontario². Si la pénurie de main-d'œuvre demeure préoccupante pour les entreprises, les enjeux liés aux coûts totaux d'exploitation et à la demande qui fléchit gagnent en importance.

Malgré la stagnation de l'économie québécoise en 2023, dix des vingt grands secteurs industriels, dont les administrations publiques, le transport, l'entreposage et le commerce de détail, ont connu une croissance et ont eu un impact positif sur le PIB réel du Québec. En revanche, les services publics, la construction, le commerce de gros et les soins de santé ont eu un impact négatif. Le secteur manufacturier a reculé de près de 1%, une baisse principalement reliée au secteur des biens durables.

L'inflation persistante et les taux d'intérêt élevés ont modéré la demande mondiale, mais la résilience de l'économie américaine a permis aux exportations québécoises d'augmenter de plus de 3% en termes réels. Les investissements en capital fixe ont cependant chuté de près de 8%, reflétant le pessimisme des entreprises québécoises.

Malgré le contexte inflationniste, la situation économique devrait s'améliorer progressivement cette année. En effet, tout porte à croire que la Banque du Canada pourrait assouplir sa politique monétaire, alors que les grandes institutions

financières anticipent une baisse de près de 100 points de base d'ici la fin de 2024. Une telle baisse des taux d'intérêt pourrait renforcer la confiance des entreprises, améliorer l'accès au crédit, en plus de stimuler les dépenses en capital. Bien que la croissance prévue par les grandes institutions financières pour 2024 demeure au-dessous de 1%, une reprise plus notable est attendue pour 2025 et les entreprises doivent se préparer à une éventuelle reprise économique.

Par ailleurs, les conflits armés et les changements climatiques extrêmes présentent toujours un risque pour les chaînes d'approvisionnement. La majorité des petites entreprises manufacturières canadiennes dépendent d'un nombre limité de fournisseurs, alors que 80% de leurs intrants importés proviennent d'un seul fournisseur³. Ce risque significatif s'ajoute à la montée du protectionnisme de nos partenaires commerciaux qui pourrait entraîner une augmentation des tarifs douaniers. Une inflation persistante et des taux d'intérêt élevés pourraient alors aggraver le ralentissement économique mondial.

Quels que soient les enjeux et les risques, les entreprises doivent savoir transformer les défis en opportunités. Investissement Québec est déterminé à les aider, tant sur le plan de l'accompagnement que sur celui du financement, et à ainsi les inciter à passer à l'action en matière de productivité, à améliorer leur performance environnementale et à rapatrier leurs chaînes d'approvisionnement.

Investissement Québec poursuit donc ses efforts, en complémentarité avec ses partenaires financiers, pour renforcer l'économie du Québec.



² Données d'avril 2024

³ Statistique Canada. (2024, mars). De la recherche aux connaissances : suivi de l'évolution des maillons de la chaîne d'approvisionnement du Canada et de leurs effets (publication no 11-631-x).

Complémentarité avec l'écosystème

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par de l'accompagnement technologique et à l'exportation, par des conseils d'affaires ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements.

Pour ce faire, elle présente une offre complémentaire à celle de ses partenaires. En effet, l'ensemble de l'offre de services de la Société vise à compléter celle des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires en matière d'accompagnement, le tout afin de permettre, dans les différents secteurs de l'économie, l'établissement d'une chaîne de financement et d'accompagnement entière et propre à assurer la croissance des entreprises selon leur stade de développement.

La proportion de projets financés avec des partenaires financiers exprime bien cette approche en matière de complémentarité. En effet, au 31 mars 2024, 77% des projets financés l'ont été avec des partenaires financiers. Pour ces projets, chaque dollar financé par Investissement Québec a contribué à un financement supplémentaire de 1,5 dollars des partenaires financiers. Ces résultats comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

En s'impliquant dans un projet ou une transaction, la Société veille à :

- Diversifier les sources de financement
- Faciliter l'accès au financement et à l'accompagnement pour les entreprises et accroître l'importance du financement
- Être un partenaire patient et flexible, sans qui le montage financier du projet ne pourrait parfois pas se faire, notamment pour les grands projets structurants
- Permettre à l'entreprise de tirer profit de son réseau d'affaires (maillage)
- Fournir son expertise (ex. : régionale, sectorielle) ou de l'accompagnement

Dans le cadre de la poursuite de ses activités, la Société est aussi tenue de viser l'atteinte d'un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres équivalant minimalement au taux d'emprunt du gouvernement. Cette approche à plus long terme reflète la volonté de s'impliquer notamment dans des projets porteurs dans des secteurs stratégiques de l'économie qui pourraient être plus risqués et entraîner de la volatilité dans ses résultats. En tant que partenaire stratégique et patient, les interventions financières d'Investissement Québec sont donc réalisées avec une vision à moyen et long terme en tenant compte des retombées économiques pour le Québec.

Engagement auprès de la communauté d'affaires

Pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs, la Société s'appuie sur une politique qui encadre les efforts pour soutenir l'organisation de nombreux événements et initiatives d'associations d'affaires et sectorielles dans toutes les régions du Québec. Cette politique est cohérente avec la mission, les orientations stratégiques et les efforts en écoresponsabilité de la Société, en plus d'être un levier à son rayonnement et à son développement des affaires.

Dans le respect de cette politique, la Société a investi plus de 1,2 million de dollars au cours de l'exercice. Plus de 125 organismes ont bénéficié du soutien financier d'Investissement Québec au cours de la dernière année. Parmi les sommes consenties, Investissement Québec a poursuivi son partenariat de l'Université à l'Entrepreneuriat lancé en 2021-2022, lequel offre un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans à des projets provenant de cinq universités québécoises, soit l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université McGill.



02

Priorités stratégiques et développement durable

Partout au Québec, Investissement Québec accompagne les entreprises dans leur croissance en les conseillant, les finançant et les aidant à croître et à innover, dans le but de rendre l'économie québécoise plus inclusive, durable et forte.

L'augmentation de la productivité et la croissance des entreprises tout comme le renforcement des chaînes d'approvisionnement et l'accès à des solutions aux enjeux de main-d'œuvre pour pallier les besoins de talents qualifiés sont des priorités pour la Société. Ces orientations sont au cœur des actions d'Investissement Québec pour les prochaines années, en particulier pour les chaînes de valeur des sept secteurs prioritaires suivants :

- l'aérospatiale
- les ressources naturelles
- l'aluminium
- les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle et le numérique
- les sciences de la vie
- l'agroalimentaire
- les technologies propres, dont les énergies renouvelables et le captage et la séquestration du carbone

Orientation 1

Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable

Pour que les entreprises croissent et demeurent compétitives, l'adoption de solutions technologiques et innovantes est un incontournable. La mise en place de technologies innovantes pour gagner en productivité et s'adapter à la rapidité des marchés est non seulement essentielle à l'augmentation de la productivité, mais est également une condition non négligeable pour réussir la transition vers une économie verte et sobre en carbone.

En effet, la lutte contre les changements climatiques est un défi majeur pour assurer un développement économique durable. C'est pourquoi Investissement Québec incite les entreprises à saisir les opportunités technologiques qui en découlent et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs activités.

Plus concrètement, la Société dispose d'une offre de services intégrée et diversifiée lui permettant d'agir de façon structurante auprès des entreprises, tant sur le plan du financement que de l'accompagnement. Notamment, deux initiatives visent à accompagner et outiller les entreprises dans leur transition : Productivité innovation et Compétivert.



Productivité innovation

Une initiative d'Investissement Québec



1 332 projets financés

Des interventions financières autorisées d'une valeur de **3,6 G\$**

L'initiative Productivité innovation vise à accompagner les entreprises sur les plans stratégique, technologique et financier pour assurer le succès des projets visant l'amélioration de la productivité.

Pour augmenter leur productivité et ainsi accélérer leur croissance, les entreprises québécoises doivent être engagées dans leur virage technologique. L'automatisation, la numérisation, la robotisation et les applications d'intelligence artificielle sont autant de leviers pour propulser leur compétitivité. Toutefois, se lancer dans de tels projets d'innovation alors qu'elles gèrent les opérations quotidiennes, les enjeux de main-d'œuvre et naviguent dans un contexte économique incertain peut représenter tout un défi à relever. C'est là que l'initiative prend tout son sens!

Faire passer davantage d'entreprises à l'action!

Investissement Québec s'était donné une cible de 2,4 milliards de dollars de financement, sur quatre ans, au lancement de

l'initiative en 2020. Celle-ci a largement été dépassée. En effet, à ce jour, 1 332 projets ont été financés pour des interventions financières autorisées d'une valeur de 3,6 milliards de dollars et qui représentent une valeur totale de projets de près de 10,6 milliards de dollars. Chaque dollar financé par la Société et les fonds du gouvernement du Québec a ainsi contribué à des investissements totaux de 2,9 dollars dans l'économie d'ici.

Mobiliser et outiller les entreprises

L'initiative Productivité innovation offre également aux entrepreneurs des occasions de s'informer, de s'inspirer, de rencontrer leurs pairs et de discuter avec des experts. Les équipes ont généré ces occasions, entre autres lors des 35 labs⁴ et 20 événements de la tournée Productivité innovation⁵ présentés à travers le Québec et par le biais de la websérie *Passer à l'action*, du balado *Créateur de croissance*, et d'un microsite présentant une panoplie de contenus dont des études de cas.

Compétivert

Une initiative d'Investissement Québec



333 projets financés

Des interventions financières autorisées d'une valeur de **1,3 G\$**

Lancée en mars 2021, l'initiative Compétivert a pour objectif d'inciter les entreprises à intégrer des technologies propres et à adopter des pratiques écoresponsables afin de diminuer leur empreinte environnementale tout en augmentant leur compétitivité. L'initiative propose des solutions créatives d'accompagnement et de financement et sensibilise les entreprises pour qu'elles passent à l'action.

Depuis le lancement de l'initiative, 1,3 milliard de dollars ont été autorisés pour 333 projets, dont la valeur totalise 4,8 milliards de dollars. La cible de financement triennale de 1 milliard de dollars est donc dépassée de 27,5 %, ce qui démontre l'engagement des entreprises et l'ampleur des opportunités d'affaires à saisir.

Chaque dollar financé par Investissement Québec et les fonds du gouvernement du Québec a contribué à des investissements totaux de 3,7 dollars pour une économie québécoise plus verte et durable.

Un accompagnement concret

Afin de soutenir les entreprises dans leur virage vert, en plus des solutions de financement, Investissement Québec offre

de l'accompagnement technologique, notamment un plan d'action en productivité durable. Grâce à une démarche éprouvée et participative, ce plan mène les entreprises à aborder leur performance environnementale sur trois axes : la réduction de l'empreinte environnementale, les gains à réaliser et l'acceptabilité sociale de l'entreprise. Pour ce faire, les produits, les processus et les procédés manufacturiers des entreprises sont analysés pour identifier les opportunités les plus porteuses pour accroître leur productivité durable. Toutes les stratégies sont ensuite envisagées, puis priorisées selon leur degré d'alignement aux objectifs et les retombées qu'elles génèrent.

Classes de maître et Champions verts

Sensibiliser, inspirer et outiller les entreprises à entamer ou à poursuivre leur transition verte est au cœur de Compétivert. Ainsi, plus d'une dizaine de webinaires ont été proposés et 15 champions verts ont été nommés depuis le lancement de l'initiative. Ces derniers sont des entreprises québécoises qui se démarquent dans leur marché par leur produit ou leur procédé à fort impact économique, social et environnemental et qui contribuent à faire rayonner le savoir-faire québécois du secteur des technologies propres.

⁴ Les labs ont eu lieu entre octobre 2020 et octobre 2023.

⁵ Les événements ont eu lieu entre décembre 2022 et juin 2024.

Orientation 2

Favoriser la croissance des entreprises et propulser leurs exportations

Les entreprises en expansion exercent un impact considérable sur l'innovation, la croissance de la productivité et le niveau de compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

La Société dispose de plusieurs leviers pour stimuler l'essor de champions québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec. L'accès aux marchés internationaux ainsi que le maintien des sièges sociaux au Québec sont des priorités pour la Société, comme ils sont essentiels à l'augmentation des investissements privés, à la croissance des entreprises et au développement économique du Québec.

Favoriser la croissance

Pour stimuler la croissance des entreprises québécoises, Investissement Québec investit dans des projets à fort potentiel, notamment des projets visant à accélérer la croissance organique ou pour faciliter des acquisitions, et ce, par des investissements directs en capital de développement ou en capital de risque, ou par l'entremise de fonds spécialisés.

Pour aider les entreprises à fort potentiel de croissance, la Société gère entre autres le Programme Impulsion. Ce dernier a pour objectif d'aider les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance à avoir accès à du capital d'investissement au stade de l'amorçage et à les soutenir dans la période cruciale de la précommercialisation.

De plus, Investissement Québec gère à titre de mandataire le Fonds de croissance des entreprises québécoises (FCEQ), lequel vise à faire fructifier et à accroître les investissements en

participation. Il est destiné aux entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Propulser les exportations

Par son ouverture sur le monde, l'économie du Québec tire une grande partie de sa richesse de la vente de produits et services et de son savoir-faire sur les marchés extérieurs. L'internationalisation est un moteur de croissance incontournable pour le développement des entreprises et des régions. Les équipes d'Investissement Québec sont très actives pour accompagner les entreprises à fort potentiel d'exportation. Notamment, elles organisent des activités visant à mettre en relation des entreprises québécoises et des acheteurs étrangers, lesquelles favorisent le maillage et mènent à des occasions d'affaires.

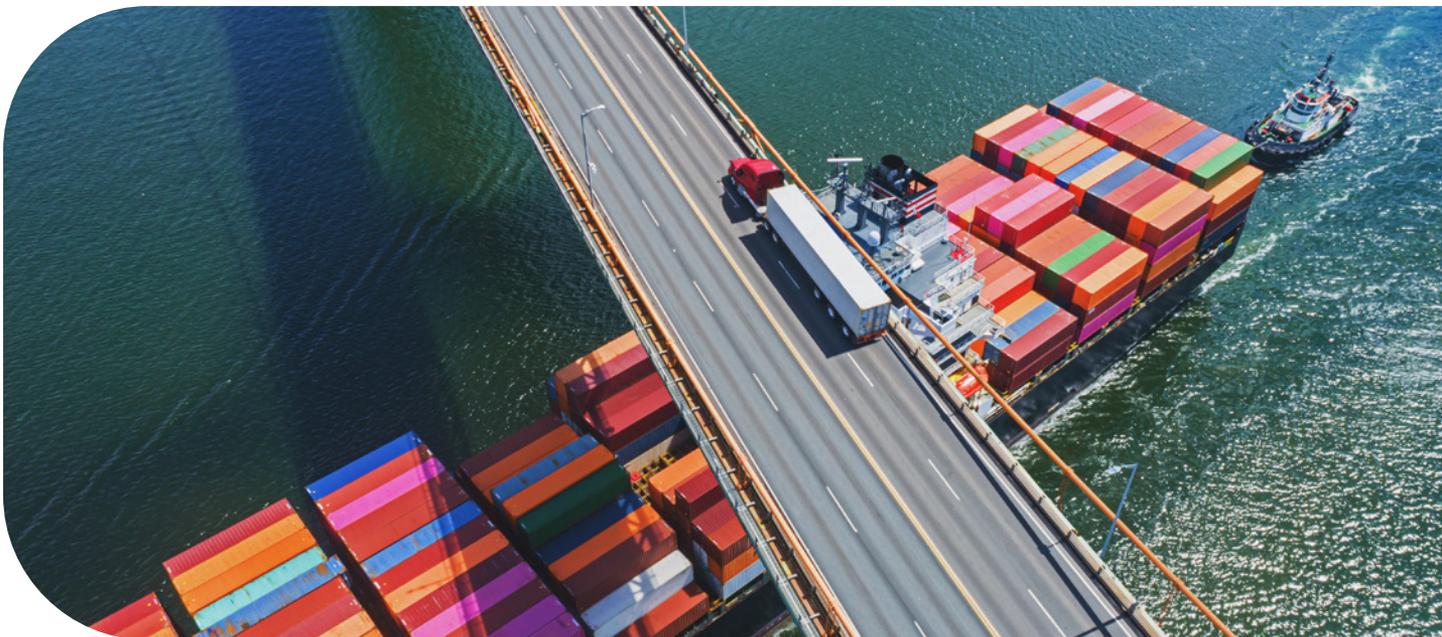
De plus, Investissement Québec International met en œuvre des services d'aide à l'implantation commerciale et à l'acquisition sur les marchés hors Québec de sorte à favoriser l'augmentation des ventes des entreprises québécoises sur les marchés internationaux.

Finalement, les acquisitions stratégiques à l'étranger et la commercialisation des innovations constituent d'importants vecteurs de croissance pour les entreprises. Ainsi, en plus de soutenir des projets visant à stimuler les exportations, la Société vise à faciliter l'accompagnement et le financement des entreprises d'ici, en collaboration avec les représentations du Québec à l'étranger.





Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques



Lors de la pandémie, de nombreuses entreprises ont dû revoir leur modèle d'approvisionnement pour maintenir leur rythme de production et répondre à la demande grandissante de leurs clients. Malgré une impression de retour à la normale, les menaces sur la stabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales sont indéniables, tout comme le sont les avantages de produire et de s'approvisionner au Québec.

En s'approvisionnant auprès des nombreux fournisseurs et sous-traitants québécois, les entreprises peuvent se développer et produire de manière innovante, durable et compétitive. Pour renforcer les chaînes d'approvisionnement locales, Investissement Québec a mis en place une stratégie de soutien à l'approvisionnement québécois.

Un accompagnement concret à l'approvisionnement québécois

En lien avec sa stratégie, la Société aide les entreprises à développer un réseau de fournisseurs québécois, notamment en les appuyant dans la recherche de fournisseurs et d'intrants de substitution, ainsi qu'en favorisant les mises en relation entre les acheteurs et les vendeurs.

Investissement Québec a aussi mis sur pied un réseau de conseillers en maximisation des marchés publics québécois répartis à travers tout le Québec, pour aider les entreprises québécoises à répondre aux appels d'offres publics et à se faire connaître auprès des organismes publics régionaux.

De plus, la Société a créé deux outils pour les entreprises : un calculateur du coût réel d'importation pour établir l'écart de prix entre les produits importés et ceux fabriqués au Québec, ainsi qu'un calculateur des émissions de gaz à effet de serre (GES) de transport qui permet de calculer l'impact positif de la diminution des GES grâce à l'approvisionnement local. Des solutions de financement sont également offertes pour soutenir des projets d'innovation technologique ou de rapatriement de la production au Québec.

Un rôle moteur de développement économique

En raison de son rôle de moteur du développement économique, Investissement Québec appuie les secteurs stratégiques de l'économie québécoise. Il joue un rôle essentiel dans la création et le déploiement des zones d'innovation, ainsi que dans l'accompagnement et le financement de projets porteurs.

À titre d'exemple, la Société s'implique activement et agit comme facilitatrice pour l'organisation d'événements visant à générer des opportunités d'affaires entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs du Québec, notamment dans le secteur de la filière batterie. Ces événements sont essentiels pour favoriser le maillage et contribuer à substituer les importations par de l'approvisionnement québécois.

Orientation 4

Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises

La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée est l'un des enjeux principaux auxquels font face les entreprises. La pénurie de talents dans certaines spécialités compromet les investissements et ralentit la réalisation de projets essentiels pour maintenir et accélérer la compétitivité des entreprises et pour assurer la prospérité future du Québec.

Investissement Québec est un partenaire clé pour accompagner les entreprises faisant face à des enjeux de main-d'œuvre. La Société s'active à la fois sur le plan de la main-d'œuvre locale et internationale en accompagnant et dirigeant les entreprises vers les solutions les plus pertinentes offertes sur le marché par l'entremise des acteurs de l'écosystème.

Ces solutions couvrent autant le soutien à la gestion des ressources humaines, le développement des compétences et la hausse de productivité que l'attraction et la rétention de main-d'œuvre internationale qualifiée.

Une présence active dans le milieu

En plus de l'accompagnement offert aux entreprises, Investissement Québec collabore étroitement avec des partenaires gouvernementaux, régionaux et sectoriels du

marché du travail pour évaluer et communiquer les besoins des entreprises et déployer des initiatives adaptées pour y répondre. Par exemple, les équipes en place ont brossé le portrait des métiers d'avenir de la filière batterie et initié et coordonné des missions sectorielles de recrutement international, entre autres dans le secteur de l'aérospatiale.

Parcours Productivité main-d'œuvre

Au cours de l'exercice 2023-2024, Investissement Québec a développé le Parcours Productivité main-d'œuvre, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Présentement à la phase pilote, ce parcours offre aux PME manufacturières un accompagnement personnalisé pour augmenter leur productivité par la numérisation et l'automatisation de leurs opérations en parallèle avec l'amélioration de leur gestion des ressources humaines.

Les entreprises participantes au Parcours obtiennent un plan d'action personnalisé pour traiter leurs enjeux technologiques et de ressources humaines, soutenu par des aides financières, en plus de bénéficier d'un accompagnement en continu par nos experts pour le déployer et le réaliser.



Yvon Morel, président Omnifab et Etienne Gélinas, vice-président, de l'entreprise Omnifab qui a participé au projet pilote du Parcours Productivité main-d'œuvre.

Orientation 5

Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles



La rareté de main-d'œuvre et la concurrence accrue pour attirer les meilleurs talents et favoriser le développement demandent aux employeurs d'adapter leurs efforts pour maintenir la fidélité des employés et les capacités organisationnelles. À Investissement Québec, le fort engagement pour la mission de développement économique de la Société y contribue certainement, mais pour accomplir cette mission, il est essentiel de demeurer compétitif et efficace en matière de talents, de systèmes et de processus.

C'est pourquoi la Société s'est dotée d'une marque employeur forte pour attirer et maintenir les meilleurs talents, en plus de positionner l'expérience client comme un levier stratégique de sa performance, et ce, tout en s'assurant du maintien d'une performance financière qui supporte sa mission.

Tracer la courbe

En 2023-2024, la Société a lancé sa marque employeur, laquelle renforce sa capacité à proposer une expérience employé distincte, en respectant sa stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Tout comme elle accompagne les entreprises pour propulser leur croissance, elle se positionne comme un employeur de choix qui trace la courbe de croissance de son personnel.

Grâce à des témoignages d'ambassadeurs internes, ainsi qu'à un site carrière qui expose les avantages de travailler au sein d'Investissement Québec, la Société est à même de promouvoir ses valeurs d'audace, d'engagement et de collaboration.

Optimiser nos capacités organisationnelles

En cohérence avec sa vision et ses objectifs d'affaires, la Société poursuit sa transformation numérique avec la mise en œuvre de projets de modernisation qui optimiseront la manière dont les employés travaillent et collaborent pour mieux accompagner les entreprises clientes.

De plus, Investissement Québec poursuit l'intégration des facteurs ESG dans toutes les interventions financières, en plus d'entamer la démarche du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2023-2027 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement en juin 2023. Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par le plan stratégique 2020-2023. En convergence avec les orientations stratégiques et économiques du gouvernement, le plan stratégique 2023-2027 est ambitieux et permet à la Société d'avoir davantage d'impact et de pertinence pour les entreprises et l'économie du Québec.

Malgré un contexte économique marqué par les hausses des taux d'intérêts, le ralentissement économique et la pénurie de main-d'œuvre, la majorité des cibles ont été atteintes. À moins d'une indication contraire, les indicateurs et les cibles comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Enjeu 1 : Productivité et innovation

Orientation 1 : Accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable

Objectif	Indicateur	2023-2024		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
1.1 Intensifier l'adoption de solutions technologiques et renforcer les capacités d'innovations des entreprises	1. Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation	1 650	1 623	98 %
	2. Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité 	3 500 M\$	3 473 M\$	99 %
1.2 Accélérer l'intégration des facteurs ESG au sein des entreprises et s'investir dans leur transition climatique	3. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale 	1 350 M\$	2 177 M\$	161 %

Enjeu 2 : Croissance et internationalisation (expansion et développement de marchés)

Orientation 2 : Favoriser la croissance des entreprises et pulser leurs exportations

Objectif	Indicateur	2023-2024		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
2.1 Appuyer l'émergence et la croissance d'entreprises d'impact et à fort potentiel	4. Valeur des interventions financières d'Investissement Québec auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel	1 000 M\$	1 604 M\$	160 %
2.2 Soutenir les exportateurs dans l'expansion et la diversification de leurs marchés	5. Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	2 300 M\$	5 067 M\$	220 %

Enjeu 3 : Approvisionnement

Orientation 3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques

Objectif	Indicateur	2023-2024		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
3.1 Favoriser l'approvisionnement québécois	6. Valeur brute totale des importations ramenées en production au Québec par les entreprises accompagnées	200 M\$	86 M\$	43 % ⁽¹⁾
3.2 Renforcer l'autonomie et les chaînes d'approvisionnement des secteurs stratégiques	7. Proportion de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques 	≥ 50 %	61 %	+ 11 points de pourcentage

(1) Les efforts des nouvelles équipes en place pour accompagner les entreprises dans la substitution de leurs importations se matérialisent davantage sur le long terme.

Enjeu 4 : Main-d'œuvre et talent

Orientation 4 : Faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiées pour nos entreprises

Objectif	Indicateur	2023-2024		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
4.1 Orienter nos entreprises vers des solutions pour pallier leurs besoins de main-d'œuvre	8. Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre	425	558	131 %
4.2 Accroître la disponibilité de talents stratégiques en vue de soutenir la croissance des entreprises du Québec	9. Nombre d'accompagnements favorisant le recrutement de main-d'œuvre qualifiée internationale	25	19	76 %

Enjeu 5 : L'organisation

Orientation 5 : Déployer nos talents et nos capacités organisationnelles

Objectif	Indicateur	2023-2024		
		Cible	Résultat	Niveau d'atteinte
5.1 Soutenir le développement de nos talents comme levier de performance organisationnelle	10. Indice d'engagement des employés	80 %	88%	+ 8 points de pourcentage
5.2 Être reconnu pour notre expérience client et notre efficacité organisationnelle	11. Proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires (NPS)	81 ± 2	78	Non atteinte
5.3 Maintenir une performance financière qui soutient notre mission et qui s'inspire des meilleures pratiques en matière d'investissement responsable et de finance durable	12. Taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres ⁽¹⁾	2,0 % ⁽²⁾	5,1%	+ 3,1 points de pourcentage

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

(2) La cible correspond à la moyenne cinq ans de la moyenne mobile cinq ans d'un emprunt à taux fixe avec une échéance de cinq ans consenti par le ministère des Finances via le Fonds de financement. Les cibles sont révisées chaque année en fonction de l'évolution des taux d'emprunt.

Approche en matière de développement durable

Les changements climatiques constituent un enjeu mondial entraînant des répercussions importantes sur l'économie québécoise. Dans ce contexte, la transition énergétique, le développement durable et l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont devenus des incontournables pour les entreprises.

En tant que société d'État, Investissement Québec participe au passage à une économie verte et sobre en carbone pour assurer, voire accroître, leur compétitivité. Pour ce faire, la Société met à la disposition des entreprises diverses ressources, telles qu'une page web dédiée au développement durable, un guide ESG, des classes de maître, des conseils d'affaires en la matière, un calculateur de coûts d'importation ainsi qu'un calculateur des gaz à effet de serre (GES) liés au transport des matières et de l'accompagnement technologique pour encourager la mise en place des bonnes pratiques.

Les activités de la Société sont par ailleurs encadrées par sa Politique d'investissement responsable et de finance durable, laquelle est prise en compte dans le processus d'analyse des interventions financières. D'ailleurs, les clients d'Investissement Québec doivent désormais répondre à un questionnaire ESG lorsqu'ils font une nouvelle demande de financement. Cette démarche vise notamment à aider les entreprises à identifier les aspects à améliorer et à les encourager à saisir les opportunités découlant de cette prise en compte dans leurs activités. De plus, Investissement Québec encourage les initiatives internes favorisant la responsabilité sociale et le développement durable.

Investissement Québec a également commencé des travaux d'analyse des risques et opportunités liés au climat, selon les pratiques recommandées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Elle a aussi mis en œuvre un nouveau Plan d'action de développement durable 2023-2028, qui s'arrime avec le plan stratégique 2023-2027 de la Société, présenté aux pages suivantes. La Société poursuivra au cours de la prochaine année ses réflexions afin de déterminer ses orientations et ambitions en matière de développement durable et d'assurer l'arrimage avec son plan d'action de développement durable.

Suivi du plan d'action de développement durable

Investissement Québec rend compte des actions de son Plan d'action de développement durable 2023-2028 à travers son Rapport annuel d'activités et de développement durable en conformité avec la Loi sur le développement durable. La Société continue de peaufiner son approche en matière de développement durable afin de bien encadrer les actions de ce nouveau plan ambitieux et de tenir compte de la spécificité de ses activités⁶.

Suivi annuel du Plan d'action de développement durable 2023-2028 d'Investissement Québec

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2024	Atteinte de la cible
1. Accroître le développement et l'adoption de technologies propres et de pratiques écoresponsables <i>Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.3.1, 1.3.2</i>	Valeur annuelle des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale <i>Mesure de départ : 1 231 M\$</i>	1 350 M\$ ⁽¹⁾	Au cours de l'exercice, la Société a financé des projets visant une réduction de l'empreinte environnementale pour une valeur de 2,2 G\$, soit 61 % de plus que la cible établie.	Atteinte
2. Améliorer la performance environnementale des entreprises <i>Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3</i>	Nombre annuel de plans d'action en productivité durable réalisés ⁽²⁾ <i>Mesure de départ : 9</i>	15	En date du 31 mars 2024, 12 plans d'action en productivité durable ont été complétés auprès des entreprises. Toutefois, six sont en cours de réalisation.	Non atteinte
3. Favoriser l'approvisionnement québécois <i>Sous-objectifs de la SGDD : 1.3.2</i>	Valeur brute totale annuelle des importations ramenées en production au Québec par les entreprises accompagnées <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	200 M\$ ⁽¹⁾	Au cours de l'exercice, la Société a déployé ses efforts afin de favoriser l'approvisionnement québécois. Toutefois, la valeur brute totale des importations des entreprises accompagnées est en dessous de la cible établie, soit 86 M\$.	Non atteinte
4. Poursuivre le déploiement des stratégies sectorielles, dont celui des technologies propres <i>Sous-objectif de la SGDD : 1.1.3</i>	Proportion annuelle de la valeur des interventions financières dans les secteurs stratégiques <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	≥ 50% ⁽¹⁾	La Société a déployé son nouveau plan stratégique avec une sensibilisation auprès des employés sur les secteurs prioritaires dont la proportion de la valeur des interventions financières est de 61 % en 2023-2024.	Atteinte
5. Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des programmes de vérification et de certification liés aux facteurs ESG <i>Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2, 1.3.1, 1.3.2</i>	Nombre de nouvelles entreprises utilisant des programmes de vérification et de certification liés aux facteurs ESG <i>Mesure de départ : 33 entreprises</i>	34	Le Bureau de normalisation du Québec a poursuivi le déploiement de son offre de services dont des programmes de vérification et de certification liés aux facteurs ESG auprès de 69 entreprises. Dans le domaine agroalimentaire, les certifications CanadaGAP® (salubrité en production primaire) et SQF (salubrité de la chaîne d'approvisionnement) ont connu une grande demande, ce qui a permis de dépasser la cible établie.	Atteinte

(1) Cette cible annuelle est la même que dans le suivi annuel du plan stratégique 2023-2027.

(2) Le service d'accompagnement technologique « diagnostic de performance environnementale industrielle » est maintenant appelé le plan d'action en productivité durable.

⁶ Des informations supplémentaires sur les orientations et les sous-objectifs de la SGDD sont disponibles dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028, accessible à la section *Développement durable* du site web d'Investissement Québec.

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2024	Atteinte de la cible
6. Déployer des solutions et des outils innovants pour réduire l'impact environnemental des entreprises Sous-objectifs de la SGDD : 1.1.1, 1.1.2	Nouvelle solution ou outil mis à la disposition des entreprises annuellement Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	1	Deux nouveaux outils ont été mis à la disposition des entreprises. En effet, un nouveau volet GES du plan d'action en productivité durable a été déployé en plus d'un calculateur de GES associés au transport des marchandises qui est disponible en ligne pour les entreprises.	Atteinte
7. Financer des projets auprès d'entreprises d'économie sociale Sous-objectif de la SGDD : 3.1.2	Taux de croissance annuel des interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale Mesure de départ : 62	2%	50 interventions financières ont été réalisées auprès d'entreprises d'économie sociale au cours de l'année pour un taux de croissance annuel de -19%.	Non atteinte
8. Accroître l'accès des femmes aux capitaux Sous-objectif de la SGDD : 3.2.2	Proportion annuelle du nombre d'entreprises financées détenues ou dirigées ⁽¹⁾ par une femme Mesure de départ : 14%	15%	La présence des femmes dans le milieu des affaires est importante pour la Société et elle poursuit des efforts à cet égard. Les entreprises détenues ou dirigées ⁽¹⁾ par une femme ont représenté 29% des entreprises financées au cours de l'exercice.	Atteinte
9. Renforcer la marque employeur et bonifier l'expérience employé Sous-objectifs de la SGDD ⁽²⁾ : s. o.	Indice d'engagement des employés Norme du secteur des services financiers : 79%	80% ⁽³⁾	Un sondage d'engagement a été réalisé auprès des employés (taux de participation de 97%) au cours du mois de mars 2024 avec un indice d'engagement de 88%.	Atteinte
10. Renforcer le sentiment d'appartenance, d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans l'environnement de travail Sous-objectifs de la SGDD ⁽²⁾ : s. o.	Dimension d'équité, de diversité et d'inclusion Norme du secteur des services financiers : 84%	84%	La dimension EDI est établie à 85% selon un sondage réalisé auprès des employés. La Société a déployé une formation sur sa politique EDI au courant de l'exercice auprès de l'ensemble de ses employés.	Atteinte
11. Appuyer les entreprises en région Sous-objectif de la SGDD : 4.3.1	Proportion du nombre de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 52%	52%	Consciente des enjeux de chacune des régions et désireuse d'être près des entreprises, la Société est présente partout au Québec par l'entremise de son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives. Ainsi, 55% des projets financés ont été réalisés dans des MRC non urbaines pendant l'exercice.	Atteinte
12. Évaluer la durabilité des initiatives stratégiques Sous-objectif de la SGDD : 5.1.1	Proportion des initiatives stratégiques ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50%	Au 31 mars 2024, toutes les initiatives stratégiques réalisées ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Cela inclut le plan stratégique 2023-2027 et le Plan d'action de développement durable 2023-2028.	Atteinte

(1) Investissement Québec définit une entreprise détenue ou dirigée par une femme lorsqu'au minimum 25% de l'actionnariat est détenu par une ou des femmes ou que l'entreprise compte au moins une femme agissant comme membre décisionnel de la direction.

(2) Cette action a été ajoutée en complément de celles répondant aux sous-objectifs de la SGDD. Bien qu'elle ne fasse pas explicitement partie des orientations de la SGDD, la Société a jugé important de l'inclure.

(3) Cette cible annuelle est la même que dans le suivi annuel du plan stratégique 2023-2027.

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2024	Atteinte de la cible
13. Intégrer l'analyse des facteurs ESG au portefeuille d'Investissement Québec Sous-objectifs de la SGDD : 5.3.1, 5.3.2	Proportion de la valeur du portefeuille évalué selon les facteurs ESG Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	Portrait à la première année	La Société a mis en place deux questionnaires ESG. En effet, les entreprises qui demandent une nouvelle intervention doivent maintenant répondre à des questions portant sur leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Depuis la mise en place de ce nouveau processus, 1 023 questionnaires ont été complétés.	Non applicable
14. Réduire l'intensité carbone des activités de la Société Sous-objectifs de la SGDD : 5.3.1, 5.3.2	Pourcentage de réduction de l'intensité carbone du portefeuille des fonds propres de la Société Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	Portrait à la première année	Investissement Québec a commencé des travaux d'analyse des risques et opportunités liés au climat, selon les pratiques recommandées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.	Non applicable
15. Intégrer des critères de durabilité à la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs Sous-objectif de la SGDD : 5.3.4	Proportion des dons et commandites octroyés selon des critères de durabilité Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	35%	50% des organismes et associations auxquels Investissement Québec a octroyé un don ou une commandite répondent à au moins deux critères d'écoresponsabilité.	Atteinte
16. Augmenter les pratiques d'approvisionnement responsable Sous-objectif de la SGDD : 5.4.1	Proportion des nouveaux contrats octroyés de 50 k\$ et plus, respectant la définition de l'achat québécois ⁽¹⁾ Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	≥ 70% du volume des contrats en dollars	78%	Atteinte
		≥ 70% du volume des contrats en quantité	77%	Atteinte
	Proportion des nouveaux contrats octroyés de 50 k\$ et plus, contenant des critères d'approvisionnement responsable Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	66% du volume des contrats en dollars	84%	Atteinte
		56% du volume des contrats en quantité	73%	Atteinte
17. Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable Sous-objectif de la SGDD : 5.6.2	Proportion annuelle des projets intégrant des considérations écoresponsables Mesure de départ : 100%	100%	Tous les projets (bureaux de Laval et d'Iberville à Québec) ont été exécutés de manière écoresponsable. En effet, le déploiement du mode non-assigné a été mis en place permettant des économies d'espace et d'énergie, réduisant l'empreinte carbone générale de la Société. Également, le mobilier désuet ou obsolète résultant de ces projets a été systématiquement revalorisé et/ou recyclé, en respect des normes environnementales en vigueur.	Atteinte

(1) La définition de l'achat québécois se trouve dans la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle d'Investissement Québec, disponible sur le site web.

Action	Indicateur	Cible annuelle	Résultat au 31 mars 2024	Atteinte de la cible
18. Obtenir l'attestation ICI, on recycle + <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.7.1</i>	Proportion d'immeubles dont Investissement Québec est propriétaire détenant l'attestation de niveau performance ICI on recycle + <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	En cours	L'inscription au site de Recyc-Québec a été réalisée. Les étapes pour obtenir l'attestation de niveau performance ICI on recycle + se poursuivront au prochain exercice financier.	Atteinte
19. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable <i>Sous-objectif de la SGDD : 5.8.2</i>	Nombre annuel d'activités de sensibilisation et de formation offertes aux employées et employés <i>Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)</i>	2	Deux activités de sensibilisation ont été offertes au cours du dernier exercice. Une conférence a été donnée aux employés afin de promouvoir l'utilisation du vélo en ville comme moyen de transport quotidien et une actualité a été publiée sur les avantages du transport en commun.	Atteinte



03

Résultats de la Société

Activités de financement

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises. Par l'entremise de son réseau de places d'affaires réparties dans les 17 régions administratives, la Société favorise l'essor d'entreprises, de coopératives et autres entreprises d'économie sociale, de toute taille, locales, nationales ou internationales, et ce, à tous les stades de leur croissance.

La Société investit dans des projets audacieux et porteurs d'avenir, directement en capital de risque ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés. Elle offre également aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer le repreneuriat, développer des produits innovants, augmenter la productivité ou adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a autorisé 1 224 financements, pour une valeur de 1,5 milliard de dollars, à même ses fonds propres. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 6,8 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 5 536 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Chaque dollar de financement octroyé par Investissement Québec a donc contribué à un investissement de 4,4 dollars dans l'économie québécoise.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ⁽¹⁾

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 224	1 293	1 482
Valeur des interventions financières	1 543 M\$	1 854 M\$	1 987 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	6 799 M\$	6 785 M\$	7 887 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	5 536	6 357	9 169

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis pour ces derniers s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats détaillés des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Résultats par type d'intervention financière

Pour soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature de leur projet. En 2023-2024, les prêts constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société.

Financement autorisé par type d'intervention financière, 2023-2024

	Valeur (M\$)	(%)
Dette		
Prêt	826,0	53,5
Garantie d'engagement financier	97,0	6,3
Garantie de prêt	35,5	2,3
Investissement		
Capitaux propres – capital de risque	91,1	5,9
Capitaux propres – capital de développement	120,1	7,8
Quasi-capitaux propres ⁽¹⁾	258,8	16,8
Fonds d'investissement	83,6	5,4
Contribution financière non remboursable ⁽²⁾	31,3	2,0
Total	1 543,4	100,0

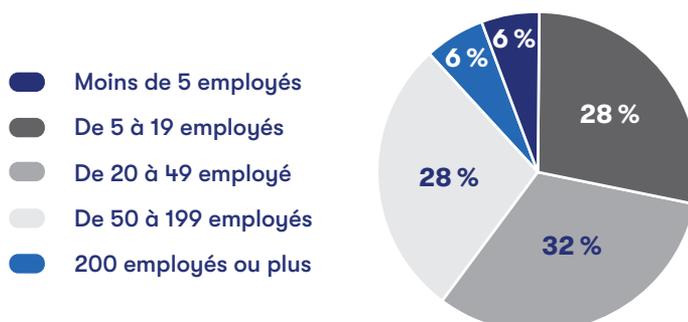
(1) Garanties et prêts assimilés à des capitaux propres.

(2) Les contributions financières non remboursables autorisées relèvent du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec a principalement soutenu des PME. En effet, 94 % de ses interventions financières ont été menées auprès d'entreprises ayant moins de 200 employés et 34 % des interventions auprès de microentreprises (moins de 5 employés) ou de petites entreprises (de 5 à 19 employés).

Proportion d'interventions financières par taille d'entreprise, 2023-2024⁽¹⁾ (en nombre d'interventions)

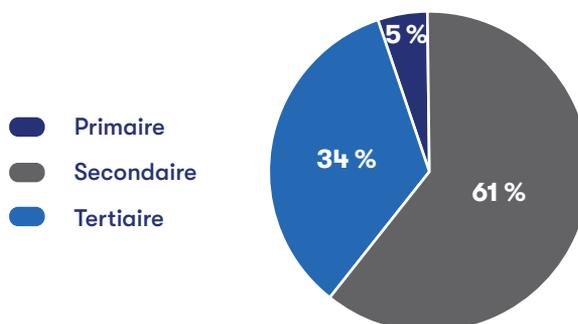


(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2023-2024, 61%⁷ de la valeur du financement autorisé par la Société a été accordé à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion élevée découle des actions menées par Investissement Québec pour soutenir les projets innovants des manufacturiers québécois. Un tableau détaillé du financement autorisé par secteur d'activité est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

Proportion autorisée par secteur d'activité économique, 2023-2024⁽¹⁾ (en valeur de financement)



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par région administrative

Investissement Québec dispose d'un réseau de places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec, ce qui lui permet d'être présent auprès des entreprises. Les régions non urbaines, dont le poids représente 48 % du PIB québécois⁸, ont bénéficié de 55 % des interventions financières autorisées.

⁷ Cette donnée exclut les interventions dans les fonds d'investissement.

⁸ Source : Produit intérieur brut (PIB) au prix de base par région administrative, Québec, 2021, ISQ, octobre 2023.

Financement autorisé par région administrative, 2023-2024

	Interventions financières			
	Nombre	Valeur (M\$)	Part du financement (%)	% du PIB ⁽¹⁾
Régions urbaines	430	616,0	39,9	51,6
03 – Capitale-Nationale	124	179,5	11,6	9,7
06 – Montréal	250	387,3	25,1	34,1
07 – Outaouais	18	11,5	0,8	3,7
13 – Laval	38	37,7	2,4	4,1
Régions non urbaines	789	843,8	54,7	48,4
01 – Bas-Saint-Laurent	44	47,4	3,1	1,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	81	59,0	3,8	2,9
04 – Mauricie	52	45,7	3,0	2,4
05 – Estrie	96	76,7	5,0	4,8
08 – Abitibi-Témiscamingue	22	39,1	2,5	2,1
09 – Côte-Nord	13	10,1	0,7	1,9
10 – Nord-du-Québec	3	44,8	2,9	1,1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	31,3	2,0	0,8
12 – Chaudière-Appalaches	140	148,7	9,6	4,5
14 – Lanaudière	36	35,6	2,3	3,8
15 – Laurentides	38	54,6	3,6	5,7
16 – Montérégie	166	154,8	10,0	14,0
17 – Centre-du-Québec	80	96,0	6,2	2,5
Fonds d'investissement ⁽²⁾	5	83,6	5,4	–
Total	1 224	1 543,4	100,0	100,0

(1) Produit intérieur brut aux prix de base par région administrative et région métropolitaine de recensement, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2021 [en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/produit-interieur-brut-prix-base-region-administrative-region-metropolitaine-recensement-quebec>].

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans ce programme, Investissement Québec gère, par sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant d'immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec par l'entremise du Programme des immigrants investisseurs du Québec (PIIQ). Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans avoir recours aux fonds du gouvernement.

En 2023-2024, le gouvernement a revu ses critères de sélection et les modalités du programme. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, le programme est maintenant ouvert pour de nouvelles applications d'immigrants investisseurs.

Au cours de l'exercice 2023-2024, Investissement Québec a autorisé 202 interventions financières, pour une valeur de 31,3 millions de dollars, dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 464,2 millions de dollars qui requièrent ou sauvegardent 1 449 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ⁽¹⁾

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	202	203	219
Valeur des interventions financières	31,3	25,8 M\$	22,0 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	464,2 M\$	359,2 M\$	269,8 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	1 449	1 419	1 624

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats globaux des activités de financement à titre de mandataire du gouvernement du Québec

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer ou qu'il peut désigner et dont il lui confie le mandat. Dans ces cas, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle que le gouvernement détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec et fournit au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie l'appui que celui-ci juge nécessaire à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement, des programmes d'aide et des autres mesures qu'il élabore. En outre, la Société exécute également tout mandat confié par le gouvernement.

Il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) pour le compte du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

La Société est responsable envers le gouvernement, ou selon le cas, envers le ministre, de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats qui lui sont confiés. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du gouvernement ou du ministre responsable. Elle donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à sa mission.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société assure également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a réalisé 1 863 interventions financières, pour une valeur de 2,5 milliards de dollars à titre de mandataire. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 8,3 milliards de dollars selon la planification fournie par les entreprises.

Fonds du développement économique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le financement accordé pour le compte du FDE s'élève à 2,2 milliards de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 1 853 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Programme développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques
- Programme ESSOR
- Programme d'appui à la rétention des entreprises stratégiques et à l'aide d'urgence
- Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale
- Programme Innovation
- Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation
- Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif
- Programme Impulsion PME

Ces interventions, d'une valeur de 2,0 milliards de dollars, permettront de réaliser des projets d'une valeur totale de 7,2 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 6 101 emploi⁹.

Fonds d'investissement

La Société agit comme mandataire du gouvernement du Québec pour certains engagements dans des fonds d'investissement. Elle participe à 35 fonds d'investissement, pour une exposition de 1,2 milliard de dollars. Au cours de l'exercice, la Société a clôturé des engagements dans 5 nouveaux fonds d'investissement auxquels s'ajoutent un réinvestissement, pour des engagements totaux de 111,7 millions de dollars.

À titre d'exemple, la Société a contribué à la mise en place de différentes initiatives en collaboration avec le gouvernement du Québec et ses partenaires, dont le fonds i4 Capital qui est dédié aux entreprises innovantes en phase d'amorçage et développant des technologies de rupture. La Société a aussi participé au lancement du fonds Quantacet, un nouveau fonds en capital de risque ciblant les jeunes entreprises en technologies quantiques au stade du pré-amorçage et de l'amorçage. L'objectif du fonds est d'appuyer les entreprises ayant le potentiel de répondre aux défis les plus cruciaux de notre époque, notamment celles liées à l'informatique, aux communications, aux capteurs et aux matériaux quantiques.

Fonds d'investissement Eurêka

Le fonds d'investissement Eurêka est doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars et réalise des investissements principalement par l'entremise de prises de participation dans des fonds de capital de risque et d'ententes de co-investissement sous forme de mandats de gestion avec des partenaires de l'écosystème de financement. Annoncé le 22 février 2022, Eurêka est actif dès le stade de pré-amorçage et soutient la commercialisation des innovations issues de la recherche publique québécoise dans tous les secteurs d'activité. Au cours de l'exercice, le fonds Eurêka a clôturé des engagements dans 2 nouveaux fonds et 2 nouveaux mandats de gestion, pour des engagements totaux de 20 millions de dollars.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises qui exploitent des ressources naturelles ou qui en font la transformation au Québec, qui produisent, stockent, transportent et distribuent de l'énergie renouvelable ou des matières de substitution aux combustibles fossiles permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises qui développent, commercialisent ou implantent des technologies favorisant la transition et l'efficacité énergétique sont également visées par le fonds CRNE.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CRNE incombe au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Au cours du dernier exercice, 1 intervention financière d'une valeur de 250 millions de dollars a été réalisée par le fonds CRNE, pour soutenir un projet d'une valeur de 500 millions de dollars⁹.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le FCEQ a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec. En 2023-2024, 2 interventions financières d'une valeur de 39,1 millions de dollars ont été autorisées dans le cadre du FCEQ, pour soutenir des projets d'une valeur de 599,8 millions de dollars⁹. La Société a également clôturé un engagement de 20,0 millions de dollars dans un nouveau fonds d'investissement.

⁹ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Accompagnement des entreprises

La Société offre aux entreprises un accompagnement visant à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissement ou de croissance. À travers ses fonds propres, elle offre un accompagnement technologique aux entreprises. Comme mandataire, elle fournit des conseils stratégiques ainsi que des services d'orientation et de référence par l'entremise de ses places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec. Elle assure également la prospection d'investissements étrangers, aide les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et effectue des interventions stratégiques conformément au plan de déploiement élaboré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

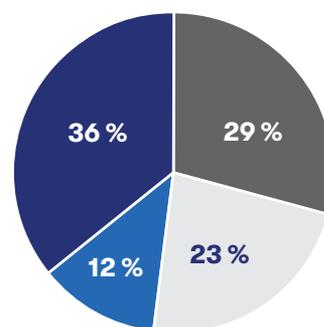
Accompagnement technologique

L'accompagnement technologique offert par Investissement Québec est ancré dans la réalité des entreprises et constitue un appui concret pour qu'elles gagnent en productivité sur deux volets : leurs opérations et leurs produits. Pour ce faire, il accompagne les entreprises pour automatiser leurs opérations, amorcer ou poursuivre leur transformation numérique, améliorer leur performance environnementale industrielle et hausser la compétitivité de leurs produits.

Au cours de l'exercice 2023-2024, Investissement Québec a accompagné à la planification et travaillé sur 1 556 projets pour le compte d'entreprises, petites et grandes, à différents stades de maturité technologique.

Proportion d'accompagnement par axe d'intervention, 2023-2024 (en nombre d'accompagnements)

- Accompagnement à la productivité – durable
- Accompagnement à la productivité – automatisation
- Accompagnement à la performance et à l'amélioration de produits
- Accompagnement à la productivité – transformation numérique



L'action d'Investissement Québec en matière d'accompagnement technologique se situe bien au-delà du nombre de projets réalisés. Au cours de l'année, plus de 2 100 échanges ont eu lieu avec des entreprises pour discuter de leurs besoins technologiques.

Conseil d'affaires

Les services en conseil d'affaires offerts par Investissement Québec visent à accompagner les entreprises dans le développement de leurs stratégies, la gestion de leur croissance, la planification de leurs investissements, la progression de leurs ventes, l'optimisation de leurs opérations, leur virage numérique et l'augmentation de leur productivité. Les entreprises peuvent aussi compter sur des conseils pour faire face aux défis de main-d'œuvre et à ceux liés aux chaînes d'approvisionnement.

Ainsi, la Société offre à la fois des conseils stratégiques, pour accompagner les entreprises dans l'élaboration d'un plan d'action priorisant les projets ou enjeux organisationnels identifiés préalablement, et des conseils tactiques, pour aligner leurs projets stratégiques et les soutenir dans la mise en œuvre du plan d'action et l'identification de solutions d'affaires pertinentes.

Au cours de l'exercice 2023-2024, Investissement Québec a réalisé un total de 1 768 interventions en conseil d'affaires, dont 480 conseils stratégiques et 1 288 en conseils tactiques.

Prospection d'investissements étrangers

Les investissements directs étrangers constituent un levier important pour le développement économique du Québec et engendrent des retombées économiques qui ont un impact positif sur la productivité et la capacité d'innovation des entreprises québécoises, au-delà de l'entrée de capitaux. Investissement Québec International vise à attirer des entreprises internationales œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée et nichés, complémentaires à l'offre québécoise actuelle et en adéquation avec les besoins des régions du Québec.

Investissement Québec International mène des activités de prospection auprès de sociétés dont le siège social décisionnel est localisé à l'extérieur du Québec. D'une part, il accompagne les filiales internationales déjà établies au Québec pour qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. D'autre part, Investissement Québec International cible des sociétés n'ayant pas encore de présence au Québec pour les convaincre de s'y installer, dans le cadre d'activités de promotion, de démarchage et d'accompagnement menées par les équipes en poste au Québec et à l'étranger.

Activités de démarchage

Investissement Québec International établit des contacts avec des entreprises pour les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Au cours de l'exercice, il a ainsi rencontré les dirigeants de 932 filiales implantées au Québec. De plus, il a coordonné des rencontres avec des représentants de 374 sièges sociaux d'entreprises étrangères ayant une présence au Québec. Il a aussi rencontré, à l'extérieur du Québec, 1 880 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec.

Résultats globaux

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à réaliser, en 2023-2024, 109 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 13,1 milliards de dollars. Selon la planification des entreprises, 7 333 nouveaux emplois devraient être requis ou sauvegardés par ces projets.

Résultats globaux des investissements étrangers ⁽¹⁾

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre de projets	109	125	121
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	11 117,1 M\$	3 612,1 M\$	1 390,5 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	1 694,6 M\$	2 032,8 M\$	2 536,7 M\$
Autres dépenses d'exploitation ⁽⁴⁾	295,5 M\$	385,9 M\$	716,0 M\$
Total	13 107,2 M\$	6 030,8 M\$	4 643,2 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	7 333	9 261	11 070

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale des nouveaux emplois requis ou sauvegardés, sur une période maximale de trois ans.

(4) Autres dépenses d'exploitation engendrées par l'investissement (notamment le loyer immobilier et des dépenses en recherche et développement) sur une période maximale de trois ans.

Résultats par type d'investissement

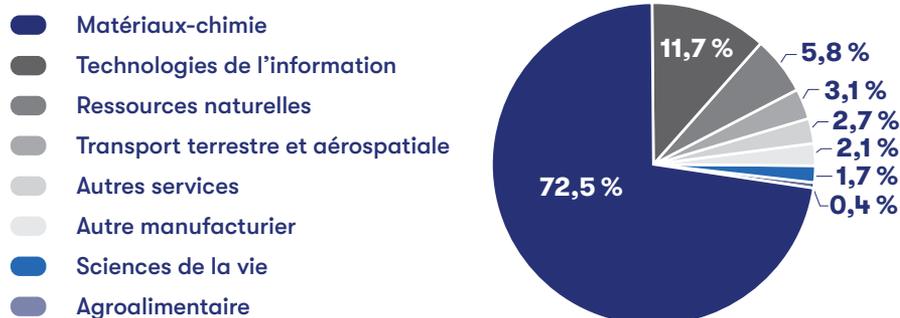
Parmi les engagements annoncés au cours de l'année financière, 54 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec ont annoncé qu'elles prendront de l'expansion, 54 entreprises étrangères ont confirmé qu'elles planteront de nouvelles activités et 3 autres investiront sous forme de partenariat avec une entreprise québécoise. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 2,1 milliards de dollars.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur des matériaux-chimie ainsi que dans celui des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2023-2024 avec des investissements respectivement de 9,5 milliards et de 1,5 milliard de dollars.

Proportion des investissements étrangers par secteur d'activité, 2023-2024 ⁽¹⁾

(en valeur d'investissement)



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

En tout, ce sont des entreprises de 27 pays qui ont confirmé investir au Québec. Les investissements annoncés en 2023-2024 proviennent principalement de l'Europe et représentent en valeur 55% des dollars investis en provenance de l'extérieur du Québec. Ces investissements ont été générés dans plusieurs secteurs d'activités, dont les sciences de la vie, le transport et la filière batterie. Quant à elles, les Amériques comptent pour 29% des investissements étrangers, dont 25% aux États-Unis, et l'Asie 16%, dont 14% en Corée du Sud.

Soutien à l'exportation

Investissement Québec International accompagne les PME et les grandes entreprises qui souhaitent accélérer leurs démarches de développement de marchés à l'extérieur du Québec. À ce titre, Investissement Québec International est étroitement impliqué dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la relance des exportations, le PARE.

En vue d'assurer la croissance des exportations du Québec, Investissement Québec International collabore avec d'autres partenaires, à travers une chaîne de services intégrée, composée des organismes régionaux de promotion des exportations, les ORPEX, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et des bureaux du Québec au Canada et à l'international.

Investissement Québec International offre des conseils personnalisés sur les stratégies d'internationalisation et sur les occasions d'affaires, de l'appui pour le repérage de clients et de partenaires potentiels et la planification de rencontres d'affaires. Il œuvre en étroite collaboration avec les équipes des représentations économiques du Québec à l'étranger et avec celles des bureaux canadiens. L'accompagnement des entreprises peut se faire de façon individuelle, par divers services personnalisés, ou encore par des activités de groupe, au Québec et à l'étranger, telles que des accueils d'acheteurs ou des missions commerciales.

Résultats globaux

Au cours de l'année 2023-2024, 4 055 accompagnements spécialisés à l'exportation sur les différents territoires desservis ont été réalisés.

Pour promouvoir les exportateurs québécois à l'étranger et les mettre en relation avec des clients et des partenaires d'affaires, 114 activités de maillage ont été organisées, auxquelles se sont joints 1 703 participants. De plus, 9 335 rencontres d'affaires ont été organisées entre des entrepreneurs québécois et des acheteurs ou partenaires d'affaires étrangers.

Investissement Québec International mesure les retombées de ses actions par la concrétisation de ventes fermes hors Québec, générées par les entreprises soutenues par de l'accompagnement spécialisé et par un appui financier à l'exportation. Le soutien offert aux entreprises québécoises cette année, et au cours des années précédentes, a permis de générer des ventes fermes de 5,1 milliards de dollars sur les marchés étrangers. De ce montant, les entreprises ont réalisé des ventes de 2,1 milliards de dollars hors États-Unis, notamment en Europe, en Asie et au Canada. Quelque 4,2 milliards de dollars de ventes fermes ont été générées par les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement spécialisé alors que 901,6 millions de dollars de ventes fermes ont découlé d'un soutien financier à l'exportation.

Résultats globaux des ventes fermes

Ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues (M\$)⁽¹⁾



(1) À partir de 2022-2023, la méthode de comptabilisation des ventes fermes a été modifiée en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Ainsi, les résultats des projets uniques d'une valeur de plus de 20% de la cible annuelle du plan stratégique sont limités à cette valeur. Depuis, un seul projet a été limité au montant de 460 M\$ en 2023-2024.

(2) En 2021-2022, les résultats excluent les projets uniques d'une valeur de plus de 20% de la cible annuelle du plan stratégique. Ainsi, pour cette période, les projets uniques de 280 M\$ et plus sont exclus. Un projet a donc été exclu des résultats de cette année.

Autres activités

Comme mandataire, la Société offre des services de normalisation et de certification, par l'entremise du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Elle administre également les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales.

Bureau de normalisation du Québec

Le BNQ soutient le développement économique du Québec en répondant aux enjeux de la société par ses services de normalisation et de certification, en proposant des solutions novatrices en matière de qualité, de durabilité et de sécurité, et ce, pour les organisations tant publiques que privées.

Les normes servent aux entreprises qui souhaitent instaurer de meilleures pratiques de gestion, tandis que les activités d'évaluation de la conformité par un tiers, soit la certification, leur permettent de gagner la confiance de leurs clients et de leurs partenaires d'affaires, de mettre en place des mécanismes pour se conformer aux exigences réglementaires et d'accélérer les projets de mise en marché et d'exportation. Ainsi, le BNQ soutient les entreprises du Québec en rendant disponibles 136 documents normatifs et en offrant une variété de 85 programmes d'évaluation de conformité.

Résultats globaux des activités de normalisation

Au cours de l'année 2023-2024, un total de 11 publications ont été recensées, dont 2 ont fait l'objet d'une reconduction, 5 ont fait l'objet d'une révision et 4 en sont à leur première édition. À titre d'exemples, deux des normes publiées sont reconnues à l'échelle canadienne et portent sur l'économie circulaire et la valorisation énergétique, soit Produits à contenu de plastique recyclé (CAN/BNQ 3840-100) et Biométhane – Spécifications de qualité pour injection dans les réseaux de distribution et de transport de gaz naturel (CAN/BNQ 3672-100).

Résultats globaux des activités d'évaluation de la conformité

Au 31 mars 2024, le BNQ recensait un total de 2 414 dossiers d'évaluation de conformité pour lesquels des documents tels que des certificats, des attestations, des avis de vérification ou des recommandations d'accréditation d'un laboratoire ont été émis. De ces dossiers, 472 concernent exclusivement des certifications ou des vérifications environnementales.

Mesures fiscales

La Société administre diverses mesures fiscales, dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias et de la presse écrite. Ce faisant, elle contribue au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre, à analyser leurs demandes d'admissibilité et, finalement, à produire les attestations ou les certificats respectant les critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 118 certificats initiaux et 2 367 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois et confirment que les entreprises exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettront aux sociétés admissibles de demander des crédits d'impôts pour concrétiser leurs projets.



04

Gouvernance

Conseil d'administration

Les décisions d'Investissement Québec sont imputables à son conseil d'administration et ce dernier en répond auprès du gouvernement. La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la Loi sur Investissement Québec et par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit, en outre, les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de la présidente-directrice générale. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Les administrateurs proviennent du milieu des affaires et des milieux financier, juridique et académique et sont nommés en fonction du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration d'Investissement Québec.

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



Geneviève Fortier

Présidente du conseil d'administration

Nomination au Conseil :
11 mai 2022

Fin du mandat :
10 mai 2027

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Laurentides

Geneviève Fortier est depuis 2019 chef de la direction de Promutuel Assurance. Elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction, notamment de première vice-présidente, Ventes et Distribution chez SSQ Assurance et de première vice-présidente, Ressources humaines et affaires publiques chez McKesson Canada.

Elle est vice-présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles et présidente du Bureau d'assurance du Canada – Chapitre du Québec. Elle est également membre du conseil d'administration et du comité des ressources humaines de Metro inc.

M^{me} Fortier détient un baccalauréat et une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Elle est Fellow de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (CRHA) et est également chevalière de l'Ordre national du Québec.



Bicha Ngo

Présidente-directrice générale

Nomination au Conseil :
1^{er} février 2024

Fin du mandat :
31 janvier 2027

Statut :
Administratrice

Lieu de résidence :
Montréal

Bicha Ngo a été nommée présidente-directrice générale en février 2024.

Elle a joint Investissement Québec en octobre 2019 comme première vice-présidente exécutive, Placements privés. À ce titre, M^{me} Ngo a travaillé à identifier et à soutenir les secteurs et les joueurs clés de l'économie québécoise.

Avant de se joindre à la société d'État, M^{me} Ngo a occupé le poste de vice-présidente, Développement corporatif chez Domtar inc. pendant neuf ans. Elle y gérait les transactions et effectuait le suivi de l'intégration des actifs acquis, en plus de voir au développement de la stratégie de gestion de l'entreprise. Elle avait précédemment travaillé au sein des équipes du secteur de la banque d'investissement de CIBC World Markets et de Merrill Lynch.

Détentrice du titre CFA, Bicha Ngo est diplômée en finance de HEC Montréal et a commencé sa carrière à HSBC.



David Bahan

Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de
l'Innovation et de l'Énergie

**Début du mandat
au Conseil :**
11 décembre 2019

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Chaudière-Appalaches

David Bahan est sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et membre d'office du conseil d'administration de la Société.

Il a commencé sa carrière à l'Institut de la statistique du Québec en qualité d'économiste. Il s'est ensuite joint au ministère des Finances, où il a occupé divers postes dont celui de directeur général des politiques aux particuliers, directeur général aux politiques économiques et celui de sous-ministre adjoint.

M. Bahan est membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Il détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal.



Anne Bourhis

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis :
15 octobre 2014

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure titulaire spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Elle est actuellement directrice pédagogique du Service des compétitions universitaires de cet établissement.

M^{me} Bourhis est présidente du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal et d'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle détient également un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



Gaétan Desroches

Nomination au Conseil :
7 février 2024

Fin du mandat :
22 mars 2028

Statut :
Administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Laurentides

Gaétan Desroches a été chef de la direction de La Coop fédérée (Sollio Groupe Coopératif) jusqu'en octobre 2021. Il a œuvré au sein du réseau de La Coop fédérée pendant plus de 40 ans, où il a exercé diverses fonctions dans le secteur des productions végétales, avant d'être nommé chef de l'exploitation en 2006 et finalement chef de la direction en 2014.

M. Desroches siège aux conseils d'administration d'Intelila, de l'Institut de recherche et de développement en agroalimentaire, du Théâtre du Nouveau Monde et de la Fondation BAnQ. Il participe aussi à des missions de coopération internationale avec SOCODEVI.

Il est diplômé en sciences de l'agronomie de l'Université Laval et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Sherbrooke.



Catherine Dubé

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Mauricie

Catherine Dubé est associée et consultante en management chez Coboom, un cabinet-conseil en management d'impact certifié B Corp. Elle accompagne annuellement des dizaines d'organisations dans leur réflexion stratégique et l'amélioration de leur performance opérationnelle et organisationnelle.

M^{me} Dubé est secrétaire du conseil d'administration de Coboom.

Elle est détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en entrepreneuriat de HEC Montréal en plus d'être diplômée de l'École d'entrepreneurship de Beauce. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (CRHA).



L.-Daniel Gauvin

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

L.-Daniel Gauvin est administrateur de sociétés. Il a été membre de la haute direction du Mouvement Desjardins de 1996 à 2017 et a occupé différents postes de direction dans le domaine financier. Durant son passage chez Desjardins, il a participé activement à la planification stratégique, au positionnement sur les marchés financiers domestiques et internationaux et il a assuré le maintien des cotes de crédit du Mouvement parmi les plus fortes de l'industrie.

Il est membre du comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA), option finance, de l'Université Concordia. Il détient également le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Manon Genest

Nomination au Conseil :
23 juin 2021

Fin du mandat :
22 juin 2025

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Manon Genest a cofondé l'agence-conseil TACT qui, plus de 10 ans après sa création, est toujours l'une des plus importantes firmes québécoises de son secteur. Elle est présentement directrice générale du bureau de Montréal. Elle œuvre principalement dans le domaine des communications d'entreprise, notamment dans le secteur agroalimentaire. Elle possède une vaste expérience des sphères publiques et politiques, comptant plus de 10 années au sein des appareils politiques fédéral et québécois.

Elle est également membre du conseil d'administration de Montréal International.

M^{me} Genest détient un baccalauréat en communication organisationnelle de l'Université d'Ottawa.



Mélissa Gilbert

Nomination au Conseil :
24 mai 2023

Fin du mandat :
23 mai 2027

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Capitale-Nationale

Mélissa Gilbert est vice-présidente exécutive et leader, Affaires financières chez Beneva. Elle a fait partie de l'équipe restreinte qui a rendu possible la création de cette nouvelle entité, née du regroupement de La Capitale et de SSQ Assurance.

Elle a auparavant occupé différents postes de direction, notamment chez La Capitale Assurance, Optel, Norda Stelo, R3D Conseil, E&Y Calgary et Taleo, qui l'ont menée à participer à plusieurs acquisitions d'entreprises, à l'élaboration de plans d'investissement et de redressement, à l'ouverture de filiales à l'international et à un premier appel public sur le NASDAQ.

Administratrice de sociétés certifiée (ASC) et Fellow comptable professionnelle agréée (FCPA), M^{me} Gilbert s'est impliquée dans différents comités et siège actuellement aux conseils d'administration de PolR Corp, de la Fondation du Musée de la civilisation et de la Fondation La Capitale.



Shahir Guindi

Nomination au Conseil :
7 février 2024

Fin du mandat :
6 février 2028

Statut :
Administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

Shahir Guindi est associé principal, Droit des sociétés chez Osler, Hoskin & Harcourt. Il est coprésident national sortant du cabinet et ancien membre du conseil des associés. Il a occupé le poste d'associé directeur du bureau de Montréal durant les sept années précédant sa nomination comme coprésident national. Fort de plus de 30 ans d'expérience, il est reconnu dans le domaine des fusions et acquisitions, en investissement privé et public, et en financement de démarrage et de croissance d'entreprises.

M. Guindi siège au conseil d'administration de Jubilant Draxis Pharma. Il a aussi été membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qu'il a présidé de 2019 à 2021.

M. Guindi est titulaire d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et membre du Barreau du Québec et du Barreau de New York depuis 1990.



Éloïse Harvey

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024¹⁰

Statut :
Administratrice

Lieu de résidence :
Montréal

Éloïse Harvey est, depuis août 2021, chef de la direction d'EPIQ Machinerie, un équipementier exportateur pour l'industrie lourde. Au cours des 20 dernières années, elle a œuvré dans le domaine des ventes, du développement des affaires, développement corporatif et stratégie.

M^{me} Harvey préside le conseil d'administration de la compagnie de construction Cegerco inc. et est membre des conseils d'administration de Groupe Blais Synergie, d'AluQuébec, de l'Institut du véhicule innovant – IVI Solutions, d'EPIQ Machinerie et du Conseil du patronat du Québec.

Elle est titulaire d'un double baccalauréat en génie mécanique et en administration de l'Université McMaster à Hamilton en Ontario.



Claudine Roy

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis :
9 février 2011

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Claudine Roy est fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie, en plus de présider le conseil d'administration. Elle a été présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé et propriétaire de l'Auberge sous les arbres jusqu'en 2023. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé en 1986.

M^{me} Roy est chevalière de l'Ordre national du Québec, elle siège au Conseil de l'Ordre depuis 2016 et en est la présidente depuis janvier 2023. Elle est également membre de l'Ordre du Canada.

M^{me} Roy est membre des conseils d'administration du Centre de transfert d'entreprises du Québec, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

Elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski. Elle détient la désignation d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

¹⁰ Éloïse Harvey a démissionné de son rôle d'administratrice en date du 24 mai 2024.



Louise Sanscartier

Nomination au Conseil :
11 mai 2022

Membre depuis :
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
10 mai 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle intervient au programme en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et est formatrice en gestion des risques à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. De 2006 à 2015, elle était associée chez BDO Canada en matière de gouvernance, risques et conformité. Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

M^{me} Sanscartier est membre du conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, membre du comité de décision et présidente du comité d'audit. Elle préside le conseil d'administration de 9410-6176 Québec inc. (une filiale d'Evol) et est membre du conseil d'administration de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre. Elle est membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Elle a fait une post-maîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Montréal. Elle détient la désignation d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) décernée par le Collège des administrateurs de sociétés.



Marie-Soleil Tremblay

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Capitale-Nationale

Marie-Soleil Tremblay est professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Elle a été auditrice externe pendant 12 ans chez Deloitte et au bureau du Vérificateur général du Québec.

M^{me} Tremblay siège au conseil d'administration du Festival d'été international de Québec où elle préside le comité d'audit. Elle siège également au conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique et à celui du Musée national des beaux-arts du Québec.

Titulaire d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Laval et auteure de plusieurs manuels et articles traitant d'audit, de gouvernance d'entreprise, de contrôle et de gestion financière, elle est membre de plusieurs comités éditoriaux et éditrice associée de *Accounting and the Public Interest*.

M^{me} Tremblay est Fellow comptable professionnelle agréée (FCPA) et a siégé comme membre au comité d'examen indépendant de la normalisation du Canada.

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 14 membres¹¹, dont la présidente-directrice générale de la Société et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui en sont membres d'office. Il est formé de 10 femmes et de 4 hommes, dont 11 membres indépendants. Parmi les femmes, 4 ont entre 30 et 50 ans et 6 ont 51 ans ou plus. Quant aux hommes, l'un a entre 30 et 50 ans et 3 sont âgés de 51 ans ou plus. Un membre a moins de 35 ans et deux membres ont indiqué faire partie de l'un des groupes cibles de diversité identifiés à la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État¹².

¹¹ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration d'Investissement Québec est composé de 15 membres. Au 31 mars 2024, un poste est vacant.

¹² Ces groupes cibles de diversité sont les suivants : les Autochtones, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, ainsi que les personnes handicapées.

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice, dont une fois pour une réunion hors calendrier et une session stratégique avec l'équipe de direction de la Société. Dans le cadre de ces réunions, le Conseil a approuvé le plan d'action 2024-2025 découlant du plan stratégique 2023-2027, le Rapport annuel d'activités et de développement durable pour l'exercice 2022-2023 ainsi que le Plan d'action de développement durable 2023-2028. À la suite de la nomination par le gouvernement de la nouvelle présidente-directrice générale de la Société, il a approuvé la nouvelle structure organisationnelle de la Société. Tout au long de l'année, le Conseil a examiné les rapports et tableaux de bord préparés par la direction, a été informé des diverses initiatives stratégiques menées par la Société et a suivi les indicateurs de performance associés à son plan stratégique. Il a également exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux délégations d'autorité, aux différentes politiques et aux transactions importantes de la Société, en plus de s'assurer, au préalable, de recevoir une confirmation d'absence de conflit d'intérêts chez ses membres pour les sujets traités à toutes les réunions.

Dans le cadre du programme de formation continue, les membres du Conseil ont bénéficié d'une séance de formation portant sur divers sujets, dont les perspectives économiques, les tendances récentes en gouvernance et la gouvernance efficace dans un contexte d'incident de cybersécurité. Cette séance comprenait aussi une présentation sur la gouvernance ambidextre et la performance d'un conseil d'administration, offerte par le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Le Conseil a également bénéficié de plusieurs présentations de la direction sur la stratégie des différents secteurs d'activité de la Société, notamment à l'égard des filiales exploitantes, des services offerts par Investissement Québec International et du développement de la filière batterie au Québec.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé le calendrier annuel des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour la période 2024-2025 ainsi que des modifications au règlement intérieur, à la Politique d'exercice du droit de vote, à la Charte de l'ombudsman et aux chartes de ses comités. À la suite de la nomination d'une nouvelle administratrice par le gouvernement, le Conseil a approuvé certains changements dans la composition de ses comités. Il a également veillé à identifier des candidats potentiels et à recommander les candidatures pertinentes au gouvernement afin de pourvoir les postes vacants, et ce, avec un souci de compétence, de parité et de diversité.

Sur la recommandation du Comité d'audit, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société. Il a examiné trimestriellement les résultats financiers de la Société et a approuvé le budget 2024-2025. Il a approuvé des modifications à la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la Société et a exercé ses pouvoirs d'autorisation relativement à des contrats de service et à l'acquisition d'actifs informationnels. La Société étant responsable de l'administration des sommes investies par le gouvernement au Fonds de développement économique, le Conseil a approuvé le renouvellement d'un régime d'emprunt auprès du ministre des Finances pour ses projets d'investissement et de refinancements d'emprunts à long terme.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques et selon les délégations d'autorité applicables, le Conseil a approuvé certaines transactions, de même que la Politique en matière de protection des renseignements personnels et la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les divers barèmes de rémunération et les hausses salariales de l'exercice 2024-2025 accordées aux cadres et employés non syndiqués de la Société. Il a donné son aval aux politiques en matière de rémunération variable des employés, des dirigeants et de la présidente-directrice générale, de même qu'à une modification au régime incitatif à long terme visant à en assurer la cohérence avec l'indicateur de rentabilité de la Société. Le Conseil a également exercé son pouvoir de nomination pour l'ajout de nouveaux membres au sein du comité de direction et au sein du comité de gestion du Régime complémentaire de retraite des ex-employés de la Société générale de financement. Il a de plus approuvé les critères d'évaluation de la performance de la présidente-directrice générale pour la période 2024-2025.

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Conseil doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société et procéder à un étalonnage avec des entreprises similaires. Cet exercice est réalisé tous les trois ans par une firme externe. Le Conseil, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, a délégué la coordination de ces travaux à un comité de travail ad hoc et a désigné deux administrateurs pour y siéger. Au terme des travaux réalisés par la firme externe et sur recommandation du comité de travail, le Conseil a adopté des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance et a examiné le rapport final, incluant les résultats de l'étalonnage réalisé avec des entreprises similaires.

Finalement, dans le cadre du départ à la retraite du président-directeur général et du processus de remplacement associé, le Conseil a approuvé le profil de compétences et d'expérience requis et a procédé à la création d'un comité ad hoc ayant pour mandat de veiller à la bonne marche du processus, de procéder à l'évaluation et à la sélection des candidatures, en plus de faire des recommandations au Conseil. Au terme du processus, le Conseil a approuvé la recommandation de ce comité et l'a soumise aux instances gouvernementales concernées.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants pour s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité d'audit, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice, le Conseil s'est assuré que les comités ont recours à l'expertise de firmes externes pour appuyer leurs travaux, lorsqu'ils le jugent opportun.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception de la présidente du Conseil et de la présidente-directrice générale de la Société. Il encadre de plus l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et ses comités et l'élaboration du programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil.

Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice. Lors de ces réunions, il a notamment recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société ainsi qu'aux chartes des comités du Conseil, des modifications à la Politique d'exercice du droit de vote, des modifications à la Charte de l'ombudsman de la Société ainsi que la nomination d'une nouvelle administratrice à titre de membre du comité d'audit.

Afin de combler les postes vacants au Conseil, le comité a veillé à ce que certains candidats potentiels soient rencontrés, s'est assuré que ceux-ci possédaient l'expérience et les compétences recherchées préalablement à la transmission des recommandations au gouvernement. Il a également revu la composition des comités du Conseil, a formalisé un plan de travail 2024-2025 pour ses travaux et a proposé certaines améliorations pour le programme d'accueil des nouveaux administrateurs et le programme de formation continue des administrateurs.

Conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement, et ce, en portant une attention particulière à la diversité. Il a également reçu de la part de la direction une reddition de comptes sur le portrait global des administrateurs désignés par la Société, incluant la durée des mandats et les statistiques de diversité.

Le comité s'est acquitté de son mandat de supervision de l'efficacité du fonctionnement du Conseil et ses comités, notamment à l'aide d'un questionnaire d'évaluation annuelle en la matière. Le comité a partagé avec le Conseil les résultats obtenus et approuvé un plan d'action en découlant. Les résultats démontrent une amélioration par rapport à l'année dernière, notamment en ce qui a trait à la qualité du fonctionnement et la performance générale du Conseil. Ils démontrent également que les administrateurs ont une bonne compréhension du mandat et des responsabilités du Conseil, que le Conseil est efficace dans l'exercice de ses tâches, que la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre le Conseil et la direction est claire et sans ambiguïté et que la charge de travail imposée au Conseil et à ses comités est raisonnable. Le comité s'est aussi assuré que les auto-évaluations des membres du Conseil avaient été remplies et les résultats communiqués à la présidente du Conseil afin de compléter le processus d'évaluation.

Le comité a procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société, ce qui s'est notamment traduit par l'étude des changements proposés aux paramètres de la rémunération des administrateurs, l'étude de la nouvelle politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et la recommandation au Conseil de déléguer à un comité ad hoc la responsabilité d'identifier et de recommander les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. De plus, le comité a reçu le rapport de l'ombudsman, la reddition de comptes sur l'exercice du droit de vote par la Société, une reddition de comptes sur la Politique de gestion des filiales, une reddition de comptes sur l'évolution des facteurs ESG de la Société ainsi que le rapport sur les désignations d'administrateurs approuvées par le ou la président(e)-directeur(-trice) général(e) au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de L.-Daniel Gauvin, Mélissa Gilbert et Marie-Soleil Tremblay, qui en est la présidente. Le comité est entre autres responsable de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et qu'ils soient adéquats et efficaces. Aussi, il approuve le plan annuel d'audit interne, s'assure qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assure le suivi. Le comité révisé toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'audit interne ou un dirigeant et examine les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement. Enfin, il recommande au Conseil l'approbation des états financiers et du budget annuel de la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Il a reçu la reddition de comptes du Comité de divulgation de l'information financière, a examiné et a recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés et audités de la Société ainsi que le rapport de gestion présenté au rapport annuel d'activités et de développement durable 2022-2023. Il a également reçu un suivi trimestriel sur les résultats et les indicateurs de performance de la Société ainsi que sur les travaux en gouvernance financière. Il a assuré le suivi annuel du plan d'optimisation 2023-2024 de la Société et a pris connaissance du plan présentant les activités d'optimisation de la Société pour 2024-2025. Les membres du comité ont examiné le budget de la Société pour l'exercice 2024-2025 et ont recommandé son adoption au Conseil.

Il a en outre recommandé au Conseil l'approbation des modifications à sa propre Charte et à la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle. Il a également révisé la Charte de l'audit interne.

Le comité a accepté le plan des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, et approuvé les honoraires afférents à ces derniers. Les membres du comité ont rencontré, parfois à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société nommés par le Vérificateur général du Québec et ceux nommés par le gouvernement et ont procédé à une évaluation de ces derniers. Ils ont suivi, tout au long de l'année, l'application des recommandations des co-auditeurs et de l'audit interne ainsi que l'état d'avancement des mandats découlant du plan de travail de l'audit interne pour l'exercice 2023-2024. Le comité a, par ailleurs, approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2024-2025 et a reçu une confirmation de l'indépendance de l'auditeur interne. De plus, le Comité d'audit a pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle relative à la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation de dons, commandites et partenariats.

Le comité a reçu la reddition de comptes de l'auditeur interne à l'égard de la Politique sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion ainsi que celle à l'égard des mécanismes de signalement et s'est assuré que le suivi approprié était effectué.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Geneviève Fortier¹³, Marie-Soleil Tremblay et L.-Daniel Gauvin, qui en est le président. Le comité veille à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommande au Conseil, pour approbation, des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assure du respect de ces politiques. Le cas échéant, il approuve et recommande au Conseil les transactions qui lui sont soumises, conformément au règlement intérieur de la Société. Il assure le suivi sur la gouvernance et l'exécution des projets corporatifs ainsi que la mise en œuvre du plan de sécurité de l'information et de cybersécurité de la Société.

Le comité a tenu 11 réunions au cours de l'exercice, dont 7 réunions hors calendrier. Il a périodiquement reçu la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a, entre autres, recommandé au Conseil l'adoption de certaines modifications à la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles et à la Politique en matière de protection des renseignements personnels. Il a aussi recommandé au Conseil la création d'un nouveau comité interne afin de lui déléguer l'autorisation de certains dossiers de dette et d'investissement de la Société et proposé les modifications qui en découlent au règlement intérieur de la Société, en plus de procéder à la révision de sa Charte et de son plan de travail.

De plus, il a périodiquement revu le profil de risque des interventions financières autorisées par palier d'autorisation, y compris celles autorisées par le Comité de crédit et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, auxquels le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation. Il a approuvé le plan annuel de travail des équipes de conformité en gestion des risques de crédit et a obtenu sur une base régulière un statut de conformité découlant de ces travaux. Les membres du comité ont reçu trimestriellement un rapport sur le profil de risque d'entreprise, mettant l'accent sur les risques importants et les risques émergents pour la Société. Il a été tenu informé de l'avancement des travaux d'amélioration du cadre de fonctionnement de la gestion intégrée des risques au sein de la Société et a pris acte des attestations de conformité de la direction à l'égard des politiques en gestion des risques. Le comité a pris connaissance sur une base régulière de la gouvernance du bureau de projets de la Société et du statut d'avancement du portefeuille de projets.

¹³ La nomination de la présidente du conseil d'administration à titre de membre du comité de gestion des risques en date du 20 février 2023 vise à pourvoir temporairement le poste laissé vacant par le départ de Madeleine Féquière.

Enfin, le comité a assuré une surveillance des risques technologiques et reçu de la part de la direction une reddition de comptes sur la mise en œuvre du plan de sécurité et de confidentialité de l'information ainsi que sur le plan directeur des technologies d'affaires de la Société.

Le comité a autorisé ou recommandé au Conseil certaines interventions financières, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans le règlement intérieur.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé de Claudine Roy, Manon Genest, Louise Sanscartier et Anne Bourhis, qui en est la présidente. Il est notamment responsable de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines, d'élaborer et de recommander un profil de compétences et d'expérience, d'élaborer et recommander les critères d'évaluation et des recommandations au Conseil sur la rémunération de la présidente-directrice générale, de contribuer à la sélection des dirigeants, d'établir un programme de planification de leur relève et de recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu cinq réunions. Il a procédé à l'évaluation de la performance du président-directeur général pour l'exercice 2022-2023. Il a aussi revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, une augmentation annuelle de la masse salariale admissible et les divers barèmes de rémunération des employés, des dirigeants de la Société et de ses filiales en exploitation. En se basant sur le plan stratégique 2023-2027, les cibles et les indicateurs liés à la rémunération variable ont été revus et soumis pour approbation au conseil d'administration. Il a également recommandé au Conseil l'approbation des octrois cibles 2024-2025 pour chacun des membres du comité de direction en vertu du régime incitatif à long terme, les critères d'évaluation de la présidente-directrice générale et la nomination de nouveaux dirigeants. Le comité a également revu et recommandé au Conseil l'adoption du profil de compétences et d'expérience du président-directeur général dans le cadre du processus de remplacement de ce dernier.

Il a reçu la reddition de comptes sur les diverses politiques relevant de sa compétence, de même que des signalements visant des enjeux de ressources humaines et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. En plus d'avoir été informé de la revue des talents de la Société aux fins de préparation de la relève, le comité a suivi trimestriellement divers indicateurs de gouvernance en ressources humaines, notamment l'indice d'engagement des employés, la réalisation du plan de main-d'œuvre de la Société ainsi que les statistiques en matière d'équité, diversité et inclusion. Le comité a également suivi les travaux relatifs à l'élaboration de sa marque employeur et les résultats du sondage annuel effectué auprès des employés. Enfin, il a procédé à la révision annuelle de sa Charte.

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception de celle de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 587 dollars;
- une rémunération annuelle de 3 969 dollars pour la présidence de chacun des comités;
- un jeton de présence de 662 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 331 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par téléphone ou tout autre moyen de communication à distance.

La présidente du Conseil est, quant à elle, admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 64 292 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 991 dollars chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 496 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par téléphone ou tout autre moyen de communication à distance.

Le tableau suivant indique le nombre de réunions auxquelles a assisté chacun des membres pendant l'exercice 2023-2024 et la rémunération gagnée pour ces participations. Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé de présence et rémunération totale des administrateurs d'Investissement Québec

1^{er} avril 2023 au
31 mars 2024

	Nombre de réunions					Rémunération
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité d'audit	Comité de gestion des risques ⁽²⁾	Comité des ressources humaines	(\$)
Total	7	4	5	11	5	314 009
Administrateurs						
Geneviève Fortier	7	4	5 ⁽³⁾	11	5	101 950 ⁽⁴⁾
Bicha Ngo ⁽⁵⁾	2/2	1/1	2/2	1/1	2/2	s. o.
David Bahan	4					s. o.
Anne Bourhis	6	4			5	24 486
Gaétan Desroches ⁽⁶⁾	1/2					2 233
Catherine Dubé	6					14 559
L.-Daniel Gauvin	7		5	11		33 754 ⁽⁷⁾
Manon Genest	7				5	18 531
Mélissa Gilbert ⁽⁸⁾	6		4/4			17 982 ⁽⁹⁾
Shahir Guindi ⁽¹⁰⁾	2/2					2 895
Éloïse Harvey ⁽¹¹⁾	4					13 235
Claudine Roy	7	4			5	21 179
Louise Sanscartier	7	4			5	30 113 ⁽¹²⁾
Marie-Soleil Tremblay	7		5	11		33 092 ⁽¹³⁾
Administrateurs sortants						
Guy LeBlanc ⁽¹⁴⁾	5/5	3/3	3/3	9/10	3/3	s. o.

(1) Y compris une réunion hors calendrier.

(2) Y compris sept réunions hors calendrier, dont trois ont été rémunérées à titre de réunion de courte durée.

(3) Geneviève Fortier a été nommée à titre de membre du comité d'audit en date du 20 février 2023 afin de pourvoir temporairement le poste laissé vacant par le départ de Madeleine Féquière, et ce, jusqu'à la nomination de Mélissa Gilbert à ce comité en date du 29 août 2023.

(4) La rémunération de Geneviève Fortier comprend également des jetons de présence pour la participation à huit rencontres du comité ad hoc de sélection du nouveau PDG. Une de ces rencontres a été rémunérée à titre de réunion de courte durée.

(5) Bicha Ngo est entrée en poste à titre de présidente-directrice générale et de membre du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024.

(6) Gaétan Desroches a été nommé membre du conseil d'administration en date du 7 février 2023.

(7) La rémunération de L.-Daniel Gauvin comprend également des jetons de présence pour la participation à huit rencontres du comité ad hoc de sélection du nouveau PDG. Une de ces rencontres a été rémunérée à titre de réunion de courte durée.

(8) Mélissa Gilbert a été nommée membre du conseil d'administration en date du 24 mai 2023 et membre du comité d'audit le 29 août 2023.

(9) La rémunération de Mélissa Gilbert comprend également des jetons de présence pour la participation à quatre rencontres du comité ad hoc de travail sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Une de ces rencontres a été rémunérée à titre de réunion de courte durée.

(10) Shahir Guindi a été nommé membre du conseil d'administration en date du 7 février 2023.

(11) Éloïse Harvey a démissionné de son rôle d'administratrice en date du 24 mai 2024.

(12) La rémunération de Louise Sanscartier comprend également des jetons de présence pour la participation à huit rencontres du comité ad hoc de sélection du nouveau PDG. Une de ces rencontres a été rémunérée à titre de réunion de courte durée.

(13) La rémunération de Marie-Soleil Tremblay comprend également des jetons de présence pour la participation à huit rencontres du comité ad hoc de travail sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Trois de ces rencontres ont été rémunérées à titre de réunion de courte durée.

(14) Guy LeBlanc a cessé d'occuper son poste de président-directeur général et de membre du conseil d'administration en date du 31 janvier 2024.

Structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action. Il doit également :

- Mettre en œuvre et suivre le plan d'action;
- Décider des actions prévues dans le plan stratégique et le plan d'action;
- Approuver les directives de la Société;
- Recommander l'approbation des politiques au conseil d'administration;
- Évaluer les résultats;
- Suivre la performance de la Société.

Le comité est composé de¹⁴ :



Bicha Ngo
Présidente-directrice générale



Hubert Bolduc
Premier vice-président
Investissements directs
étrangers et exportations



Gladys Caron
Première vice-présidente
Stratégies et
communications externes



Claude Farrier
Premier vice-président
Placements privés



Sylvain Gendron
Premier vice-président
et chef de la gestion
des risques et
affaires juridiques



Pierre Leblanc
Premier vice-président
et chef des technologies
de l'information



Laurent Naud
Premier vice-président
et chef de la
direction financière



Marie Zakaïb
Première vice-présidente
Ressources humaines et
communications internes

Le comité est composé de trois femmes et de cinq hommes. Les trois femmes appartiennent au groupe des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, l'un appartient au groupe des 30-50 ans, les quatre autres à celui des 51 ans ou plus.

¹⁴ Deux postes sont vacants.

Rémunération des dirigeants et employés

Principes directeurs

Investissement Québec adopte des pratiques de rémunération qui respectent les principes de saine gestion pour tous ses emplois.

Objectifs et positionnement de la rémunération

Les programmes de rémunération globale établis par Investissement Québec visent à reconnaître et à rémunérer la performance tout en s'alignant sur ses objectifs stratégiques. Ils sont soumis à des règles et à des pratiques de gouvernance efficaces.

Les programmes ont pour objectif d'offrir une rémunération globale concurrentielle qui permet d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société. Ainsi, elle vise à offrir une rémunération globale se situant autour du 50^e percentile ou de la médiane de son marché de référence. Ce marché comprend principalement des entreprises de l'est du Canada œuvrant dans le secteur financier (privées et paragonnementales), secteur avec lequel la Société concurrence pour les talents.

Positionnement des hauts dirigeants

L'objectif de positionnement de la rémunération globale au 50^e percentile est également applicable aux hauts dirigeants de la Société. Les données recueillies lors des différents balisages du marché sont ajustées pour refléter la nature et la taille d'Investissement Québec. À cet égard, les grandes banques ne sont pas considérées comme faisant partie de ce marché. Voici quelques organisations faisant partie du marché de référence :

Marché de référence (échantillon) – Hauts dirigeants du Comité de direction

- Banque de développement du Canada (BDC)
- Banque Laurentienne
- Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)
- CI Financial Corp
- Fonds de solidarité FTQ
- IA Groupe financier
- Mouvement Desjardins
- Office d'investissement des régimes publics de pensions du secteur public (Investissement PSP)
- Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)

Recours à des experts externes

Investissement Québec et son conseil d'administration ont, à l'occasion, recours à des firmes externes pour qu'elles évaluent certains éléments de rémunération, le positionnement et les pratiques en matière de rémunération globale.

Ainsi, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance de la rémunération globale, particulièrement de la rémunération globale des hauts dirigeants, le Comité des Ressources humaines obtient une évaluation d'experts externes tous les deux ou trois ans.

Rémunération globale

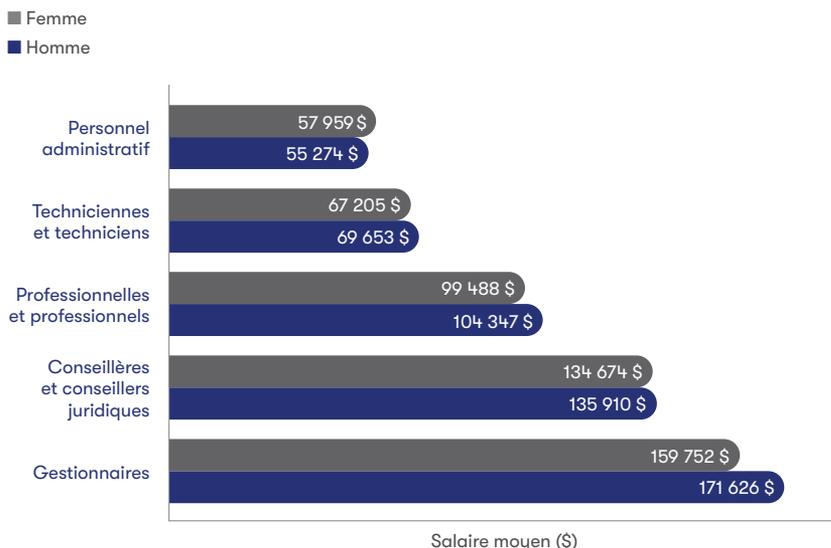
La rémunération globale des employés et dirigeants d'Investissement Québec est composée de quatre éléments principaux :

- Salaire de base
- Rémunération incitative
- Régime de retraite
- Avantages sociaux

Salaire de base

Le salaire de base des employés syndiqués est défini et géré par les dispositions prévues aux quatre conventions collectives en vigueur à Investissement Québec.

En ce qui a trait aux employés non syndiqués et aux dirigeants, les paramètres applicables à l'augmentation des échelles ainsi que le budget des augmentations annuelles sont établis en fonction des sondages de prévisions du marché effectués par les firmes-conseils spécialisées. Le budget et l'augmentation des échelles sont approuvés annuellement par le conseil d'administration. Afin de reconnaître la performance et d'assurer une progression des talents, les augmentations individuelles sont octroyées en fonction d'une matrice d'augmentation annuelle qui tient compte du positionnement dans l'échelle et de la performance individuelle annuelle.



Au 31 mars 2024, le salaire de base médian des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion du salaire de la présidente-directrice générale, est de 101 314 dollars.

Rémunération incitative

La rémunération incitative est une composante répandue dans plusieurs secteurs, dont le secteur financier et de l'investissement. Cette forme de rémunération fait partie intégrante de la rémunération globale des employés et contribue à l'attraction et à la rétention des talents. Les employés faisant partie du Syndicat des employés du Centre de recherche industrielle du Québec (SECRIQ) ne sont pas assujettis à cette composante de rémunération.

Dans un contexte de saines pratiques en matière de rémunération, le paiement de la rémunération incitative n'est ni automatique ni garanti. Ce paiement est en fonction de la performance de l'employé et/ou de l'atteinte de certains critères et indicateurs organisationnels.

Rémunération incitative à court terme

Le régime de rémunération incitative à court terme (RICT) vise à soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels de la Société. La rémunération incitative à court terme poursuit trois objectifs, à savoir :

- Offrir une rémunération directe concurrentielle permettant d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société
- Soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels du plan d'affaires de la Société
- Favoriser une culture de haute performance et une reconnaissance de la performance individuelle

La formule applicable à la rémunération incitative à court terme est la même pour les employés admissibles, incluant les hauts dirigeants et le poste de la présidence-direction générale. Elle repose sur trois facteurs : la performance organisationnelle, le développement économique et le facteur individuel. La formule se détaille comme suit :



Les indicateurs et les cibles à atteindre des facteurs précédemment mentionnés découlent du plan stratégique de la Société et sont approuvés en début d'année par le conseil d'administration. Ce dernier est également responsable à la fin de l'année financière d'approuver le niveau d'atteinte des cibles et le versement des bonis associés à la RICT. Le facteur individuel est fonction de la cote de performance individuelle déterminée selon le programme de gestion de la performance applicable à tous les employés d'Investissement Québec.

Sommaire des différents indicateurs pour l'exercice financier 2024-2026

Facteur de performance organisationnelle	Facteur de développement économique	Facteur individuel
<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des coûts Performance annuelle Expérience client (indice de recommandation client) Indice d'engagement des employés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale Valeur des interventions financières auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Performance individuelle

Le tableau suivant présente les primes cibles des cadres par niveau :

Niveaux d'emploi	RICT
	Cible
Président-directeur général	20 %
Premier vice-président exécutif ⁽¹⁾	35 %
Premier vice-président	25 %
Vice-président niveau 1 et 2	25 %
Cadre de direction niveau 4	25 %
Cadre de direction niveau 2 et 3	20 %
Cadre de direction niveau 1	15 %

(1) Aucun titulaire sur ce niveau d'emploi depuis le 1^{er} février 2024, date de nomination de Bicha Ngo à titre de Présidente-directrice générale.

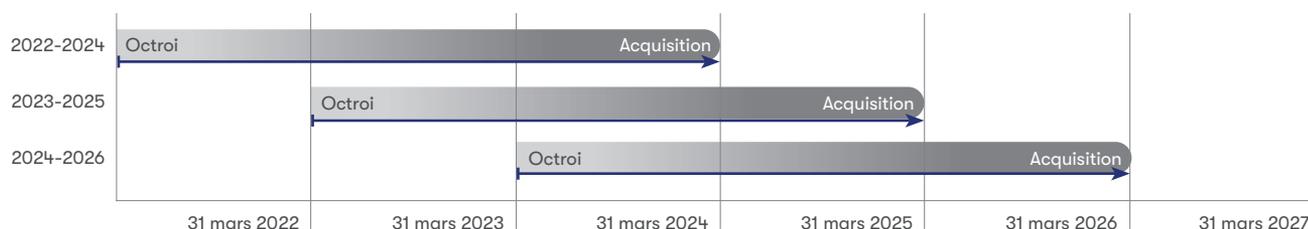
Pour les employés syndiqués, les primes cibles varient selon la catégorie d'emploi et les niveaux. Les primes cibles pour les conseillers juridiques et pour les employés de soutien et techniques varient entre 3 % et 5 %. Pour les employés dans les catégories de professionnels, les primes cibles varient entre 7 % et 20 % (pour certains secteurs spécialisés).

À l'exception de la présidence-direction générale, laquelle a un boni maximal équivalant à sa cible, le boni maximal pour tous les employés est établi à 1,5 fois la cible.

Rémunération incitative à long terme

Introduit en 2019, le régime de rémunération incitative à long terme (RILT) d'Investissement Québec vise à promouvoir une performance soutenue à long terme alignée sur la mission de la Société, tout en favorisant une prise de risque judicieuse dans l'intérêt du développement économique du Québec.

Applicable aux membres du Comité de direction, cette composante de la rémunération permet d'aligner la rémunération globale de ceux-ci sur l'objectif de positionnement au 50^e percentile du marché de référence. Le RILT permet également d'équilibrer dans un horizon temporel la rémunération globale des hauts dirigeants d'Investissement Québec.



Le RILT repose principalement sur trois facteurs : le développement économique, la performance organisationnelle et le rendement total d'Investissement Québec. Toutefois, à partir du 1^{er} avril 2023, pour le cycle 2024-2026, le facteur Rendement total de la Société est remplacé par le facteur Vision gouvernementale. Ainsi, le calcul de la rémunération variable à long terme s'effectue selon la formule suivante¹⁵ :

¹⁵ À compter du cycle 2024-2026.



Les deux premiers facteurs sont évalués par des indicateurs de performance découlant du plan stratégique de la Société, lequel est approuvé par le gouvernement. Pour chaque indicateur, un seuil, une cible et un niveau maximal sont identifiés.

Sommaire des différents indicateurs pour le cycle 2024-2026 du RILT

Facteur Performance organisationnelle	Facteur Développement économique	Facteur Vision gouvernementale
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des coûts • Performance annuelle • Expérience client (indice de recommandation client) • Indice d'engagement des employés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'accompagnement technologique visant un avancement en innovation • Valeur des projets financés visant l'accroissement de la productivité • Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale • Valeur des interventions financières auprès des entreprises d'impact et à fort potentiel • Valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues • Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en œuvre de solutions à leurs besoins de main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Performance relative du Québec vs l'Ontario au 31 décembre 2025

Le tableau suivant présente le niveau des primes cibles pour le RILT :

Niveaux d'emploi	RILT Cible
Président-directeur général	70 %
Premier vice-président exécutif ⁽¹⁾	45 %
Premier vice-président	35 %

(1) Aucun titulaire sur ce niveau d'emploi depuis le 1^{er} février 2024, date de nomination de Bicha Ngo à titre de Présidente-directrice générale.

À l'exception de la présidence-direction générale, pour lequel le RILT maximal est équivalent à sa cible, le RILT maximal pour les autres membres admissibles est établi à 2 fois la cible.

Régimes de retraite

Régime de retraite de base

Tous les employés réguliers d'Investissement Québec participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées¹⁶, à savoir le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Ces régimes à prestations déterminées assurent une rente aux participants selon une formule de rente équivalant à 2 % du salaire admissible (sujet aux limitations fiscales) par année de participation. Ces régimes prévoient également une coordination avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) entraînant une diminution de la rente à 65 ans. La formule de rente à prestations déterminées assure aux employés d'Investissement Québec une sécurité importante lors de la retraite, puisque la rente n'est pas soumise aux aléas des rendements boursiers.

Régime de rentes supplémentaire

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents sont admissibles sous certaines conditions au régime de retraite supplémentaire d'Investissement Québec. Ce régime prévoit une rente d'appoint qui, avec la participation au régime de base, génère un taux d'accumulation de la rente à 3 %. Tout comme le régime de base, ce régime est coordonné avec les prestations reçues de la RRQ à partir de 65 ans.

La présidente-directrice générale participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets numéro 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

¹⁶ Le régime de retraite des ex-employés de la Société générale de financement du Québec (SGF) est applicable aux employés qui étaient membres de ce régime au moment de la fusion avec la SGF en avril 2011. Aucun nouveau cotisant n'a été ajouté depuis cette date.

Avantages sociaux

Tous les employés bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux comparables à ceux offerts dans les entreprises œuvrant dans des secteurs comparables.

Par ailleurs, tous les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents bénéficient de quelques avantages accessoires sous forme d'allocations, dont une allocation pour frais d'automobile.

Autres informations sur la rémunération globale

En 2023-2024, la rémunération moyenne versée s'élève à 113 862 dollars¹⁷, y compris la rémunération de base, la rémunération variable et les autres avantages. L'écart-type correspond à 60 911 dollars.

Au 31 mars 2024, le ratio de la rémunération globale versée du plus haut dirigeant par rapport à la rémunération versée médiane de 107 370 dollars des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion de son propre salaire, est de 9,65.

Rémunération des dirigeants de la Société

Sommaire de la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés, au 31 mars 2024

	Année	Rémunération de base ⁽¹⁾	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	RILT versé ⁽³⁾	Contribution aux régimes de retraite ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽⁶⁾	Rémunération globale total (\$) ⁽⁷⁾
Guy LeBlanc ⁽⁵⁾⁽⁷⁾ Président-directeur général	2023-2024	501 142	86 737	350 000	20 127	11 257	969 263
	2022-2023	553 209	105 000	350 000	33 069	15 665	1 056 943
	2021-2022	525 000	100 000	–	31 359	13 830	670 189
Bicha Ngo ⁽⁵⁾⁽⁸⁾ Présidente-directrice générale	2023-2024	470 617	110 973	277 200	191 018	40 458	1 090 266
	2022-2023	433 383	216 930	226 800	235 683	39 250	1 152 047
	2021-2022	413 200	201 250	–	240 698	265 232	1 120 380
Marie Zakaib Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes	2023-2024	375 746	74 296	175 175	206 398	38 679	870 294
	2022-2023	357 919	127 969	143 325	213 582	40 309	883 104
	2021-2022	341 250	121 875	–	201 822	33 548	698 495
Sylvie Pinsonnault ⁽⁹⁾ Première vice-présidente, Stratégies et solutions d'affaires	2023-2024	303 959	63 606	175 175	268 920	27 167	838 827
	2022-2023	347 860	122 749	143 325	293 168	37 165	944 267
	2021-2022	335 725	116 797	–	271 694	38 350	762 566
Hubert Bolduc Premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations	2023-2024	336 065	62 907	161 700	99 770	38 884	699 326
	2022-2023	321 102	113 307	132 300	115 422	39 333	721 464
	2021-2022	309 900	107 813	–	109 910	32 993	560 616

(1) Versée par année.

(2) Le montant correspond à la rémunération variable annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Le régime d'intéressement à long terme est une rémunération variable versée à la fin d'une période prédéterminée s'étalant sur plusieurs années et calculée selon différents facteurs.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par la société, soit la cotisation versée à Retraite Québec pour le régime de retraite de base, la compensation annuelle sur le RRPE/RRAS (cotisation non requise de l'employeur en 2023) ainsi que le coût du service rendu pour le régime d'appoint conformément aux normes comptables en vigueur. La charge d'intérêt sur le passif peut créer un écart significatif par personne selon le service reconnu.

(5) M. LeBlanc participe au régime de prestations supplémentaire du Gouvernement du Québec, le coût est assumé entièrement par le gouvernement. Seul le coût de la contribution au régime RRAS est assumé par la Société. À la nomination de M^{me} Ngo le 1^{er} février 2024, seul le coût de la contribution au régime RRAS est assumé par la Société. M^{me} Ngo participe au régime de prestations supplémentaire du Gouvernement du Québec depuis sa nomination, le coût est assumé entièrement par le gouvernement.

(6) Les autres formes de rémunération incluent les avantages payés par l'employeur qui comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement; les avantages accessoires qui comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

(7) M. LeBlanc a pris sa retraite le 31 janvier 2024.

(8) M^{me} Ngo a été nommée Présidente-directrice générale le 1^{er} février 2024.

(9) M^{me} Pinsonnault a pris sa retraite durant l'année.

¹⁷ La moyenne calculée tient compte des employés en poste tout au long de l'année.

Rémunération des dirigeants de filiales de la Société

Sommaire de la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'ensemble des filiales, au 31 mars 2024 ⁽¹⁾

Nom de la société	Noms et fonctions	Rémunération de base	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	RILT versé ⁽³⁾	Contribution aux régimes de retraite ⁽⁴⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽⁵⁾	Rémunération globale totale (\$)
Ressources Qualium inc. (anciennement Albecour inc.)	Nicolas Dalmau Vice-président, Exploitation et directeur général	267 269	76 875	N/A	21 382	20 974	386 500
C.D.M.V. inc.	Serge Varin Président-directeur général	259 808	52 961	N/A	19 486	24 037	356 292
C.D.M.V. inc.	Kevin Zhang ⁽⁶⁾ Vice-président, Approvisionnement	164 723	46 106	N/A	10 152	108 134	329 115
SOQUEM inc.	Tony Brisson Président-directeur général	202 809	51 014	N/A	40 126	18 048	311 997
C.D.M.V. inc.	Marie-Josée Bayard Vice-présidente, Ventes et développement des affaires	197 873	43 793	N/A	14 788	17 997	274 451
C.D.M.V. inc.	Patrick Beauchamp Vice-président, Finances	197 454	43 700	N/A	14 809	17 724	273 687

(1) Versée dans l'année à l'exception de la contribution au régime de retraite à prestations définies de SOQUEM.

(2) Le montant correspond à la rémunération variable annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Aucune filiale n'a de régime d'intéressement à long terme.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par les filiales. Les régimes sont à cotisations définies à l'exception de SOQUEM dont le régime est à prestations définies.

(5) Les autres formes de rémunération, incluant les avantages payés par l'employeur, comprennent notamment le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais automobile, les avantages accessoires, comme le coût d'un bilan de santé, et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

(6) M. Zhang a quitté ses fonctions le 16 novembre 2023. Sur une base annualisée, son salaire de base était de 208 478 \$. Une indemnité de départ au montant de 96 221 \$ équivalente à 24 semaines de sa rémunération globale est inscrite dans la colonne *Autres avantages versés ou accordés*.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 132 616 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et ses filiales relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

Honoraires de l'auditeur externe, 2023-2024

	(\$) ⁽¹⁾
Honoraires pour services d'audit	720 911
Honoraires pour services reliés à l'audit	11 770
Honoraires pour services en matière de fiscalité	99 679
Honoraires pour autres services	49 552
Total	881 912

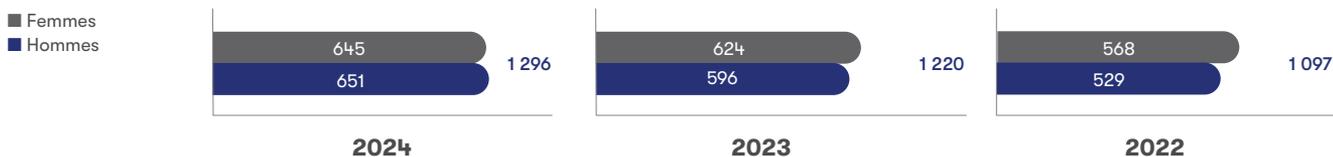
(1) Les honoraires incluent un montant de 543 681 \$ facturés pour les services rendus durant le présent exercice à l'égard de l'exercice financier clos le 31 mars 2023 ainsi qu'un montant de 15 502 \$ pour les services rendus à l'égard des exercices antérieurs à ce dernier.

Ressources humaines

Portrait

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des employés au 31 mars 2024¹⁸.

Répartition de l'effectif par genre



Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi et par genre

Catégorie d'emplois	Au 31 mars 2024			Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	78	97	175	167	151
Conseillères et conseillers juridiques	13	5	18	16	16
Professionnelles et professionnels	359	472	831	763	658
Techniciennes et techniciens	126	71	197	194	186
Personnel administratif	69	6	75	80	86
Total	645	651	1 296	1 220	1 097

Évolution de l'effectif

Au 31 mars 2024, Investissement Québec compte 1 296 employés permanents. La Société a embauché 222 employés permanents et 57 employés temporaires au cours de l'exercice.

Dans la dernière année, 138 employés, soit 11 % des effectifs qui étaient en poste au 31 mars 2023, ont évolué au sein de l'entreprise.

Le taux de roulement¹⁹ des employés de la Société s'établit à 11,6 %. Sur un total de 146 départs, 83 sont des départs volontaires et 24 sont des départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme²⁰ s'est élevé à 7,6 % au cours de l'année. Plus précisément, 104 personnes se sont absentes pour invalidité prolongée²¹, pour une moyenne de 68 jours par absence.

À travers le Québec et ailleurs

Avec des bureaux partout au Québec, Investissement Québec contribue à régionaliser des emplois dans l'ensemble des régions administratives. Cela se traduit par la contribution de la Société dans la création d'emplois au Québec. D'ailleurs, une cible de 171 emplois à régionaliser par la Société au 30 septembre 2028 a été fixée. Au 31 janvier 2024, 69 emplois avaient été régionalisés.

¹⁸ Comprend uniquement le personnel permanent.

¹⁹ Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement les employés permanents.

²⁰ Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

²¹ Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

Répartition de l'effectif par région administrative ⁽¹⁾

	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
Région administrative			
01 – Bas-Saint-Laurent	15	14	13
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	21	21	17
03 – Capitale-Nationale	369	353	330
04 – Mauricie	18	17	9
05 – Estrie	21	20	15
06 – Montréal	636	598	541
07 – Outaouais	8	5	9
08 – Abitibi-Témiscamingue	7	9	9
09 – Côte-Nord	6	6	6
10 – Nord-du-Québec	2	2	2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	6	6
12 – Chaudière-Appalaches	25	24	21
13 – Laval	29	23	16
14 – Lanaudière	25	18	11
15 – Laurentides	16	16	14
16 – Montérégie	46	45	42
17 – Centre-du-Québec	24	21	19
Hors Québec ⁽²⁾	24	22	17
Total	1 296	1 220	1 097

(1) Comprend uniquement les employés permanents.

(2) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

Expérience employé

Attraction et fidélisation des talents

En 2023-2024, dans un marché marqué par la pénurie de main-d'œuvre, la Société a lancé une nouvelle image de marque employeur afin d'accroître sa notoriété auprès de candidats potentiels et de fédérer un sentiment de fierté au sein de l'équipe. La marque vise à promouvoir le caractère unique et attractif d'Investissement Québec à titre d'employeur, en misant sur ses trois piliers distinctifs: la mission, la croissance et le développement. La campagne met également l'accent sur l'aspect humain de la Société.

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant la bonification de l'expérience employé. D'ailleurs, pour connaître leur opinion sur divers aspects de leur travail, la Société mène un sondage annuel de mesure de l'engagement auprès de ses employés. Pour l'exercice 2023-2024, le taux de participation a été de 97% et le résultat global à l'indice d'engagement a été de 88%. Un plan d'action organisationnel est mis en place en réponse aux pistes d'amélioration identifiées.

Flexibilité

Investissement Québec a adopté un mode de travail hybride qui permet aux employés de profiter des bienfaits de la collaboration en présentiel, par une présence régulière obligatoire dans les bureaux tout en ayant de la flexibilité grâce à la possibilité de télétravailler.

Équité, diversité et inclusion

Le respect, la mise en valeur et la promotion des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont essentiels à la réalisation de la mission de la Société et sont inscrits dans sa vision. L'adoption des meilleures pratiques organisationnelles, d'affaires et de gestion en matière d'EDI stimulera sa performance ainsi que sa croissance, en plus de contribuer à ce qu'elle demeure un employeur de choix.

Pour aborder les questions d'EDI, le mouvement Éclectiq réunit un comité directeur et un comité d'employés. Éclectiq est un clin d'œil à éclectisme, qui met en valeur la qualité, la richesse et la distinction qui se dégagent d'un assemblage diversifié et où l'unicité de chacun est rehaussée par celle de l'autre.

De plus, la Société prend les mesures nécessaires pour assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2024, 19 % des employés de la Société ont déclaré être membres d'une minorité visible et 1 % être des personnes handicapées.

Afin d'obtenir un portrait réel de la représentativité des employés, la Société a mis en place un processus volontaire d'auto-identification. Le taux de réponse est passé de 73 % à 70 % en 2023-2024.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec. Ce plan est déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec et revu annuellement. Il est également disponible sur le site web de la Société, dans la section *Documentation*.

Relations de travail

Trois syndicats représentent 84 % des employés : le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Chaque groupe de syndiqués possède sa propre convention collective qui définit les conditions de travail de ses membres²². Toutes les conventions sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

De plus, quatre comités de relations professionnelles contribuent à maintenir de saines relations de travail. Pendant l'exercice financier 2023-2024, 19 griefs ont été déposés.

Développement des talents

Engagé à soutenir le développement professionnel de ses employés, Investissement Québec offre plusieurs opportunités d'acquérir et de développer de nouvelles connaissances et compétences. La Société a le souci d'offrir un cadre stimulant qui donne la possibilité à tous les employés de mettre à profit leurs capacités et de développer leur plein potentiel afin qu'ils contribuent à sa mission.

Grâce à sa politique en matière d'apprentissage et de développement, la Société s'est dotée d'un cadre qui veille à appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel et à encourager tous ceux qui s'inscrivent à des formations professionnelles ou à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences. En 2023-2024, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 0,9 %²³ de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 9,7 heures de formation.

La Société encourage fortement la mobilité interne. Ainsi, le cycle annuel de gestion prévoit des exercices d'évaluation du potentiel et d'identification et de planification de la relève. Des parcours de développement et de cheminement de carrière sont développés pour répondre aux besoins prioritaires et préparer la relève.

²² Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectifs. L'exercice du droit d'association a été respecté au cours de l'exercice financier 2023-2024.

²³ La mesure présentée est différente des exigences requises à la Loi 90. En 2023, la déclaration de l'organisation a atteint 1 % selon les requis de cette Loi.

Structure organisationnelle

au 31 mars 2024



Consultez l'organigramme détaillé : investquebec.com/organigramme

Gestion des risques

Pour remplir sa mission, Investissement Québec soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements. La Société cherche, en outre, à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Cette approche reflète la volonté de s'impliquer notamment dans des projets porteurs dans des secteurs stratégiques de l'économie qui pourraient être plus risqués et entraîner de la volatilité dans ses résultats. Dès lors, la Société se base sur un cadre et sur des stratégies de gestion intégrée des risques qui sont à son image et qui reflètent sa taille, sa complexité et la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec s'est doté d'un cadre de gestion intégrée des risques. Toutes ses opérations sont menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. Fondé sur les bonnes pratiques de l'industrie, ce cadre garantit aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont identifiés et évalués, et que leur gestion et leur suivi sont effectués. De plus, le cadre prévoit des mécanismes de reddition de comptes qui permettent une prise de décision éclairée pour mieux assurer la pérennité des activités de la Société.

Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont présentés ci-dessous.

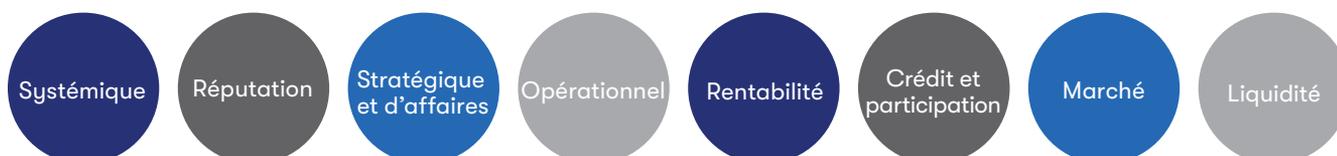
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Univers des risques • Cadre d'appétit et de tolérance au risque
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure des instances et comités
Système de mesure et d'analyse du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie d'identification d'évaluation des risques et des contrôles • Mandats d'évaluation des risques
Suivi et reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des plans d'action • Vigie interne et externe • Reddition interne : profil de risque d'entreprise • Reddition externe : rapport annuel
Outils technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la gestion des risques par la mise en place d'outils et de solutions technologiques
Culture de risque	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation • Stratégie de gestion du changement • Accompagnement continu des lignes d'affaires

Stratégies

Le pilier stratégies du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers des risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers des risques

La Société a identifié les risques inhérents à ses opérations ou susceptibles d'affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers des risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des risques de la Société. Cet univers des risques est dynamique et est mis à jour, au besoin, en fonction des changements significatifs dans l'environnement interne et externe de la Société.



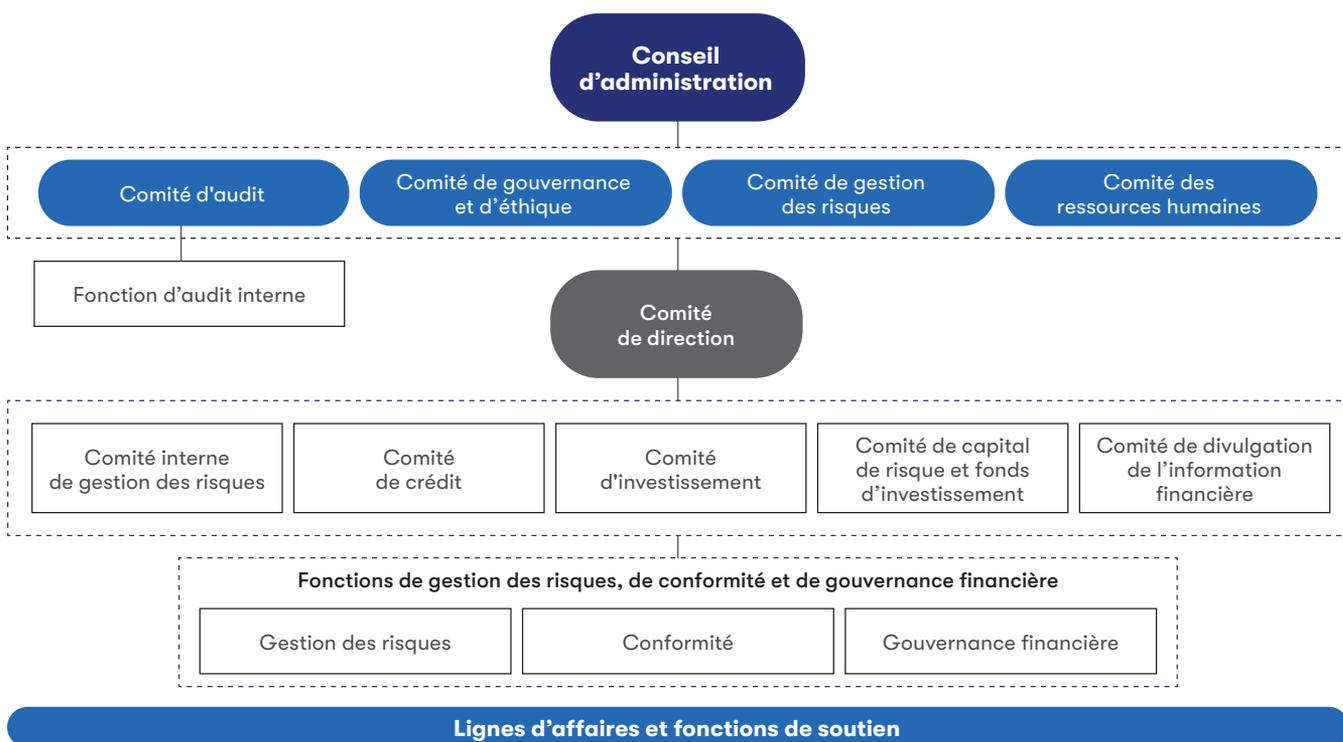
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec a élaboré un cadre qui balise le niveau de risque qu'il peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre qui reflète la nature des risques présents dans son univers des risques est établi de concert avec les membres du Comité de direction et est entériné par le Conseil d'administration.

Faisant l'objet d'une mise à jour annuelle, le cadre est arrimé aux travaux de planification stratégique. Il alimente la réflexion et les échanges sur les profils de risque désirés et tolérés par la Société, tout en définissant certains énoncés et indicateurs (cibles, seuils et limites de risques) à suivre trimestriellement.

Gouvernance

Sous le pilier gouvernance du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes précisant la responsabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques s'appuient sur la structure suivante :



Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d'administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l'établissement, l'exécution ou le suivi des stratégies et pratiques de risque de la Société.

Encadrements

Le conseil d'administration et le Comité de direction ont approuvé les politiques et les directives portant sur les risques spécifiques à la Société et fixant les orientations, les processus et les balises à respecter pour maintenir son exposition aux risques à des niveaux acceptables.

Rôles et responsabilités

Pour une saine gestion des risques, les rôles et responsabilités de chacun doivent être clairement formulés au sein de la Société et l'imputabilité des parties prenantes connue et respectée. Pour ce faire, Investissement Québec s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en matière de rôles et de responsabilités. Celui-ci s'articule comme suit :

Première ligne de défense Les lignes d'affaires et fonctions de soutien	Deuxième ligne de défense Les fonctions de surveillance	Troisième ligne de défense L'audit interne
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des risques • Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations • Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles) • Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique) et responsables de veiller à leur application • Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que de veiller au respect des seuils et des limites afférents • Responsables de fournir les outils et méthodologies d'identification, d'évaluation, de gestion, de contrôle et de suivi des risques aux acteurs de la première ligne de défense • Responsables de la reddition de comptes en matière de risque • Responsables de la vigie sur l'évolution des risques et les risques émergents 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Quant à elle, la fonction de gestion intégrée des risques fait également partie intégrante du comité interne de gestion des risques (CIGR), l'instance qui appuie le comité de direction sur les orientations et décisions en matière de risques.

D'autres comités sollicitent la contribution de la fonction gestion des risques sur des sujets devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques de crédit, ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est le cas du Comité de crédit, du Comité d'investissement et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques de crédit.

Système de mesure et d'analyse du risque

Identification et évaluation des risques

Le cadre de gestion intégrée des risques comprend des démarches d'identification et d'évaluation des risques qui permettent de connaître et de comprendre les risques actuels et émergents auxquels sont exposées les opérations de la Société. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. D'une part, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques pouvant avoir un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et les risques les plus susceptibles de se produire. D'autre part, pour les risques financiers, la modélisation des données permet de surveiller l'évolution des scénarios, ce qui fournit une vision plus précise et prospective du profil de risque à la Société.

Par ailleurs, Investissement Québec met en place des mécanismes de contrôle qui permettent d'atténuer l'exposition aux risques inhérents à ses opérations et de les garder à un niveau acceptable. Ces mécanismes sont adaptés en fonction du degré d'importance du risque, de l'évolution de l'environnement de la Société et des changements technologiques.

Mandats d'évaluation

La Société réalise sur une base régulière des mandats d'évaluation des risques et des contrôles des processus. Ces mandats permettent de compléter la vision descendante par une vision ascendante en fournissant des profils de risque aux secteurs d'affaires.

Suivi et reddition de comptes

Dans le contexte de l'évolution des risques, il est important d'assurer un suivi en continu des risques actuels et une vigie pour capter les risques émergents pouvant avoir des conséquences sur la Société. Aussi, le profil de risque de la Société est régulièrement mis à jour, tout comme l'est, l'univers des risques pour refléter les risques émergents nécessitant un suivi. La gestion intégrée des risques adopte donc une posture proactive afin d'anticiper les risques et identifier les mesures pouvant les atténuer.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes qui tiennent compte des risques actuels et émergents auxquels la Société est exposée et qui permettent une prise de décision éclairée. La reddition se fait en temps opportun pour soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes en risques sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement, évaluation des risques et contrôle de processus), et périodiquement (profil de risque de la Société, rapport annuel). Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société met à la disposition de la fonction de gestion des risques les outils technologiques nécessaires pour que ses équipes déploient le cadre et fournissent des informations justes et complètes lorsque nécessaire. Par ailleurs, la fonction de gestion des risques développe des outils technologiques visant à renforcer la posture de risques de la Société.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion des risques est l'affaire de tous. Chaque employé, chaque gestionnaire ou dirigeant a la responsabilité d'adopter les comportements attendus en matière de gestion des risques. Ainsi, des efforts importants sont investis pour faire connaître les concepts de risque, favoriser les comportements et renforcer les réflexes permettant d'identifier, mitiger et divulguer les risques à tous les échelons de la Société.

La culture de risque est vulgarisée, outre par des activités de formation et de sensibilisation, par différents travaux d'évaluation des risques et contrôles effectués auprès des secteurs d'affaires.

Principales catégories de risques

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en place pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale et qui influencent l'ensemble d'un écosystème ou de l'économie. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent parmi les risques systémiques.

Gestion des risques systémiques

Il existe peu de leviers pour se prémunir contre la matérialisation de tels risques, cependant la Société déploie des moyens pour prévenir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les événements pouvant ternir l'image ou affecter la confiance des parties prenantes envers la Société.

Gestion du risque de réputation

Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper toute situation pouvant nuire à son image de marque ou altérer la confiance du public à son égard et d'y réagir rapidement. Le risque de réputation est un facteur systématiquement pris en compte dans l'analyse et l'approbation des interventions financières.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Il comprend également les éventuels manquements dans l'offre de produits et de services ainsi que dans l'exécution et la communication de la vision stratégique de la Société. Ce type de risque englobe également les fautes potentielles à l'égard de la prise en compte du développement durable dans la réalisation de ses activités, notamment en matière de responsabilité sociétale et d'investissement responsable et de finance durable.

Gestion du risque stratégique et d'affaires

Le plan stratégique de la Société comprend l'énoncé de sa mission, ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et leurs cibles. Ce plan, adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement, est communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels et en fait le suivi à l'aide d'une analyse des résultats.

Soucieuse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la Société porte une attention particulière aux risques qui y sont attachés. De plus, conformément à sa Politique d'investissement responsable et de finance durable, elle s'assure que ses interventions financières réalisées auprès des entreprises sont alignées sur les critères ESG. Ainsi, comme les informations financières, les enjeux ESG sont identifiés, analysés et font partie intégrante du processus rigoureux de revue diligente.

Risque opérationnel

Ce risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance dans la conception ou l'exécution des processus de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce risque comprend, par exemple, le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque lié à la qualité des données, le risque de capital humain ainsi que le risque de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel

La Société s'est dotée d'un cadre de contrôle interne pour prévenir et détecter ce type de risque et réagir efficacement. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la bonne exécution, de ses opérations ainsi que leur conformité aux lois et règlements, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, etc. La Société a également instauré des mécanismes d'encadrement et de contrôles pour orienter les comportements de son personnel, comme l'obligation des employés et des dirigeants de respecter les dispositions prévues au code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative permettent d'équilibrer prise de risque et rendement.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers conformément à ceux précisés dans son plan stratégique.

Gestion du risque de rentabilité

La Société est soucieuse de sa performance financière et identifie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition trimestrielle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires lorsque des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers vis-à-vis d'elle. Ce risque comprend aussi celui d'une trop grande concentration dans un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Y est également compris le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques.

Gestion du risque de crédit et de participation

La Société a instauré un processus d'octroi rigoureux, comportant entre autres des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement et d'investissement. Elle effectue, de plus, un suivi fréquent des entreprises et de ses interventions financières.

Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque pour que le risque auquel la Société est exposée soit mesuré. Pour ce faire, la Société a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, en respect des critères en vigueur. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

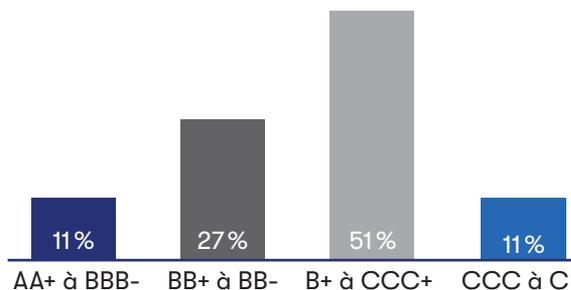
Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne et celles qu'utilisent les agences de notation externes, selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2024

Notation d'entreprise	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2024

(en pourcentage des valeurs nettes comptables du portefeuille de prêts sains, soit les prêts qui ne sont pas en défaut)



On estime que 38% du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne (1B – 3C) tandis que 62% est de qualité moyenne ou faible (4A-5D).

Pour atténuer le risque lié à ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

En plus de gérer le risque de chaque intervention financière, la Société gère les risques de son portefeuille. Par un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est aligné sur son appétit pour le risque tel que défini dans sa politique de crédit et d'investissement. Il est à noter que les mécanismes de gestion des risques et de gouvernance s'appliquent à la fois à son portefeuille de prêts, à son portefeuille de participations en capitaux propres et aux autres instruments financiers.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de pertes pouvant résulter du défaut des contreparties et /ou de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt et les taux de change.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques spécifiques aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de la variation de ces facteurs en respect des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires, à coût raisonnable, pour respecter ses engagements.

Gestion du risque de liquidité

Investissement Québec a instauré une Politique de gestion du risque de liquidité. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose d'un régime d'emprunt auprès du gouvernement et de facilités de crédit auprès des institutions financières pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Au besoin, elle peut aussi émettre du capital-actions à son actionnaire pour financer ses activités dans la limite de son fonds social autorisé en vertu de sa loi constitutive. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Éthique

Codes d'éthique

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieux de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom. À ces égards, le code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²⁴ définit les principes fondamentaux en la matière. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société.

Il ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de bonne conduite soient consignées par écrit, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation. Le code précise les 10 principes que tout employé doit respecter dans la conduite de ses activités.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société. Tout nouvel employé d'Investissement Québec doit suivre une formation sur le code d'éthique et signer une déclaration quant à son respect. Pour leur part, les employés déjà en poste doivent revoir préalablement à la signature de leur déclaration annuelle une formation rappelant les consignes sur ces 10 principes.

Une section sur l'éthique est disponible sur le site web de la Société. De plus, les principales politiques en soutien à son application sont également accessibles à la section des documents d'intérêt public.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²⁵

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société, et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport.

²⁴ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 novembre 2020.

²⁵ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Renseignements et exigences législatives

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la Société dispose d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et à nommer un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s'ajoute aux autres mécanismes en place qui permettent de communiquer les préoccupations de tout type.

Divulgence d'actes répréhensibles, 2023-2024	
Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	2
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	1
Divulgations fondées	1
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	-
• Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;	-
• Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;	1
• Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;	-
• Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;	-
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;	-
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment.	-
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	-

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l'année, les employés ont reçu une formation virtuelle sur la protection des renseignements personnels. Ils ont par ailleurs été de nouveau sensibilisés au sujet, lors de la signature de la déclaration annuelle au code d'éthique des employés et dirigeants de la Société. La Société publie les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site web.

Selon le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités effectuées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l'exercice 2023-2024	102

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, 2023-2024

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	41	0	0
21 à 30 jours	53	0	0
31 jours et plus	4 ⁽¹⁾	0	0
Total	98	0	0

(1) Une demande a été traitée à l'extérieur du délai légal imparti avec l'accord du demandeur, tandis que trois demandes respectent les délais alloués dans le cadre d'avis au tiers.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, 2023-2024

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	20	0	0	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	29	0	0	21, 22, 23, 24, 27, 31, 33, 34, 37, 53, 54, 56, 59 et article 9 de la Charte des droits et libertés
Refusées	22	0	0	21, 22, 23, 24, 27, 28.1, 29, 34, 37, 53, 54, 56 article 58.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics et article 9 de la Charte des droits et libertés
Autres	27	0	0	1 (aucun document), 9, 15, 48, 137.1 et désistements
Total	98	0	0	

Renseignements supplémentaires

Renseignements supplémentaires	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	7

Les demandes d'accès reçues portaient principalement sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à son fonctionnement et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des activités, ou à des contrats qu'elle a octroyés.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Même si la Déclaration d'engagement de la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité, des insatisfactions sont possibles. Sur son site web, la Société met à la disposition de sa clientèle un processus lui permettant de formuler des plaintes ou des commentaires. À cet égard, elle dispose d'une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

L'ombudsman de la Société répond aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais n'ayant pas obtenu satisfaction. Il agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Cette année, l'ombudsman a traité une plainte qualifiée de recevable.

Approvisionnement et gestion contractuelle

L'octroi et la gestion de contrats avec des fournisseurs sont encadrés par une politique élaborée selon des obligations prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics. Mise à jour en février 2024, la Politique d'approvisionnement et de gestion de contrats est disponible sur le site web de la Société et comprend notamment la définition de l'achat québécois.

Plus précisément, Investissement Québec s'approvisionne en biens et services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant, lorsque pertinent et rentable, des regroupements d'achats du gouvernement du Québec ou d'autres organismes publics ou sociétés d'État et en privilégiant, dans la mesure du possible, l'achat québécois. Au cours de l'année, la Société a fait affaires avec plus de 1 353 fournisseurs provenant de différents secteurs. De plus, 77% de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectent la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 78% de la valeur en dollars.

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois et aux normes auxquelles ils sont assujettis au Québec, notamment en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Politique linguistique

Investissement Québec révisé présentement sa politique linguistique afin d'y intégrer les changements apportés à la Charte de la langue française et à la Politique linguistique de l'État. La version en vigueur est cependant disponible pour consultation sur le site web de la Société. Dans la même foulée, Investissement Québec revoit également la composition de son sous-comité créé dans le but d'assister le Comité de direction dans la mise en œuvre de cette politique.

Poste requérant une autre langue que le français

Bien qu'Investissement Québec privilégie l'usage du français par ses employés, certaines de ses équipes ont des besoins en matière de connaissance d'une langue autre que le français en raison de la nature de leurs tâches. Notamment, les équipes d'Investissement Québec International et de Placements privés sont plus susceptibles de devoir utiliser une langue autre que le français dans le cadre de leurs activités. De plus, la petite taille de certaines équipes fait en sorte qu'il est difficile, voire impossible dans certains cas, de concentrer les tâches nécessitant la connaissance d'une autre langue que le français à un nombre limité d'individus.

Au 31 mars 2024, Investissement Québec estime que 622 postes sur un total de 1 296 nécessitent une connaissance suffisante d'une langue autre que le français, ce qui doit être pris en compte lors de l'embauche ou du maintien en poste.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'États, à laquelle est soumise Investissement Québec, prévoit l'évaluation de son efficacité et de sa performance, y compris un étalonnage avec des entreprises comparables tous les 3 ans. Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a mandaté la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) LLP pour procéder à l'exercice d'étalonnage. Le mandat fut octroyé suivant un appel d'offres.

En raison de la grande diversité des activités et des mandats d'Investissement Québec, un ensemble de 21 sociétés dites comparables a été identifié afin de procéder à l'étalonnage. Ces 21 sociétés présentent, à différents niveaux, des activités comparables à celles d'Investissement Québec, notamment en matière de solutions d'investissement, de financement et/ou d'accompagnement aux entreprises. Une analyse comparative fut effectuée dans le but d'étalonner la gamme de services offerts par la Société. Des 21 sociétés préalablement identifiées, 15 ont répondu à un questionnaire détaillé et 6 ont participé avec leurs données publiques. La sélection regroupe des sociétés du Québec, du reste du Canada et à l'internationale.

Une analyse des résultats du plan stratégique 2020-2023 et d'indicateurs complémentaires a été réalisé. Ces indicateurs ont été analysés pour mesurer l'évolution de la performance et, dans certains cas, permettre l'étalonnage auprès de sociétés et organismes comparables retenus.

Constats sur l'étalonnage

Parmi ceux étalonnés, quatre indicateurs ont été retenus en raison de leur pertinence et de leur comparabilité.

Tableau – principaux indicateurs étalonnés

↗ Amélioration de l'indicateur ↘ Diminution de l'indicateur → Indicateur stable

Indicateurs clés de performance	Période ⁽¹⁾	Tendance 3 ans ⁽¹⁾	Investissement Québec	Comparables
Ratio de frais de gestion	3 ans	→	1,1 %	1,4 % ⁽²⁾
Taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres, moyenne 5 ans	5 ans	↘	6,3 %	5,8 %
Indice d'engagement des employés	3 ans	↗	88 %	80 %
Proportion des clients qui recommanderaient IQ à leur réseau d'affaires (NPS)	3 ans	↘	82	48

(1) La période 3 ans couvre l'exercice financier 2020-2021 à l'exercice 2022-2023 à l'exception du taux de rendement qui couvre deux années supplémentaires.

(2) L'étalonnage de 2019 avait établi un ratio de 1,5% pour les sociétés comparables.

- Le ratio de frais de gestion est un ratio clé pour mesurer la performance opérationnelle des secteurs Financement et Investissement. En regard de ce ratio, la Société continue de se comparer favorablement à ses pairs.
- L'indicateur du taux de rendement ajusté des capitaux propres (5 ans) est établi pour prendre en compte l'occurrence des cycles économiques et les événements de marché qui peuvent affecter à court terme les résultats de la Société. Investissement Québec performe mieux que les organisations étalonnées malgré une diminution observée de ses rendements et de ceux de ses pairs comparables.
- L'indice d'engagement des employés ainsi que le NPS de la Société se comparent avantageusement à ceux de ses pairs.

Au cours des prochaines années, Investissement Québec déploiera des efforts pour optimiser ses activités afin de demeurer performante tout en réalisant sa mission de développement économique. D'ailleurs, la Société dépose annuellement un plan d'optimisation dans le cadre de son exercice budgétaire. Finalement, à même son Plan stratégique 2023-2027, la Société a adopté 12 nouveaux indicateurs qui servent de base pour mesurer sa performance tout au long de la durée du plan stratégique.



05

**Performance
financière**

Rapport de gestion

1. Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2024

7,5 G\$

Portefeuille Fonds propres

2,6 %

Rendement ajusté des capitaux propres

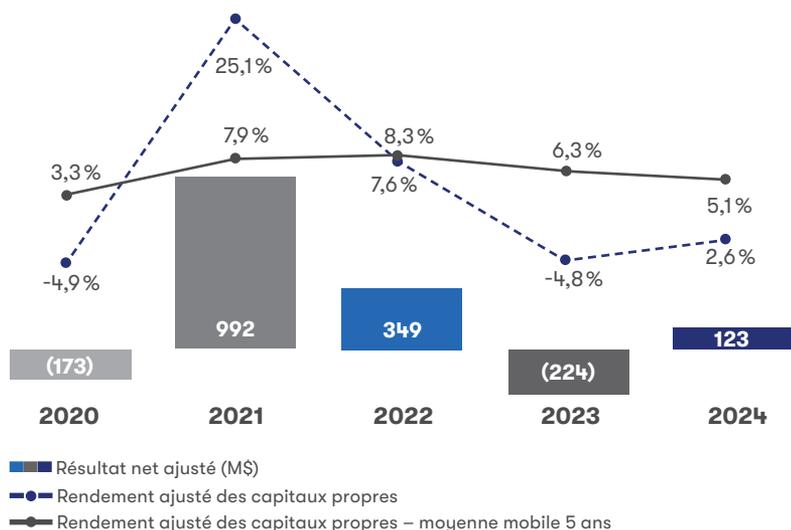
123 M\$

Résultat net ajusté

Au terme de la première année de son plan stratégique 2023-2027, Investissement Québec dresse un bilan favorable de ses activités et de sa performance financière, et ce, malgré un environnement d'affaires complexe et une volatilité persistante des marchés financiers. L'exercice financier 2023-2024 a été marqué par le maintien de l'inflation et de taux d'intérêt élevés ainsi que par une croissance modérée du PIB. Dans l'ensemble, les résultats témoignent de la pertinence du rôle de la Société dans l'économie québécoise en soutenant la création et le développement des entreprises par l'entremise d'accompagnements technologiques, de soutien à l'exportation, de conseils d'affaires et de solutions financières adaptées aux besoins des entreprises.

En intervenant dans des secteurs stratégiques tels que les technologies propres, Investissement Québec a soutenu la création d'emplois de qualité et la productivité des entreprises. Au cours de l'exercice financier, la Société a réalisé plus de 6 500 accompagnements et 3 087 interventions financières totalisant 4,0 milliards de dollars auprès de 2 225 entreprises.

Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



Les actifs Fonds propres ont augmenté de 100 millions pour s'établir à 7,5 milliards de dollars.

Investissement Québec a enregistré un résultat net ajusté de 123 millions de dollars et un rendement ajusté des capitaux propres de 2,6% pour l'exercice financier clos le 31 mars 2024. Le rendement ajusté des capitaux propres 5 ans, indicateur clé d'évaluation de la performance de la Société, s'élève à 5,1%.

- Le secteur **Financement** demeure robuste et contribue fortement aux résultats de l'exercice financier en dépit de provisions pour pertes de crédit élevées.
- Le secteur **Participations** affiche une bonne performance grâce à l'augmentation de juste valeur de plusieurs interventions en portefeuille.
- Le secteur **Capital de risque et fonds d'investissement** a été influencé négativement par la diminution de valeur de plusieurs participations cotées détenues par l'entremise de fonds d'investissement.

	2024	2023	2022
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net ajusté	123	(224)	349
Rendement ajusté des capitaux propres ⁽¹⁾	2,6%	-4,8%	7,6%
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 5 ans	5,1%	6,3%	8,3%
Portefeuille Fonds propres	7 527	7 427	6 792
Ratio de frais de gestion Fonds propres ⁽²⁾	1,10%	0,97%	0,88%
Ratio de frais de gestion Fonds mandataires ⁽³⁾	0,71%	0,79%	0,88%

(1) Résultat net ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

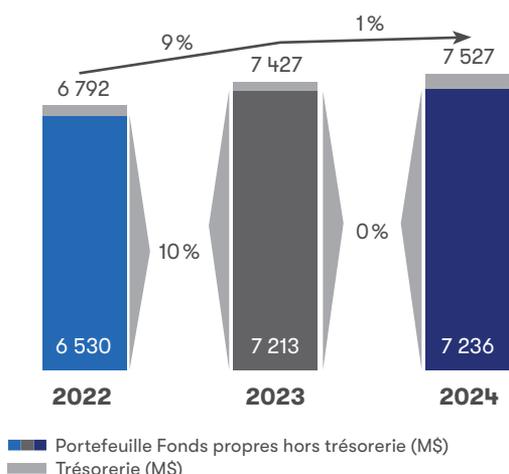
(2) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.

(3) Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les coûts relatifs aux autres mandats et à IQ Immigrants Investisseurs inc. Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2023-2024 et peut entraîner des ajustements ultérieurs au ratio de frais de gestion.

Portefeuille

Pour accomplir sa mission, Investissement Québec intervient auprès des entreprises par l'entremise de ses capitaux propres (Fonds propres) et de Fonds mandataires comme le Fonds de développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds de croissance des entreprises québécoises (FCEQ). Le portefeuille Fonds propres se segmente en quatre grands secteurs : Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement et Trésorerie et autres. Au 31 mars 2024, le portefeuille sous gestion s'élève à 14,7 milliards de dollars.

Portefeuille Fonds propres



Les actifs Fonds propres ont atteint plus de 7,5 milliards de dollars, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance de 1% s'explique par des mises de fonds totalisant 1,2 milliard de dollars en comparaison à des dispositions et encaissements quasi équivalents. Ces flux financiers offrent à la Société l'opportunité de gérer stratégiquement son capital, en l'allouant vers les secteurs porteurs de l'économie.

- Le portefeuille de **Financement** a enregistré une légère baisse de 1%. Cette diminution de 47 millions de dollars est attribuable à d'importants remboursements et à une prise de provisions supplémentaires pour pertes de crédit.
- Le portefeuille de **Participations** a augmenté de 2% à la suite de réévaluations à la hausse d'investissements, mais a été atténué par des désinvestissements réalisés au cours de l'exercice.
- Les interventions cotées en bourse détenues via les **Fonds d'investissement** ont enregistré un résultat négatif, limitant considérablement la croissance de ce portefeuille.

En plus de ses activités Fonds propres, Investissement Québec administre 7,0 milliards de dollars en Fonds mandataires pour le compte du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Bien que ces fonds soient gérés par Investissement Québec, leurs résultats ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société et font l'objet d'une divulgation distincte. En raison de la nature des activités de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. (IQII), son actif net est inclus dans le portefeuille sous gestion.

	2024	2023	2022
Portefeuille (en millions de dollars)			
Financement	4 269	4 316	3 832
Participations	1 730	1 703	1 305
Capital de risque et fonds d'investissement	1 237	1 194	1 393
Trésorerie et autres	291	214	262
Portefeuille Fonds propres	7 527	7 427	6 792
IQ Immigrants Investisseurs inc.	108	117	111
Portefeuille Fonds mandataires (FDE, FCEQ et fonds CRNE) ⁽¹⁾	7 018	6 197	5 370
Portefeuille sous gestion	14 653	13 741	12 273

(1) Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2023-2024 et peut entraîner des ajustements ultérieurs.

Rendement par secteur ⁽¹⁾ – portefeuille Fonds propres



(1) Revenus exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

2. Rendement par rapport aux objectifs

La Société évalue la performance financière de ses activités au moyen du rendement net ajusté de ses capitaux propres sur un horizon de 5 ans. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'investissement Québec*, la Société vise un rendement moyen à long terme des capitaux propres égal ou supérieur au taux d'emprunt fixé par le gouvernement du Québec. Cette mesure exclut le résultat net du secteur Activités mandataires et IQII.

L'horizon de 5 ans du rendement ajusté des capitaux propres prend en considération les cycles économiques, les conditions de marché, le stade de maturité des entreprises en portefeuille ainsi que l'horizon d'investissement moyen des interventions.

À la clôture de l'exercice 2023-2024, le rendement ajusté des capitaux propres 5 ans s'élève à 5,1%. Ce rendement surpasse la cible établie à 2,0%. Cette cible est calculée en fonction de la moyenne mobile 5 ans du taux d'emprunt²⁶ pour chaque exercice de la période de référence. Au cours de la période, le taux d'emprunt a fluctué entre 0,74% et 4,78%.

Investissement Québec suit le ratio de frais de gestion afin d'assurer une gestion saine et efficace de ses ressources financières. Le ratio de frais de gestion des Fonds propres s'établit à 1,1% et est inférieur aux ratios de 1,4% observés auprès des sociétés comparables. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité opérationnelle. Le ratio de frais de gestion est demeuré stable pendant l'exercice, et ce, malgré une croissance des frais d'administration d'un exercice à l'autre. Il est à noter que le secteur Accompagnement est exclu du calcul de ce ratio.

Dans l'ensemble, Investissement Québec a enregistré un total de 263 millions de dollars en frais d'administration, soit une variation annuelle de 12% ou de 29 millions de dollars. Cette hausse est cohérente avec la croissance du portefeuille sous gestion et des divers mandats d'accompagnement offerts par la Société.

Le portefeuille Fonds propres a augmenté de 1% pour atteindre 7,5 milliards de dollars en date du 31 mars 2024. Cette hausse est inférieure à la cible pour cette période. L'écart reflète le ralentissement de la croissance économique observé tout au long de l'exercice financier.

3. Résultat sectoriel

La Société mesure sa performance financière selon le résultat net et le résultat net ajusté de ses activités. Le résultat net ajusté exclut le résultat des Activités mandataires et IQII et représente uniquement la performance de ses Fonds propres.

Les Fonds propres de la Société sont répartis entre les secteurs Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement, Trésorerie et autres et Accompagnement. Le secteur Activités mandataires et IQII regroupe la gestion des fonds mandataires du FDE, FCEQ et fonds CRNE, la gestion des différents mandats d'accompagnement du gouvernement du Québec et la gestion du programme IQ Immigrants Investisseurs.

	2024	2023	2022
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement	39	31	144
Participations	128	(43)	(11)
Capital de risque et fonds d'investissement	(33)	(203)	226
Trésorerie et autres	11	6	1
Accompagnement	(22)	(15)	(11)
Résultat net ajusté	123	(224)	349
Activités mandataires et IQII	-	-	(4)
Résultat net	123	(224)	345

²⁶ Le taux d'emprunt correspond à un emprunt à taux fixe avec une échéance de 5 ans consenti par le ministère des Finances via le Fonds de financement.

3.1 Financement

4,3 G\$

Portefeuille



57%

du portefeuille
Fonds propres

39 M\$

Résultat net

Le secteur Financement est le secteur le plus important de la Société avec 57% du portefeuille Fonds propres. Ce secteur comprend des prêts et des garanties consenties à des entreprises de petite, moyenne et grande taille.

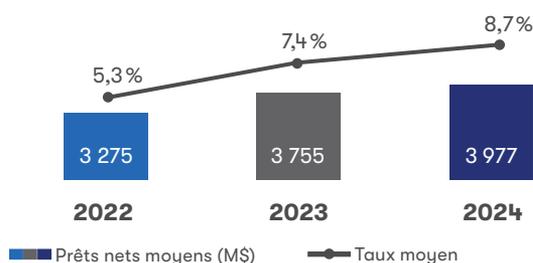
Le portefeuille de Financement s'élève à près de 4,3 milliards de dollars à la clôture de l'exercice financier 2023-2024. Ce portefeuille est présenté net de la provision pour pertes de crédit. Le solde de provision pour pertes de crédit sur prêts, s'élève à 183 millions de dollars au 31 mars 2024.

Au cours de l'exercice financier, le portefeuille a diminué de 47 millions de dollars ou de 1%. Cette décroissance s'explique par une diminution de 50 millions de dollars du solde en portefeuille des garanties. Le portefeuille de prêts affiche une croissance limitée à la suite de plus de 970 millions de dollars en déboursement contrebalancé par des encaissements de 843 millions de dollars et l'enregistrement de 132 millions de dollars en provisions pour pertes de crédit.

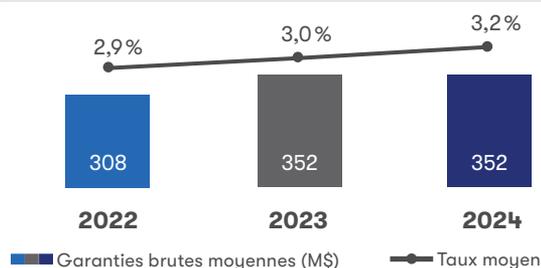
Les revenus dans ce secteur ont atteint 232 millions de dollars pour l'exercice financier 2023-2024. La majorité des revenus de ce portefeuille proviennent d'intérêts sur les prêts, qui s'élèvent à 348 millions de dollars au terme de l'exercice financier. Le taux moyen sur prêts nets moyens demeure élevé compte tenu du maintien d'un taux directeur élevé. Le taux d'honoraires moyen sur les garanties brutes moyennes est également resté stable par rapport à l'exercice précédent. Les revenus d'honoraires associés aux garanties s'établissent à 11 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Il est à noter que les charges d'intérêts sur les emprunts²⁷ de la Société sont comptabilisées dans ce secteur. Ces emprunts permettent de financer une partie des interventions du secteur et de gérer le risque financier associé à la variation des taux d'intérêt. Les charges d'intérêts sur les emprunts se sont élevées à 129 millions de dollars sur un solde des emprunts de 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2024.

Taux moyen sur les prêts nets moyens



Taux d'honoraires moyen sur les garanties brutes moyennes



	2024	2023	2022
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	348	276	175
Intérêts sur les emprunts	(129)	(74)	(7)
Honoraires de garantie nets	11	11	9
Autres revenus	2	(5)	12
Revenus	232	208	189
Provisions	(135)	(130)	(5)
Frais d'administration	(58)	(47)	(40)
Résultat net	39	31	144
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	25%	23%	21%
Rendement	5,4%	5,1%	5,3%
Rendement – moyenne mobile 5 ans	5,4%	5,7%	5,9%
Portefeuille (en millions de dollars)			
Prêts	3 978	3 975	3 535
Garanties	291	341	297
Total	4 269	4 316	3 832

(1) Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité.

²⁷ Il est à noter que ces emprunts sont principalement faits auprès du Fonds de financement offert par le ministère des Finances du Québec.

Provision pour pertes de crédit

La dotation aux pertes de crédit reflète le montant imputé aux résultats de la Société pour amener la provision totale pour pertes de crédit à un niveau représentant la meilleure estimation de la direction des pertes attendues sur les portefeuilles de prêts et de garanties. Investissement Québec a enregistré une dépense de dotation pour pertes de crédit de 132 millions et de 3 millions de dollars respectivement pour les portefeuilles de prêts et garanties.

Les provisions pour pertes de crédit²⁸ fluctuent selon le risque de crédit des entreprises et selon l'environnement macroéconomique. À la clôture de l'exercice financier 2023-2024, la provision pour pertes de crédit sur prêts s'établit à 4 % de la valeur totale des prêts bruts.

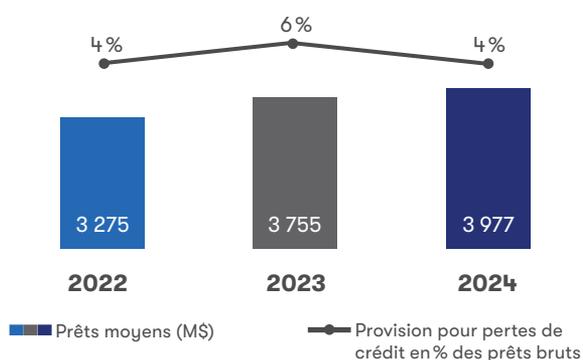
Le taux de dotation a augmenté comparativement à l'exercice précédent à la suite d'une hausse du taux de défaut des interventions en portefeuille. Malgré la hausse du taux de dotation, la provision pour pertes de crédit a diminué à la suite de l'enregistrement de radiations nettes de 195 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024.

Le passif au titre des garanties s'élève à 13 %, des garanties nettes, soit une hausse de 2 % comparativement au 31 mars 2023.

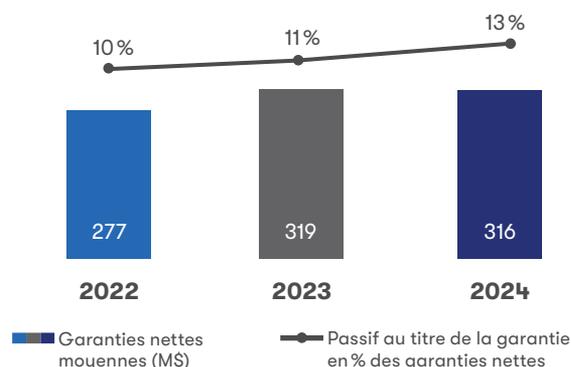
La provision pour pertes de crédit sur les engagements de prêts représente 15 millions de dollars sur un total de près de 844 millions de dollars d'engagements financiers au 31 mars 2024. Les engagements comprennent les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients de même que la portion des ententes de prêts acceptées par les clients qui n'a pas encore été déboursée.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de garanties représente 7 millions de dollars sur un total de 250 millions de dollars d'engagement au 31 mars 2024. Les engagements comprennent les ententes de garanties autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de garanties acceptées par les clients qui n'a pas encore été utilisée.

Prêts moyens et provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts



Garanties nettes moyennes et passif au titre de la garantie en % des garanties nettes



	2024	2023	2022
Provision (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés	193	360	291
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	132	119	3
Provision pour pertes de crédit	183	246	144
Prêts moyens	3 977	3 755	3 275
Dotation en % des prêts moyens	3,3 %	3,2 %	0,1 %
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	5 %	9 %	8 %
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	4 %	6 %	4 %
Provision des garanties (en millions de dollars)			
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	3	11	2
Passif au titre de la garantie	37	36	30
Garantie nette moyenne	316	319	277
Dotation en % des garanties moyennes	0,8 %	3,5 %	0,7 %
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	13 %	11 %	10 %

²⁸ Se référer aux notes 9 et 19 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

3.2 Participations

1,7 G\$

Portefeuille



23 %

du portefeuille
Fonds propres

128 M\$

Résultat net

Le secteur Participations comprend des interventions en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance. Le secteur regroupe également les activités des filiales exploitantes de la Société. Il est à noter que certains investissements sont comptabilisés à la juste valeur alors que d'autres utilisent la méthode de la mise en équivalence.

Le portefeuille de participation est constitué de 1,7 milliard de dollars répartis dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille fluctue en fonction des mises de fonds, des dispositions, de la variation de juste valeur et de la comptabilisation de la quote-part de certains placements dépendamment du mode de présentation. La valorisation des participations évolue selon les conditions macroéconomiques et la performance financière des entreprises. Il est également à noter que ce portefeuille compte des interventions en capital privé et des investissements cotés en bourse.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes²⁹ sont des entreprises dont Investissement Québec détient l'entière propriété du capital-actions. Ces entreprises œuvrent dans des secteurs stratégiques de l'économie comme l'aluminium, la foresterie, la santé animale et l'exploitation minière.

Les filiales exploitantes représentent 26 % du secteur Participations pour une valeur de 445 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2023-2024. Ce regroupement a augmenté de 38 millions de dollars ou de 9 % en raison de la comptabilisation du résultat des placements détenus en portefeuille. Il est également à noter que certains actifs détenus par des filiales exploitantes ont été reclassés en participations privées au cours de l'exercice financier.

Le résultat de certaines filiales exploitantes fluctue selon les prix de commodités et l'environnement économique des secteurs d'activité dans lesquels elles évoluent. Les cours des principales commodités ont atteint un sommet lors de l'exercice financier 2021-2022. Compte tenu de l'offre et la demande mondiale, les prix ont diminué de façon marquée au cours des deux dernières années financières. Le résultat est de 42 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024 et représente une diminution de 19 millions de dollars ou de 31 % par rapport à 2022-2023. Il est à noter que la Société a enregistré des gains sur disposition de filiales exploitantes, contribuant à un résultat largement favorable lors des exercices précédents.

Pour mesurer la valeur du portefeuille, la Société utilise un mode de présentation selon la méthode de la mise en équivalence pour l'ensemble des filiales exploitantes. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente comme placements l'ensemble des actifs de ces filiales, déduction faite de leurs passifs.

Participations mises en équivalence

Dans les états financiers consolidés de la Société, certaines coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence³⁰. En plus de la quote-part des résultats de ces participations présentée à l'état consolidé des résultats à la rubrique «Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence», les revenus de cette section incluent les gains (pertes) sur les placements issus de la disposition ou de la réévaluation des placements selon les critères de dépréciation ou de reprise. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments de capitaux propres au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'entreprise ou une situation économique dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Le portefeuille de participations mises en équivalence représente 8 % du secteur Participations et s'élève à 130 millions de dollars au 31 mars 2024. Ce portefeuille a largement diminué à la suite de dispositions de 108 millions de dollars en 2023-2024.

Lors de l'exercice 2023-2024, les participations évaluées à la mise en équivalence ont enregistré une hausse des revenus. Les revenus de quote-part des résultats ont atteint 3 millions de dollars. De plus, la Société a enregistré 33 millions de dollars en gains sur disposition et autres revenus.

²⁹ Se référer à la note 3 A) i) des états financiers consolidés pour la liste des filiales détenues par la Société.

³⁰ Se référer à la note 3 A) ii) des états financiers consolidés.

Participations privées

Le portefeuille de participations privées représente 41% du secteur Participations et s'élève à 718 millions de dollars. Ce portefeuille a enregistré une croissance de 199 millions de dollars ou de 38% année sur année à la suite de mises de fonds additionnelles et de reclassifications d'investissement autrefois comptabilisées à la mise en équivalence. La croissance annuelle est également attribuable à la réévaluation à la hausse de certains placements.

Les participations privées ont enregistré 16 millions de dollars de revenus au cours de l'exercice financier. Ces revenus sont composés principalement de réévaluations de la juste valeur de placements, de dividendes et autres.

Participations cotées

Le portefeuille de participations cotées représente 25% du secteur Participations et s'élève à 437 millions de dollars, soit une diminution de 104 millions de dollars en comparaison à l'exercice précédent. Malgré une bonne performance du portefeuille, la Société a diminué son exposition en disposant de plus de 134 millions de dollars durant l'année financière. La variation du portefeuille s'explique également par la privatisation d'une entreprise de laquelle la Société est actionnaire et une croissance de 44 millions de dollars en raison de la hausse des cours boursiers.

Le portefeuille a enregistré des revenus de 47 millions de dollars au cours de l'exercice financier. Ce résultat est principalement soutenu par la hausse des cours boursiers, mais également par l'enregistrement de revenus de dividendes.

	2024	2023	2022
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	42	61	108
Participations mises en équivalence	36	(20)	(26)
Participations privées	16	21	(2)
Participations cotées	47	(93)	(80)
Revenus	141	(31)	-
Frais d'administration	(13)	(12)	(11)
Résultat net	128	(43)	(11)
Rendement	8,2%	-2,1%	0,0%
Rendement – moyenne mobile 5 ans	5,5%	5,6%	9,4%
Portefeuille (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	445	407	328
Participations mises en équivalence	130	236	247
Participations privées	718	519	303
Participations cotées	437	541	427
Total	1 730	1 703	1 305

3.3 Capital de risque et fonds d'investissement

1,2 G\$

Portefeuille



16 %

du portefeuille
Fonds propres

(33 M\$)

Résultat net

Capital de risque

Le secteur Capital de risque regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou en post-démarrage. La Société se concentre principalement sur les secteurs stratégiques de l'économie comme les technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies propres, le manufacturier innovant et les sciences de la vie.

Au terme de l'exercice financier 2023-2024, le portefeuille Capital de risque représente 8 % du portefeuille Fonds propres et s'élève à 617 millions de dollars comparativement à 535 millions de dollars au terme de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de nouvelles interventions financières en portefeuille.

Ce portefeuille a enregistré un résultat positif de 12 millions de dollars pour l'exercice financier 2023-2024. Ce résultat est principalement attribuable à la hausse de valeur d'un investissement à la suite de son introduction en bourse. Dans l'ensemble, l'incidence des réévaluations de juste valeur s'est montrée limitée au cours de l'exercice financier.

Fonds d'investissement

Le secteur Fonds d'investissement joue un rôle crucial dans le financement et le développement des entreprises. Par l'entremise de gestionnaires externes de fonds, Investissement Québec, en collaboration avec d'autres partenaires financiers, participe au financement d'entreprises en capital de risque et capital de développement. Les Fonds d'investissement interviennent dans plusieurs secteurs d'activité de l'économie et à divers stades de maturité d'entreprise. La filiale IQ FIER inc. est incluse dans ce secteur et ses actifs y sont présentés à la valeur consolidée.

Les fonds d'investissement représentent 8 % des Fonds propres de la Société, soit 620 millions de dollars au 31 mars 2024. Le portefeuille a enregistré une diminution par rapport à l'exercice précédent en raison de distributions nettes de mises de fonds de 3 millions de dollars. Le portefeuille a également diminué à la suite de la comptabilisation des résultats des fonds d'investissement au cours de l'exercice.

La Société a enregistré des revenus négatifs de 34 millions de dollars principalement en raison de la diminution de la juste valeur d'un placement coté détenu par plusieurs fonds d'investissement en portefeuille.

	2024	2023	2022
Résultat (en millions de dollars)			
Capital de risque	12	(81)	90
Fonds d'investissement	(34)	(112)	142
Revenus	(22)	(193)	232
Frais d'administration	(11)	(10)	(6)
Résultat net	(33)	(203)	226
Rendement	-1,8 %	-14,9 %	18,2 %
Rendement – moyenne mobile 5 ans	11,6 %	17,0 %	21,8 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Capital de risque	617	535	629
Fonds d'investissement	620	659	764
Total	1 237	1 194	1 393

3.4 Trésorerie et autres

291 M\$

Portefeuille



4 %

du portefeuille
Fonds propres

11 M\$

Résultat net

Les politiques de gestion des risques permettent à Investissement Québec de créer un cadre approprié pour gérer efficacement les risques liés à ses opérations financières. La trésorerie est chargée de superviser les risques de liquidité, les risques liés aux taux d'intérêt ainsi que les risques de change de la Société.

Au terme de son exercice financier clos le 31 mars 2024, Investissement Québec dispose d'un portefeuille de trésorerie de 291 millions de dollars, principalement constitué d'encaisse et d'actifs financiers à court terme. En vertu de la politique interne de gestion des risques, l'encaisse permet de satisfaire l'ensemble des besoins opérationnels de la Société et d'assurer une saine gestion des flux de trésorerie en fonction de différentes éventualités.

Le résultat net du portefeuille de trésorerie a atteint 11 millions de dollars, comparativement à 6 millions de dollars lors de l'exercice 2022-2023. La performance des actifs de ce portefeuille est fortement influencée par le taux directeur fixé par la Banque du Canada.

La Société utilise des emprunts à taux fixes et variables pour soutenir ses activités, en accord avec sa Politique de gestion du capital. Cette approche permet d'établir une couverture naturelle face aux prêts octroyés aux entreprises et de minimiser les répercussions financières des fluctuations des taux d'intérêt. Les intérêts afférents à ces emprunts sont comptabilisés dans la section Financement.

	2024	2023	2022
Résultat (en millions de dollars)			
Résultat net	11	6	1
Portefeuille (en millions de dollars)			
Trésorerie et autres	291	214	262

3.5 Accompagnement

Le secteur Accompagnement réunit les efforts visant à aider les entreprises dans l'attraction de talents étrangers, à soutenir le rapatriement de chaînes de production au Québec, et offre également un service d'accompagnement technologique aux entreprises qui souhaitent accroître leur productivité. Les autres services d'accompagnement de la Société s'inscrivent dans le cadre des missions confiées par le Gouvernement du Québec et sont regroupés dans le secteur Activités mandataires et IQII.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le secteur a généré 6 millions de dollars en revenus, soit une diminution annuelle de 40%. Investissement Québec bénéficiait depuis la fusion avec le CRIQ d'une contribution gouvernementale qui a pris fin lors de l'exercice 2022-2023. Il est important de noter que ces revenus sont exclusivement liés aux activités d'accompagnement technologique.

	2024	2023	2022
Résultats (en millions de dollars)			
Revenus	6	10	14
Frais d'administration	(28)	(25)	(25)
Résultat net	(22)	(15)	(11)

3.6 Activités mandataires et IQII

Conformément à l'article 21 de la *Loi sur Investissement Québec*, la Société assume l'exécution des mandats que le gouvernement du Québec lui confie. En tant que mandataire, Investissement Québec assure la gestion du Fonds de développement économique (FDE), le Fonds de croissance des entreprises québécoises (FCEQ) et le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE).

De plus, Investissement Québec offre plusieurs services d'accompagnement : l'accompagnement spécialisé en exportation, la prospection d'investissements étrangers, le conseil d'affaires, les services de normalisation et de certification, l'administration des mesures fiscales, la stratégie d'attraction et de rétention des talents, le soutien à l'approvisionnement québécois (maximisation), la mise en œuvre des zones et réseaux d'innovation ainsi que la gestion du programme Immigrants Investisseurs (IQII). Il est à noter que le secteur Activités mandataires et IQII est exclu du résultat net ajusté de la Société. Les actifs des portefeuilles Fonds mandataires sont également exclus du bilan consolidé à l'exception de l'actif net de la filiale IQII.

Honoraires de gestion

Le gouvernement du Québec fixe la rémunération de la Société pour l'administration des différents programmes afin de permettre l'exécution des mandats confiés à Investissement Québec. Le montant conféré est entériné par décret gouvernemental et comprend l'ensemble des charges administratives engendrées par Investissement Québec spécifiquement pour la gestion des mandats gouvernementaux. Conformément à la loi, les honoraires de gestion versés par le gouvernement tient compte des revenus qu'Investissement Québec perçoit par sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est présentée à la valeur nette de ses actifs au bilan de la Société. La valeur consolidée de la filiale s'élevait à plus de 108 millions de dollars. La filiale administre un peu moins de 2,1 milliards de dollars en lien avec la gestion des actifs du programme. Ces actifs sont contrebalancés par 2,0 milliards de passif en date du 31 mars 2024.

Les revenus d'IQII s'élèvent à 13 millions de dollars en 2023-2024, soit une hausse de 44 % en comparaison à l'année précédente et sont principalement constitués de revenus d'intérêt. La filiale bénéficie d'une croissance de ses revenus d'intérêt depuis les dernières années à la suite de la hausse des taux d'intérêt. Néanmoins, les revenus des derniers exercices ont été influencés par l'enregistrement de dépenses et de renversements de provisions.

Frais d'administration mandataires

Les dépenses attribuables aux activités mandataires sont réparties en fonction des coûts engagés pour remplir les mandats confiés par le gouvernement. La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs afin de répartir ses charges d'exploitation entre les secteurs mentionnés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont une proportion est allouée à ces activités, auquel cas des hypothèses, comme le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. La méthodologie d'allocation des coûts utilisée constitue pour la direction la meilleure représentation des coûts consommés par les activités du secteur Activités mandataires et IQII.

Pour l'exercice 2023-2024, les frais d'administration mandataires s'élèvent à 153 millions de dollars et représentent 58 % des coûts totaux de la Société. Les charges administratives ont augmenté de 13 millions de dollars. Cette augmentation s'aligne sur la croissance globale des frais d'administration de la Société, de la croissance du portefeuille Fonds mandataires et prend en compte l'ajout de nouveaux mandats.

	2024	2023	2022
Résultat (en millions de dollars)			
Honoraires de gestion	140	131	108
IQ Immigrants Investisseurs inc.	13	9	15
Revenus	153	140	123
Gestion FDE, FCEQ et fonds CRNE	(47)	(45)	(44)
Conseil d'affaires	(27)	(24)	(24)
Investissement Québec International	(51)	(47)	(38)
Mesures fiscales	(6)	(6)	(5)
BNQ	(15)	(14)	(12)
Autres mandats ⁽¹⁾	(7)	(4)	(4)
Frais d'administration	(153)	(140)	(127)
Résultat net	-	-	(4)

(1) Les autres mandats regroupent IQII, le soutien à l'approvisionnement québécois ainsi que les nouvelles initiatives déployées lors de l'exercice financier 2023-2024 telles que les zones et réseaux d'innovation, IQ Tourisme et la stratégie d'attraction et rétention des talents.

4. Frais d'administration

263 M\$

Frais d'administration



Fonds propres | **42 %**
 Activités mandataires
 et IQII | **58 %**

1,10 %

Ratio de frais de gestion
Fonds propres

Les frais d'administration se sont élevés à 263 millions de dollars, soit une hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Les salaires et avantages sociaux demeurent le poste le plus important et représentent 73% des charges de la Société. La hausse de la masse salariale s'explique principalement par l'embauche de nouveaux talents pour soutenir la réalisation du plan stratégique de la Société, la croissance du portefeuille sous gestion, et les nouvelles initiatives Fonds propres et mandataires.

La Société poursuit la modernisation de ses systèmes et de son infrastructure technologique. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie à long terme qui vise à réduire les risques en matière de sécurité, à accroître sa productivité et à favoriser l'expérience clients et employés. Les frais d'honoraires ainsi que des frais informatiques et logiciels sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

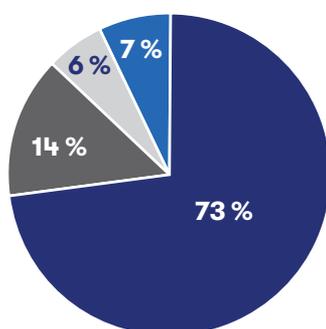
Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a enregistré 110 millions de dollars ou 42% des frais d'administration pour la gestion de ses Fonds propres. Pour la réalisation des mandats confiés par le gouvernement du Québec, les frais d'administration se sont élevés à 153 millions de dollars ou 58%.

L'ensemble des frais d'administration sont alloués aux différents secteurs présentés précédemment. La Société utilise cette répartition notamment pour faire la distinction entre les activités Fonds propres et les Activités mandataires et IQII. Le ratio de frais de gestion est également calculé en fonction de la répartition des charges allouées aux secteurs de financement et d'investissement. Ce ratio est utilisé comme mesure de productivité globale pour la gestion du portefeuille Fonds propres et du portefeuille Fonds mandataires. Il est important de souligner que la société se positionne favorablement par rapport à la moyenne des entreprises comparables établie dans le rapport d'étalonnage réalisé par la firme PwC en 2023-2024.

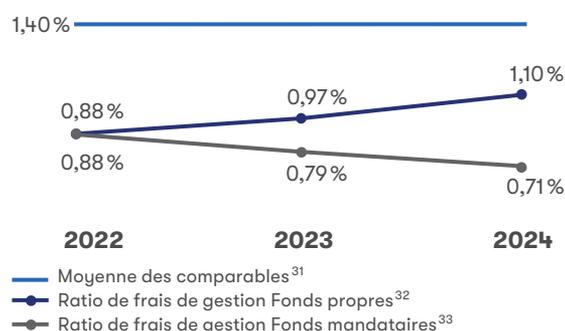
Répartition des frais d'administration

263 M\$

- Salaires et avantages sociaux
- Frais d'honoraires et autres
- Frais informatiques et logiciels
- Frais de locaux et bureaux à l'étranger



Ratio de frais de gestion



	2024	2023	2022
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	192	164	151
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	18	17	17
Frais informatiques et logiciels	16	16	14
Frais d'honoraires et autres	37	37	27
Frais d'administration	263	234	209
Nombre d'employés	1 296	1 220	1 097
Répartition par secteur			
Activités Fonds propres	110	94	82
Activités mandataires et IQII	153	140	127
Frais d'administration	263	234	209
Dépenses en capital⁽¹⁾	4	7	9

(1) Les dépenses en capital excluent les actifs aux titres des droits locatifs et les améliorations locatives financées par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures.

³¹ La moyenne du ratio de frais de gestion des comparables a été établie à la suite d'un exercice d'étalonnage réalisé au courant de l'exercice 2023-2024 en collaboration avec PwC.

³² Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le ratio de frais de gestion exclut les frais relatifs au secteur Accompagnement.

³³ Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les coûts relatifs aux autres mandats et à IQ Immigrants Investisseurs inc. Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2023-2024 et peut entraîner des ajustements ultérieurs au ratio de frais de gestion.

5. Bilan

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux des filiales³⁴. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et des filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la société mère, des filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants : les entreprises mises en équivalence, les filiales exploitantes, les activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc. Le mode de présentation de ces éléments est décrit sous leurs secteurs respectifs.

Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société, comme présenté aux états financiers consolidés.

	2024	2023	2022
Situation financière (en millions de dollars)			
Portefeuille Fonds propres	7 527	7 427	6 792
Garanties (éléments hors bilan)	(291)	(341)	(297)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	252	221	224
Autres éléments d'actif	115	129	109
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	2 064	2 890	3 796
Réconciliation de l'actif de la Société aux états financiers consolidés	9 667	10 326	10 624
Avances du gouvernement du Québec	82	106	300
Emprunts	2 479	2 472	1 506
Passif au titre de la garantie	37	36	30
Autres éléments du passif	159	152	148
Passif des filiales exploitantes	252	221	224
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 956	2 773	3 686
Total du passif	4 965	5 760	5 894
Capital social	3 206	3 206	3 206
Résultats non distribués	1 463	1 339	1 553
Cumul des autres éléments du résultat global	33	21	(29)
Total des capitaux propres	4 702	4 566	4 730
Total du passif et des capitaux propres	9 667	10 326	10 624

Emprunts et source de fonds

Par l'entremise du Fonds de financement du gouvernement du Québec, Investissement Québec a recours à des emprunts pour financer ses activités. Au 31 mars 2024, le solde des emprunts de la Société s'élève à 2,5 milliards de dollars, dont 2,4 milliards auprès du Fonds de financement. Conformément au décret 518-2022 et à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, la Société est autorisée à emprunter jusqu'à 4,9 milliards de dollars.

³⁴ Se référer à la note 3 A) i) des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

À la clôture de l'exercice financier 2023-2024, les capitaux propres de la Société atteignent 4,7 milliards de dollars. Les capitaux propres ont augmenté de plus de 136 millions de dollars, soit une hausse de 3% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par une croissance des résultats non distribués de l'exercice clos au 31 mars 2024.

En vertu de sa loi et des décrets gouvernementaux, Investissement Québec peut lever jusqu'à 5,1 milliards de dollars en capital-actions auprès de son actionnaire. Au 31 mars 2024, le capital social est de 3,2 milliards de dollars. La Société n'a pas émis de capital social supplémentaire au cours de l'année financière.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2024	2023	2022
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)			
Couverture de flux de trésorerie	(26)	(39)	(72)
Écart de conversion	59	60	43
Total	33	21	(29)

L'écart de conversion provient de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

6. Gestion du capital

Le détail des objectifs de la Société en matière de gestion du capital se trouve à la note 27 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

7. Modifications comptables futures

Les modifications de méthodes comptables (adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur) sont présentées à la note 2 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

8. Contrôles et procédures

La Société n'est pas une émettrice assujettie au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Toutefois, la Société reconnaît que ces règles constituent les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance financière et a la volonté de s'inspirer des dispositions de ce règlement pour encadrer ses activités de gouvernance financière. Dans ce cadre et conformément à sa Politique de divulgation financière, la direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un programme de gouvernance financière pour évaluer la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce programme en évolution est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Les CIIF sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne pouvant avoir une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur les CIIF et CPCI.

Toutefois, elle a poursuivi l'évolution de son programme de gouvernance financière afin d'en élargir la portée et de se rapprocher des meilleures pratiques. En ce sens, tous les gestionnaires de l'organisation attestent de la conception et de l'application des contrôles pour les processus sous leur responsabilité. De plus, des tests d'efficacité des contrôles sont réalisés en complément de ces attestations par la fonction de gouvernance financière.

9. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société par secteur d'activité au 31 mars 2024		
	\$	%
(en millions de dollars)		
Manufacturier		
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	549	7
Fabrication de produits et matériel informatiques et électroniques	508	7
Fabrication d'aliments et de boissons	435	6
Fabrication de machines et de matériel de transport	423	6
Fabrication de produits chimiques ou produits en plastique et en caoutchouc	323	4
Fabrication de produits du bois et de papier	319	4
Autres types de fabrication	379	5
	2 936	39
Ressources naturelles		
Extraction et activité de soutien à l'extraction minière	410	5
Foresterie et exploitation forestière	159	2
Production d'électricité	80	1
	649	8
Services		
Services professionnels, scientifiques et techniques	889	12
Commerce, transport et entreposage	817	11
Autres services	655	9
	2 361	32
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture		
	53	1
Autres		
Capital de risque et fonds d'investissement	1 237	16
Trésorerie et autres	291	4
	1 528	20
Portefeuille Fonds propres	7 527	100

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité d'audit du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Le premier vice-président,
Chef de la direction financière

Original signé

Bicha Ngo, CFA

Original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA

Montréal, le 23 mai 2024

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel d'activités et de développement durable après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ce rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Original signé

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112991

Québec, le 23 mai 2024

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2024

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	390 890	324 573
Débiteurs	6	235 997	162 797
Stocks	7	96 397	95 604
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	8	1 838 941	2 649 619
Prêts	9	3 978 709	3 976 347
Placements	10	2 569 351	2 470 910
Participations dans des entreprises mises en équivalence	11	130 209	236 429
Immobilisations corporelles	12	218 019	216 305
Actifs biologiques	13	100 340	99 950
Immobilisations incorporelles	14	88 098	67 817
Autres actifs	15	19 661	25 309
		9 666 612	10 325 660
Passif et capitaux propres			
Passif			
Créditeurs et charges à payer	16	242 012	195 668
Emprunts à court terme	17	73 672	486 767
Dettes à long terme	18	4 316 268	4 699 303
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt		60 884	85 884
Instruments financiers dérivés		27 382	41 390
Passif au titre de la garantie	19	37 107	36 095
Passif au titre des engagements	9 et 19	22 047	24 173
Passif au titre des régimes à prestations définies	20	40 383	39 048
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		115 960	121 010
Autres passifs	21	28 728	30 857
		4 964 443	5 760 195
Capitaux propres			
Capital social	26	3 205 868	3 205 868
Résultats non distribués		1 462 782	1 339 005
Cumul des autres éléments du résultat global		33 519	20 592
		4 702 169	4 565 465
		9 666 612	10 325 660

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Geneviève Fortier, M.A., Fellow CRHA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Marie-Soleil Tremblay, FCPA
Présidente du Comité d'audit

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Revenus financiers			
Revenus provenant des instruments financiers	23	453 056	421 677
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		48 774	64 165
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	23	24 748	(312 733)
Gain net (perte nette) sur les placements et autres		50 622	8 617
		577 200	181 726
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	24	91 361	123 006
Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit	24	133 875	131 095
Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence	24	18 460	(10 091)
Autres charges financières	24	133 858	78 092
		377 554	322 102
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	3 473	(36 990)
Résultat du portefeuille		203 119	(177 366)
Chiffre d'affaires des activités opérationnelles		832 304	768 478
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		735 301	656 232
Frais généraux	22	61 371	64 853
		796 672	721 085
Résultat des activités opérationnelles		35 632	47 393
Honoraires de gestion	25	139 800	131 330
Contribution du gouvernement du Québec	25	-	4 100
Revenu net provenant des activités connexes	22	6 418	6 272
Frais d'administration	22	(262 963)	(234 329)
Résultat des activités poursuivies		122 006	(222 600)
Résultat des activités abandonnées		1 017	(1 616)
Résultat net		123 023	(224 216)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Résultat net		123 023	(224 216)
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	20	754	9 793
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	30	12 616	33 572
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net		-	(11)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	11	342	(415)
		12 958	33 146
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		340	9 924
Écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	11	(371)	6 690
		(31)	16 614
Total des autres éléments du résultat global		13 681	59 553
Résultat global		136 704	(164 663)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global				Total des capitaux propres
	Capital social	Résultats non distribués	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2022	3 205 868	1 553 428	(71 945)	42 777	4 730 128
Résultat net de l'exercice	-	(224 216)	-	-	(224 216)
Autres éléments du résultat global	-	9 793	33 146	16 614	59 553
Solde au 31 mars 2023	3 205 868	1 339 005	(38 799)	59 391	4 565 465
Résultat net de l'exercice	-	123 023	-	-	123 023
Autres éléments du résultat global	-	754	12 958	(31)	13 681
Solde au 31 mars 2024	3 205 868	1 462 782	(25 841)	59 360	4 702 169

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		122 006	(222 600)
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	(3 473)	36 990
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12, 14 et 21	31 518	27 907
Radiation et perte nette de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	12 et 14	2 003	243
Perte (gain) sur disposition des immobilisations corporelles et incorporelles		(10 388)	245
Revenus provenant des instruments financiers		(437 151)	(405 417)
Charges financières		329 889	259 809
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		(48 774)	(64 165)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	23	(24 748)	312 733
Perte nette (gain net) sur les placements et autres		(50 622)	(8 617)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques	13	(390)	(1 414)
Autres éléments, montant net		2 209	3 301
		(87 921)	(60 985)
Dividendes encaissés		96 768	76 389
Intérêts encaissés		422 121	363 077
Règlement de garanties		(292)	(3 230)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Variation nette des prêts et honoraires de garantie à recevoir		(112 587)	(475 637)
Variation nette des débiteurs, stocks et autres actifs		(68 146)	(3 545)
Variation nette des créditeurs et charges à payer et autres passifs		43 945	3 974
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		293 888	(99 957)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		921 694	1 133 279
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		(191 076)	(288 463)
Acquisitions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		(267 835)	(533 578)
Dispositions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		312 215	21 331
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(47 969)	(48 406)
Disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 540	322
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		738 569	284 485
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(6 000)	(6 000)
		732 569	278 485
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme		(412 727)	313 306
Augmentation de la dette à long terme	18	1 482 050	1 501 648
Remboursement de la dette à long terme	18	(1 882 417)	(1 796 228)
Variation des avances du gouvernement du Québec		(25 000)	(193 750)
Intérêts payés		(122 255)	(63 345)
Autres activités de financement		-	65
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		(960 349)	(238 304)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées		-	(3)
		(960 349)	(238 307)
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		209	8 097
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		66 317	(51 682)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		324 573	376 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5	390 890	324 573
Éléments sans effets sur la trésorerie			
Conversion en actions de prêts à la juste valeur par le biais du résultat net		50 847	-

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes des états financiers consolidés

1. Nature des activités	101
2. Modifications de méthodes comptables.....	102
3. Informations significatives sur les méthodes comptables	103
4. Instruments financiers.....	116
5. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	121
6. Débiteurs et provision pour pertes de crédit	121
7. Stocks	122
8. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit	122
9. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit	123
10. Placements et engagements d'investissement.....	131
11. Participations dans des entreprises mises en équivalence.....	132
12. Immobilisations corporelles.....	134
13. Actifs biologiques.....	135
14. Immobilisations incorporelles.....	137
15. Autres actifs.....	138
16. Crédoiteurs et charges à payer	139
17. Emprunts à court terme	139
18. Dette à long terme	139
19. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit	141
20. Avantages postérieurs à l'emploi	144
21. Autres passifs.....	149
22. État consolidé des résultats par fonction.....	150
23. Revenus financiers	151
24. Charges financières.....	152
25. Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec	152
26. Capital social.....	153
27. Gestion du capital	153
28. Autres engagements	153
29. Éventualités.....	154
30. Gestion des risques associés aux instruments financiers.....	154
31. Parties liées.....	164

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

A) Informations de la Société

Investissement Québec a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec (le «gouvernement»). Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE, du fonds CRNE et du FCEQ sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, la Société de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 23 mai 2024.

Base de présentation et d'évaluation

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les informations significatives sur les méthodes comptables à la note 3.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- Les actifs biologiques qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur;
- Le passif au titre des régimes à prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de liquidité.

C) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, du résultat net et de certaines informations connexes. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et sur des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les estimations et hypothèses dont les incidences sont les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont : la dépréciation d'actifs financiers, la dépréciation d'actifs non financiers et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée (se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites à la note 3 pour plus de détails sur l'utilisation par la Société d'estimations et d'hypothèses).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Considérations liées à l'environnement économique

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique découlant entre autres de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et du contexte géopolitique, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement demeure élevé. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière de la Société sont relatives aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et non financiers ainsi que dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes. La Société considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 9, 10, 11 et 19.

D) Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû porter des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants et la description de ceux-ci est fournie dans chacune des notes suivantes afférentes aux états financiers consolidés :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Participations dans des entreprises associées | Note 3 |
| • Classement des actifs financiers | Note 3 |
| • Dépréciation des instruments financiers | Notes 3, 6, 8, 9, 15 et 19 |
| • Dépréciation des actifs non financiers | Notes 3, 11, 12 et 14 |
| • Juste valeur des instruments financiers | Note 4 |

2. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

i) IAS 1, Présentation des états financiers

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS® 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, qui visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

L'application prospective des modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratique en IFRS® 2 n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui visent à introduire une définition des estimations comptables et apporter des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables.

L'application prospective des modifications à l'IAS 8 n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2024, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicables aux exercices débutant le
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs</i> et IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	1 ^{er} avril 2024
IFRS 16, <i>Contrats de location – Obligation locative découlant d'une cession-bail</i>	1 ^{er} avril 2024
IAS 1, <i>Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i>	1 ^{er} avril 2024
IAS 21, <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité</i>	1 ^{er} avril 2025

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) IFRS 7, Instruments financiers, et IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 et à l'IAS 7, *Instruments financiers et Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications consistent en l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financement de fournisseurs et à leur incidence sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

ii) IFRS 16, Contrats de location

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications ajoutent des exigences en matière d'évaluation ultérieure qui précisent le traitement comptable d'une cession-bail après la date de la transaction.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iii) IAS 1, Présentation des états financiers

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

iv) IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité*. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et des partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2024, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|------------------------------------|
| • Ressources Qualium inc. (anciennement Albecour inc.) | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • SOQUEM inc. |
| • IQ FIER inc. | • Rexforêt inc. |
| • Mine Arnaud inc. | |
-

ii) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Bien que la Société détienne moins de 20% des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend l'écart d'acquisition identifié lors de la transaction, après déduction des pertes de valeur cumulées. Cet écart d'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et les pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

Certaines activités d'investissement de la Société se qualifient comme étant un organisme de capital-risque. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, permet à une entité qui se qualifie comme un organisme de capital-risque ou une entité similaire et qui détient des participations dans une entreprise associée de choisir d'évaluer ces participations à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Depuis le 1^{er} avril 2022, la Société a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net tous ses nouveaux placements dans des coentreprises et des entreprises associées.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, revenus et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, revenus et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Aux 31 mars 2024 et 2023, la Société détient 6,67% et 62,74% des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence ou l'évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, comme décrit au point ii) ci-haut.

B) Monnaie étrangère

Les filiales, entreprises associées ou partenariats, dont les activités sont conduites dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société sont considérés comme des établissements étrangers. Les actifs et les passifs de ces établissements sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice. Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou en charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

ii) Classement

Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le classement dépend du modèle économique que suit la Société pour gérer ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels afférents.

Détermination des modèles économiques :

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur.

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des exercices précédents, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours aux critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours);
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs financiers sont évalués à la JVAERG si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres actifs financiers sont évalués à la JVRN.

Passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti, sauf dans le cas des instruments financiers dérivés pour lesquels la Société est tenue de les évaluer à la JVRN.

iii) Évaluation ultérieure

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, la majorité des débiteurs, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la majorité des prêts, les placements dans les obligations et les certificats de dépôt ainsi que certains autres actifs.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une correction de la valeur pour pertes de crédit attendues. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés sous la rubrique « Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit » au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les emprunts à court terme, certains créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec, la dette à long terme à l'exception des obligations locatives, le passif au titre de la garantie ainsi que le passif au titre des engagements.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net, à l'exception de la charge d'intérêts sur les billets à payer aux immigrants investisseurs, qui sont comptabilisés sous la rubrique « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs ».

Billets à payer aux immigrants investisseurs

À la date initiale, tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Instruments financiers évalués à la JVRN

Les instruments financiers évalués à la JVRN comprennent certains débiteurs, certains prêts, les placements privés et les placements cotés ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les placements privés comprennent les actions et les parts de sociétés privées, ainsi que les participations dans des coentreprises et des entreprises associées pour lesquelles la Société a fait le choix de les évaluer à la JVRN. Ces placements sont détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements.

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la JVRN et les revenus de dividendes sur les placements cotés et les placements privés sont présentés aux états financiers consolidés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société applique un modèle de dépréciation lié aux pertes de crédit de manière prospective afin de mesurer les pertes de crédit attendues des actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie qui ne sont pas évalués à la JVRN.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la contribution à recevoir du gouvernement du Québec et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Détermination de la phase

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues est évaluée selon un modèle de dépréciation en trois phases :

- **Phase 1** - pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir : La correction de valeur est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si le risque de crédit n'augmente pas de manière importante depuis la comptabilisation initiale;
- **Phase 2** - pertes de crédit attendues pour la durée de vie : La correction de valeur est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit augmente de manière importante depuis la comptabilisation initiale et que le prêt n'est pas considéré comme étant déprécié;
- **Phase 3** - pertes de crédit attendues pour la durée de vie : La correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs estimés si le prêt est considéré comme étant déprécié.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon leur valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chacune des périodes de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sous la rubrique « Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit » au résultat net. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Passif au titre des engagements » à l'état consolidé de la situation financière.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- **Approche individuelle** : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- **Approche collective** : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net. Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 9.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chacune des dates de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture à celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale. Un actif passe à la phase 2 si le risque de crédit a augmenté de façon importante ou s'il est en souffrance pendant 30 jours consécutifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1. L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Définition de défaut

Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut s'il est en souffrance pendant 90 jours consécutifs ou s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement, ou en cas d'événements défavorables jugés graves et probablement irrémédiables, de sorte que la Société ne peut plus s'attendre à percevoir la totalité des flux de trésorerie attendus.

Informations prospectives

La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont tirées des statistiques de la distribution historique des données macroéconomiques du Québec. La direction exercera son jugement pour recommander, annuellement, les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives canadiennes comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Jugements d'experts en matière de crédit

Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, des jugements d'experts en matière de crédit sont exercés pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Modification des contrats de prêts

Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, une décomptabilisation du prêt est requise. Le renouvellement à terme prévu au contrat initial n'est pas considéré comme une renégociation ou une modification de celui-ci.

v) Garanties

La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique «Autres actifs» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique «Passif au titre de la garantie» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Passif au titre de la garantie

Après la comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net, et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la sous-section «Dépréciation» de la section «Instruments financiers» des présentes principales méthodes comptables. Dès que la provision pour pertes de crédit devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

vi) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Lorsque la Société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée à son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation de couverture est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie» dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de la juste valeur de l'instrument financier couvert sont comptabilisées sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net. Par le fait même, le gain ou la perte relatif à la portion inefficace de la couverture est reconnu au résultat net.

E) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

F) Immobilisations corporelles

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation corporelle diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

• Bâtiments	20 à 30 ans
• Matériel et équipements	3 à 25 ans
• Autres	3 à 20 ans
• Actifs au titre des droits d'utilisation	Moindre de la durée du contrat ou de la durée de la vie utile de l'actif sous-jacent

La charge d'amortissement est présentée à la note 12. Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont comptabilisés comme décrits à la note 3J).

G) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée sous la rubrique « Coût des ventes » au résultat net. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

H) Immobilisations incorporelles

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net comme indiqué à la note 14. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

ii) Licences et autres

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation incorporelle diminué de sa valeur résiduelle.

La Société capitalise les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé dans un accord infonuagique lorsqu'ils créent un actif incorporel distinct du logiciel ou lorsque ces services peuvent seulement être effectués par le fournisseur du logiciel applicatif. Tout autre coût de configuration et de personnalisation est comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société comptabilise l'amortissement des licences et autres selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives variant entre 3 à 25 ans.

La charge d'amortissement est présentée à la note 14. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

I) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est examinée à chacune des dates de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de fin d'exercice, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception de l'écart d'acquisition, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

L'écart d'acquisition inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris l'écart d'acquisition, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier.

Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées respectivement aux notes 11, 12 et 14.

À chacune des dates de clôture, la direction détermine si les participations dans des entreprises mises en équivalence, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

J) Contrats de location

À la date de début de contrat, la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative, à l'exception des contrats dont la durée est de 12 mois ou moins ainsi que les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces derniers, la Société a fait le choix de les comptabiliser au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

i) Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont initialement comptabilisés au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté de tout paiement de loyer versé à la date de début de la période de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, majoré des coûts directs initiaux engagés par la Société pour la conclusion du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ensuite amortis selon le mode linéaire depuis la date de début des contrats de location jusqu'à la date de la première échéance entre la date de la fin de vie utile du bien sous-jacent et la date de fin du contrat de location.

La Société présente ses actifs au titre des droits d'utilisation avec les immobilisations corporelles à la note 12.

ii) Obligations locatives

Lors de leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société pour un actif similaire. Les paiements inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et l'estimation de toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant principalement d'un changement dans l'intention de la Société d'exercer son option de prolongation ou de résiliation ou d'un changement dans les paiements de loyer en raison de la réévaluation de la superficie d'un emplacement. L'ajustement découlant de la réévaluation de l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à l'état consolidé des résultats lorsque cet actif est totalement amorti.

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives ainsi que les paiements variables qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation initiale des obligations locatives et qui ont été engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés respectivement sous les rubriques «Autres charges financières» et «Frais d'administration» au résultat net.

La Société présente ses obligations locatives avec la dette à long terme à la note 18.

K) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique «Autres passifs» à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique «Frais d'administration» et «Coût des ventes» au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est admissible à une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette subvention est présentée sous les rubriques «Autres actifs» et «Autres passifs» à l'état consolidé de la situation financière. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique «Frais d'administration» au résultat net, selon le même mode, la même durée et le même taux que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte.

La Société est admissible à une contribution du gouvernement pour financer les coûts et les frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'elle est conforme aux conditions rattachées à la subvention et que la subvention sera reçue. La contribution est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles. Cette subvention est présentée sous la rubrique «Contribution du gouvernement du Québec» au résultat net.

L) Avantages postérieurs à l'emploi

i) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les employés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chacune des dates de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs des régimes ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminé au début de l'exercice en tenant compte de la variation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de l'exercice.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iii) Autres régimes

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans l'exercice au cours duquel ce gain ou cette perte survient.

M) Revenus

i) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante de l'octroi ou de la renégociation d'un prêt sont différés et comptabilisés comme produits d'intérêts sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres frais sont comptabilisés en résultat net à mesure que les services afférents sont fournis.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3C).

Les autres revenus attribuables aux instruments financiers comprennent des frais d'étude.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités ordinaires sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique «Chiffre d'affaires des activités opérationnelles» au résultat net.

Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles de la Société provient des filiales opérantes détenues à 100%.

Vente de biens

Produits d'aluminium

Les produits d'aluminium consistent en la vente d'aluminium. La Société achète la matière première (alumine) qui est transformée en aluminium et elle vend la production. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de médecine vétérinaire

Les produits de médecine vétérinaire consistent en la vente et la distribution de médicaments, de nourriture et autres accessoires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés aux clients. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits de médecine vétérinaire est ajusté des remises et droits de retour attendus, qui sont estimés en fonction des données historiques.

Prestation de services

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions adoptées dans le décret du gouvernement.

iii) Revenus des activités connexes

Les produits de la prestation de services d'accompagnement technologiques dans le cadre des activités connexes sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique «Revenu net provenant des activités connexes» au résultat net.

N) Changement à la présentation de l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2024, la Société a reclassé les «Actifs destinés à la vente» et les «Subventions différées» de l'état consolidé de la situation financière vers les rubriques «Autres actifs», et «Autres passifs». Ces rubriques jugées non significatives sont dorénavant divulguées distinctement par voie de notes. De plus, certains autres chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Instruments financiers

A) Classement et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable et le classement des instruments financiers de chacune des catégories se détaillent comme suit :

	2024		
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	390 890	390 890
Débiteurs ⁽¹⁾	17 211	209 306	226 517
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	-	1 838 941	1 838 941
Prêts	213 435	3 765 274	3 978 709
Placements	2 376 422	192 929	2 569 351
Autres actifs ⁽¹⁾	-	10 276	10 276
	2 607 068	6 407 616	9 014 684
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	-	206 769	206 769
Emprunts à court terme	-	73 672	73 672
Dette à long terme ⁽²⁾	-	4 248 403	4 248 403
Avances du gouvernement du Québec	-	60 884	60 884
Instruments financiers dérivés	27 382	-	27 382
Passif au titre de la garantie	-	37 107	37 107
Passif au titre des engagements	-	22 047	22 047
Autres passifs ⁽¹⁾	-	1 167	1 167
	27 382	4 650 049	4 677 431
	2023		
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	324 573	324 573
Débiteurs ⁽¹⁾	13 931	141 019	154 950
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	-	2 649 619	2 649 619
Prêts	227 380	3 748 967	3 976 347
Placements	2 259 344	211 566	2 470 910
Autres actifs ⁽¹⁾	-	12 924	12 924
	2 500 655	7 088 668	9 589 323
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	-	164 163	164 163
Emprunts à court terme	-	486 767	486 767
Dette à long terme ⁽²⁾	-	4 636 646	4 636 646
Avances du gouvernement du Québec	-	85 884	85 884
Instruments financiers dérivés	41 390	-	41 390
Passif au titre de la garantie	-	36 095	36 095
Passif au titre des engagements	-	24 173	24 173
	41 390	5 433 728	5 475 118

(1) Certains éléments dans ces catégories ne répondant pas à la définition d'un instrument financier ont été exclus.

(2) Les obligations locatives sont exclues de la dette à long terme puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour certains actifs financiers au coût amorti, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

L'information à fournir concernant les instruments financiers est présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- **Niveau 1** : la juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- **Niveau 2** : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données corroborées sur le marché.
- **Niveau 3** : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur au début de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de hiérarchie.

i) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés au coût amorti

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des autres actifs, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des avances du gouvernement du Québec et des autres passifs se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés au coût amorti. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2024					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	1 838 941	1 783 128	-	1 783 128	-
Prêts ⁽²⁾	3 765 274	3 793 822	-	-	3 793 822
Placements ⁽³⁾	192 929	197 038	18 248	178 790	-
	5 797 144	5 773 988	18 248	1 961 918	3 793 822
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽⁴⁾	4 248 403	4 214 747	-	4 214 747	-
Passif au titre de la garantie ⁽⁵⁾	37 107	27 430	-	-	27 430
Passif au titre des engagements ^{(2) (5)}	22 047	22 047	-	-	22 047
	4 307 557	4 264 224	-	4 214 747	49 477
2023					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	2 649 619	2 568 425	-	2 568 425	-
Prêts ⁽²⁾	3 748 967	3 776 348	-	65 006	3 711 342
Placements ⁽³⁾	211 566	211 717	18 324	193 393	-
	6 610 152	6 556 490	18 324	2 826 824	3 711 342
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽⁴⁾	4 636 646	4 575 021	-	4 575 021	-
Passif au titre de la garantie ⁽⁵⁾	36 095	25 556	-	-	25 556
Passif au titre des engagements ^{(2) (5)}	24 173	24 173	-	-	24 173
	4 696 914	4 624 750	-	4 575 021	49 729

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (2) La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (3) Les placements se composent de certificats de dépôts et d'obligations. La juste valeur des certificats de dépôt est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des titres similaires émis par des émetteurs reliés aux certificats de dépôt. Lorsque les obligations sont transigées sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités.
- (4) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (5) La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés à la juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés à la juste valeur. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite plus haut.

	2024			
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	17 211	-	17 211	-
Prêts ⁽²⁾	213 435	-	-	213 435
Placements				
Placements privés ^{(3) (4) (7)}	1 902 360	-	8 010	1 894 350
Placements cotés ⁽⁵⁾	466 903	345 697	121 206	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	7 159	3 328	1 874	1 957
	2 607 068	349 025	148 301	2 109 742
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	27 382	-	27 382	-
				2023
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	13 931	-	13 931	-
Prêts ^{(2) (5)}	227 380	-	-	227 380
Placements				
Placements privés ^{(3) (4) (7)}	1 711 704	-	7 079	1 704 625
Placements cotés ⁽⁵⁾	544 284	458 479	85 805	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	3 356	-	1 579	1 777
	2 500 655	458 479	108 394	1 933 782
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	41 390	-	41 390	-

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) La juste valeur des débiteurs est estimée au montant que la Société s'attend à recevoir à la date de présentation de l'information financière, en raison de leurs échéances à court terme.
- (2) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et tient compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (6) ci-bas.
- (3) La juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la valeur des parts établie par les fonds sous-jacents, telle qu'établie dans les états financiers audités de ces fonds. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (4) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et techniques conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces techniques sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, le taux de capitalisation, les escomptes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (5) La juste valeur des prêts et des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés.
- (6) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial, du modèle d'évaluation Black-Scholes, du modèle *probability weighted expected return* ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.
- (7) Au 31 mars 2024, la juste valeur des placements privés inclut la juste valeur des placements dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 541 759 000 \$ (516 197 000 \$ au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Prêts	Placements privés	Instruments financiers dérivés	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	143 357	1 563 306	2 870	1 709 533
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(14 480)	(112 689)	418	(126 751)
Acquisitions	98 526	329 849	-	428 375
Dispositions	(23)	(7 764)	(1 511)	(9 298)
Distributions	-	(68 077)	-	(68 077)
Solde au 31 mars 2023	227 380	1 704 625	1 777	1 933 782
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(10 685)	425	513	(9 747)
Acquisitions	58 151	368 664	36	426 851
Dispositions	(61 411)	(92 677)	(369)	(154 457)
Distributions	-	(86 687)	-	(86 687)
Solde au 31 mars 2024	213 435	1 894 350	1 957	2 109 742

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 40 724 000 \$ (pertes nettes latentes de 121 254 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, des pertes nettes de 9 747 000 \$ imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 sont présentées sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net (pertes nettes de 126 751 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus. La valeur comptable de ces prêts est de 213 435 000 \$ au 31 mars 2024. L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation pour chacun des prêts.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(6 947)	7 571

ii) Placements privés

Les placements privés de niveau 3 sont composés des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts de sociétés privées est établie selon leur phase de développement et selon une ou plusieurs des techniques d'évaluation suivantes :

- Les techniques fondées sur le marché : La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la géographie, la situation financière et la stratégie d'affaires. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché. Ces données comportent entre autres les multiples de valorisation des sociétés comparables auxquels des ajustements sont effectués pour tenir compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :
 - Multiples des bénéficiaires de sociétés publiques comparables;
 - Transactions comparables;
 - Prix d'une transaction récente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Les techniques fondées sur la rentabilité : Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de capitalisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :
 - L'actualisation des flux monétaires;
 - La capitalisation des flux monétaires.
- La technique de l'actif net redressé.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 et évalués selon une ou des techniques fondées sur la rentabilité. Les techniques d'évaluation fondées sur le marché et sur l'actif net redressé ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité en raison de la nature des hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur.

Le tableau suivant présente l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité. La valeur comptable des placements est de 357 257 000 \$ au 31 mars 2024.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	(59 665)	69 168

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024	2023
Trésorerie	362 239	300 834
Équivalents de trésorerie		
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,30 %, sans échéance	11 284	8 909
Billets au porteur, de 5,07 % à 5,44 %, échéant entre avril et mai 2024	17 367	14 830
	390 890	324 573

6. Débiteurs et provision pour pertes de crédit

A) Débiteurs

	2024	2023
Débiteurs au coût amorti		
Créances clients	185 661	125 840
Autres débiteurs	8 444	3 840
Autres débiteurs – parties liées	19 736	13 288
	213 841	142 968
Provision pour pertes de crédit	(4 535)	(1 949)
	209 306	141 019
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	14 199	8 174
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir – parties liées	3 012	5 757
	17 211	13 931
Autres débiteurs	9 480	7 847
	235 997	162 797

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs aux 31 mars se détaille comme suit :

					2024
					Total
					2023
					Total
	Courant	En souffrance depuis			
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable nette	205 269	1 901	343	1 793	209 306
	Courant	En souffrance depuis			
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable nette	138 340	1 030	303	1 346	141 019

7. Stocks

	2024	2023
Produits finis	74 214	69 679
Matières premières	13 146	16 994
Pièces consommables et de rechange	6 344	5 745
Produits en cours	1 521	1 579
Autres	1 172	1 607
	96 397	95 604

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le coût des stocks comptabilisé sous la rubrique « Coût des ventes » s'élève à 733 635 000 \$ (655 771 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

8. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu des décrets 1808-2023 et 1809-2023, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

A) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2024	2023
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 0,68 % à 4,72 %, échéant entre avril 2024 et mars 2029, valeur nominale de 1,9 milliard de dollars	1 841 486	2 653 018
Provision pour pertes de crédit	(2 545)	(3 399)
	1 838 941	2 649 619

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	436 800	1 048 000
De 1 an à 2 ans	600 800	436 800
De 2 à 3 ans	325 600	600 800
De 3 à 4 ans	344 400	325 600
De 4 à 5 ans	234 800	344 400
	1 942 400	2 755 600

B) Provision pour pertes de crédit

La Société a déterminé que le risque de crédit que comporte cet instrument financier est faible. Par conséquent, la Société a estimé que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit sur les 12 mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec :

	2024	2023
Solde au début	3 399	2 455
Diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	197	916
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	(1 051)	28
Solde à la fin	2 545	3 399

(1) Malgré une diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec, l'augmentation de la perte attendue de 197 000 \$ au 31 mars 2024 (916 000 \$ au 31 mars 2023) s'explique par une probabilité de recouvrement qui est moindre au début du terme des billets et qui augmente au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent de leur date d'échéance.

9. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

	2024			
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 755 227	193 266	213 435	4 161 928
Provision pour pertes de crédit	(88 822)	(94 397)	–	(183 219)
	3 666 405	98 869	213 435	3 978 709

	2023			
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 635 582	359 763	227 380	4 222 725
Provision pour pertes de crédit	(77 338)	(169 040)	–	(246 378)
	3 558 244	190 723	227 380	3 976 347

(1) Non assujettis aux pertes de crédit.

(2) Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 199 282 000 \$ (8 390 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, les prêts incluent des prêts dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 179 083 000 \$ selon les conditions du marché (317 544 000 \$ au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt aux 31 mars :

	2024			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	1 228 133	1 603 267	213 785	3 045 185
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	287 604	326 281	7 335	621 220
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	54 270	26 836	3 960	85 066
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	9 538	2 197	2 068	13 803
	1 579 545	1 958 581	227 148	3 765 274
Rendement au taux effectif pondéré	8,29%	8,15%	7,40%	

	2023			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	993 511	1 715 610	210 946	2 920 067
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	354 605	273 136	10 436	638 177
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	42 504	127 510	5 179	175 193
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	7 291	7 545	694	15 530
	1 397 911	2 123 801	227 255	3 748 967
Rendement au taux effectif pondéré	7,91%	7,65%	6,70%	

Les encaissements prévus de capital et d'intérêts gagnés capitalisés sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	1 825 713	1 660 561
De 1 an à 2 ans	944 830	752 733
De 2 à 3 ans	807 650	779 925
De 3 à 4 ans	312 549	648 287
De 4 à 5 ans	186 859	267 119
Plus de 5 ans	162 428	167 572
	4 240 029	4 276 197

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés, se détaillent comme suit :

	2024	2023
Moins de 31 jours	–	2 299
De 31 à 90 jours	14 676	5 218
	14 676	7 517

Prêts modifiés

Au 31 mars 2024, le coût amorti des prêts dont les conditions contractuelles ont été modifiées, mais non décomptabilisés, pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été évaluée pour la durée de vie, s'élève à 163 165 000 \$ (356 961 000 \$⁽¹⁾ au 31 mars 2023). Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, la Société a comptabilisé des pertes nettes sur modification de prêt pour un montant négligeable. Au 31 mars 2024, la valeur comptable brute des prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été réévaluée, passant d'une perte de crédit attendue calculée sur la durée de vie à une perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir s'élève à 31 724 000 \$ (20 565 000 \$ au 31 mars 2023).

(1) Le coût amorti des prêts au 31 mars 2023 a été modifié afin d'exclure les prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit avait été évaluée pour les 12 mois à venir pour un montant de 165 384 000 \$.

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

				2024
				À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾
	Sains	Dépréciés		Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	835 265	8 525	–	843 790
Provision pour pertes de crédit	(13 403)	(1 931)	–	(15 334)
	821 862	6 594	–	828 456

				2023
				À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾
	Sains	Dépréciés		Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	841 100	8 882	5 500	855 482
Provision pour pertes de crédit	(16 956)	(980)	–	(17 936)
	824 144	7 902	5 500	837 546

(1) Non assujetties aux pertes de crédit.

(2) Comprennent un montant de renouvellement de prêts de 106 085 000 \$ au 31 mars 2024 (91 125 000 \$ au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	20 725	20 917	101 908	430	143 980
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	1 142	(3 646)	(341)	-	(2 845)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(5 859)	22 888	(739)	-	16 290
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(716)	(2 672)	49 413	-	46 025
Décomptabilisations ⁽³⁾	(7 188)	(5 936)	(365)	(53)	(13 542)
Radiations	(3)	(111)	(13 403)	(132)	(13 649)
Recouvrements	-	-	4 791	448	5 239
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	23 514	9 705	1 463	476	35 158
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	3 986	88	24 282	(27)	28 329
Variation des taux de change et autres ajustements	556	(52)	889	-	1 393
Solde au 31 mars 2023	36 157	41 181	167 898	1 142	246 378
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	1 814	(9 066)	(1 330)	-	(8 582)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(7 635)	28 758	(2 276)	-	18 847
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(896)	(6 663)	58 346	-	50 787
Décomptabilisations ⁽³⁾	(12 041)	(16 622)	(12 858)	-	(41 521)
Radiations	(75)	-	(197 982)	887	(197 170)
Recouvrements	-	-	1 753	167	1 920
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	20 061	15 917	50	79	36 107
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	(3 951)	1 640	81 037	(2 163)	76 563
Variation des taux de change et autres ajustements	289	(46)	(353)	-	(110)
Solde au 31 mars 2024	33 723	55 099	94 285	112	183 219

(1) Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est d'un montant négligeable.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation de la provision pour pertes de crédit.

(3) Correspondent à la diminution de la provision pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.

(4) Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.

(5) Comprennent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	5 399	4 809	787	139	11 134
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	156	(455)	–	–	(299)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(492)	2 365	–	–	1 873
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(6)	(40)	925	–	879
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(7 169)	(5 950)	(787)	(321)	(14 227)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	9 559	8 568	–	247	18 374
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	410	(228)	–	(10)	172
Variation des taux de change et autres ajustements	30	–	–	–	30
Solde au 31 mars 2023	7 887	9 069	925	55	17 936
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	155	(659)	–	–	(504)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(296)	598	–	–	302
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(67)	(304)	1 579	–	1 208
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(8 488)	(10 769)	(592)	(55)	(19 904)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	9 582	7 663	–	–	17 245
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(783)	(185)	19	–	(949)
Solde au 31 mars 2024	7 990	5 413	1 931	–	15 334

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribuées à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de la probabilité de défaut (PD). Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste), entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans, avec une granularité trimestrielle de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Les tableaux ci-après présentent les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

Variables macroéconomiques	2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	0,70 %	1,98 %	1,10 %	2,38 %	(0,70) %	1,83 %
Taux de chômage ⁽²⁾	6,17 %	5,32 %	6,05 %	4,53 %	6,62 %	6,33 %
Écart de taux ⁽³⁾	1,78 %	1,89 %	1,68 %	1,39 %	2,17 %	2,52 %

Variables macroéconomiques	2023					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	1,15 %	1,82 %	2,19 %	2,08 %	(2,73) %	2,29 %
Taux de chômage ⁽²⁾	5,67 %	4,98 %	5,44 %	4,11 %	6,52 %	6,01 %
Écart de taux ⁽³⁾	2,02 %	1,96 %	1,82 %	1,38 %	2,74 %	2,63 %

(1) Correspond au taux de croissance trimestriel moyen du PIB annualisé, sur la période.

(2) Correspond au taux de chômage trimestriel moyen de la période.

(3) Correspond à l'écart de taux trimestriel moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une diminution des pertes de crédit attendues.

Deux ans après le début du resserrement des conditions de crédit, ses effets s'accroissent et continuent de freiner la croissance économique. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, les variables économiques ont connu des fluctuations importantes, entre autres en réaction aux différentes annonces de l'augmentation des taux d'intérêt par la Banque du Canada pour lutter contre l'inflation. D'autres fluctuations sont à prévoir au cours de l'exercice 2024-2025, attribuables non seulement aux impacts négatifs sur l'économie de la hausse des taux d'intérêt, mais aussi du risque de la non-maîtrise de l'inflation sous les seuils escomptés, exacerbées par les tensions géopolitiques grandissantes. Tous s'accordent à dire qu'il y a un ralentissement économique depuis la deuxième moitié de 2023 et que la croissance devrait demeurer faible en 2024. Toutefois, les données sur l'inflation affichent des signes très encourageants depuis le début de l'année 2024. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évoluera dans un contexte incertain et plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la hausse qu'à la baisse, au cours des prochains mois.

Les données présentées sur un horizon de 12 mois peuvent voiler certaines de ces fluctuations.

Le scénario de base anticipe la poursuite du ralentissement de l'activité économique en 2024 déjà amorcé en 2023 à la suite de la détérioration des conditions de crédit. Les données encourageantes sur l'inflation, l'assouplissement de la politique monétaire, la demande intérieure appuyée par la forte croissance démographique, combinés avec la nécessité d'accroître le parc de logements, vont contribuer à revigorer l'activité économique dès 2025.

Le scénario optimiste reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de base. Il table en effet sur le fait que la demande intérieure demeurera une source de croissance grâce à une croissance démographique plus vigoureuse, la maîtrise de l'inflation, un marché de travail plus favorable et une plus grande réalisation des dépenses de consommation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le scénario pessimiste reflète un ralentissement plus marqué en 2024 et en 2025 que celui prévu dans le scénario de base. Ce scénario traduit la réalisation de certains risques tels qu'une grande prudence des ménages et des entreprises dans leurs dépenses, la persistance de l'inflation ou une aggravation des tensions géopolitiques, ce qui entraînerait un repli de l'emploi et donc une hausse du chômage.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, comme décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit⁽¹⁾ liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

					2024
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	375 756	–	–	–	375 756
Bon	951 752	5 754	–	155	957 661
Moyen	1 639 980	298 618	–	6 761	1 945 359
Faible	77 697	316 848	–	1 619	396 164
Défaut	–	–	85 066	5 268	90 334
	3 045 185	621 220	85 066	13 803	3 765 274

					2023
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	357 547	60	–	–	357 607
Bon	1 000 719	–	–	70	1 000 789
Moyen	1 489 969	336 395	–	1 704	1 828 068
Faible	71 832	301 722	–	2 797	376 351
Défaut	–	–	175 193	10 959	186 152
	2 920 067	638 177	175 193	15 530	3 748 967

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.

(2) Au 31 mars 2024, 71% des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (75% au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					2024
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	40 776	–	–	–	40 776
Bon	205 334	–	–	–	205 334
Moyen	492 270	15 007	–	132	507 409
Faible	26 701	41 774	–	–	68 475
Défaut	–	–	6 462	–	6 462
	765 081	56 781	6 462	132	828 456

					2023
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	58 907	–	–	–	58 907
Bon	251 439	–	–	–	251 439
Moyen	353 914	68 947	–	–	422 861
Faible	37 376	53 561	–	–	90 937
Défaut	–	–	378	7 524	7 902
	701 636	122 508	378	7 524	832 046

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2024	2023
Placements au coût amorti		
Courants		
Certificats de dépôt, de 5,50 % à 6,60 %, échéant entre novembre 2024 et janvier 2025	9 000	-
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 0,80 % à 3,75 %, échéant entre avril 2024 et février 2025, valeur nominale de 42,5 millions de dollars (taux effectifs de 1,01 % à 3,78 %)	42 845	51 890
	51 845	51 890
Non courants		
Certificats de dépôt, de 4,95 % à 6,10 %, échéant entre mai 2025 et novembre 2027	69 000	46 000
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 1,00 % à 4,45 %, échéant entre avril 2025 et juin 2028, valeur nominale de 73,4 millions de dollars (taux effectifs de 1,50 % à 4,59 %)	72 084	113 676
	192 929	211 566
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Courants		
Placements privés ^{(1) (3)}	88 668	43 918
Placements cotés	46 060	-
Instruments financiers dérivés	1 874	1 579
	136 602	45 497
Non courants		
Placements privés ^{(2) (3)}	1 813 692	1 667 786
Placements cotés	420 843	544 284
Instruments financiers dérivés	5 285	1 777
	2 376 422	2 259 344
	2 569 351	2 470 910

(1) Au 31 mars 2024, les placements privés courants incluent des placements dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 45 755 000 \$ (39 373 000 \$ au 31 mars 2023).

(2) Au 31 mars 2024, les placements privés non courants incluent des placements dans des coentreprises ou des entreprises associées totalisant 496 004 000 \$ (476 824 000 \$ au 31 mars 2023).

(3) Aux 31 mars 2024 et 2023, une participation dans un placement privé dans une coentreprise est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2024, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c. est de 366 019 000 \$ (457 709 000 \$ au 31 mars 2023) alors que son résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2024, composé en quasi-totalité de la variation de la juste valeur des placements, est de (15 459 000) \$ (43 575 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023). Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a reçu sa quote-part des distributions totalisant 25 492 000 \$ (3 697 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 779 243 000 \$ CA (679 125 000 \$ CA au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Engagements d'investissement

La Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et sous forme de parts de sociétés en commandite dans des sociétés privées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements d'investissement se détaille comme suit :

	2024	2023
Souscriptions d'actions	–	7 230
Parts de sociétés en commandite	372 513	354 088
	372 513	361 318

11. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2024 et 2023.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2024	2023
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et des entreprises associées	130 209	236 429
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	3 473	(36 990)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 017	(1 613)
des autres éléments du résultat global	(29)	6 275
Quote-part du résultat global	4 461	(32 328)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et des entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

	2024	2023
Solde au début	17 574	33 763
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	–	(15 916)
Dispositions	(1 238)	(4 656)
Perte de l'exercice non comptabilisée	9 935	4 383
Solde à la fin	26 271	17 574

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2024, la Société a pris des engagements en capital en lien avec ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 4 983 000 \$ (4 983 000 \$ au 31 mars 2023). De plus, la Société s'est engagée à indemniser un co-investisseur, proportionnellement à la participation de la Société dans une société en commandite, pour toute réclamation reliée au cautionnement fourni par le co-investisseur, suivant lequel ce dernier garantit l'exécution des obligations de la société en commandite aux termes d'un contrat d'exploitation conclu par celle-ci.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, la Société a évalué la valeur recouvrable de plusieurs participations qui présentaient des indicateurs objectifs de dépréciation ou de reprise de valeur. La valeur recouvrable est estimée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société n'a comptabilisé aucune reprise de valeur (13 795 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023) et a comptabilisé des pertes de valeur totalisant 18 460 000 \$ (3 704 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023) sous la rubrique « Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence » au résultat net.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la valeur recouvrable de niveau 3 qui présentaient des indicateurs objectifs de dépréciation ou de reprise de valeur :

2024				
	Techniques d'évaluation / Données observables			
	Actualisation des flux monétaires (Taux d'actualisation)	Capitalisation des flux monétaires (Taux de capitalisation)	Multiple de BAIIA	Autres
Indicateur objectif de dépréciation				
Détérioration de la situation financière de plusieurs participations	s.o.	10,0 %	6,5	s.o.
2023				
	Techniques d'évaluation / Données observables			
	Actualisation des flux monétaires (Taux d'actualisation)	Capitalisation des flux monétaires (Taux de capitalisation)	Multiple de BAIIA	Autres
Indicateur objectif de reprise de valeur				
Amélioration de la situation financière de plusieurs participations	11,0 %	9,0 %	4,9 – 11,9	Transaction récente
Indicateur objectif de dépréciation				
Diminution des revenus d'un client important d'une participation	s. o.	10,0 %	6,8	s. o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Immobilisations corporelles

Note	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Immobilisations corporelles en cours	Autres	Actifs au titre des droits d'utilisation ⁽¹⁾	Total
Coût	22 417	61 216	211 207	5 644	43 527	34 001	378 012
Amortissement cumulé	–	35 293	136 507	–	28 768	17 904	218 472
Solde au 1 ^{er} avril 2022	22 417	25 923	74 700	5 644	14 759	16 097	159 540
Acquisitions	–	–	10 944	6 860	9 469	50 508	77 781
Amortissement de l'exercice	–	(1 827)	(13 951)	–	(4 711)	(4 619)	(25 108)
Effet de change	18	700	4 892	468	–	10	6 088
Dispositions	–	(4)	(478)	–	(14)	(21)	(517)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	15	(143)	(184)	–	(55)	–	(492)
Autres transferts	–	934	4 197	(5 131)	–	–	–
Autres changements	–	–	–	–	(538)	(449)	(987)
	(125)	(381)	5 494	2 197	4 151	45 429	56 765
Coût	22 292	57 495	231 852	7 841	50 538	84 516	454 534
Amortissement cumulé	–	31 953	151 658	–	31 628	22 990	238 229
Solde au 31 mars 2023	22 292	25 542	80 194	7 841	18 910	61 526	216 305
Acquisitions	–	–	8 327	7 121	5 279	11 089	31 816
Amortissement de l'exercice	–	(1 864)	(15 182)	–	(5 756)	(6 162)	(28 964)
Effet de change	–	12	25	10	–	–	47
Dispositions	–	–	(177)	–	(62)	–	(239)
Autres transferts	–	918	8 817	(9 735)	–	–	–
Autres changements	–	–	–	–	(553)	(393)	(946)
	–	(934)	1 810	(2 604)	(1 092)	4 534	1 714
Coût	22 292	58 446	233 210	5 237	55 236	94 092	468 513
Amortissement cumulé	–	33 838	151 206	–	37 418	28 032	250 494
Solde au 31 mars 2024	22 292	24 608	82 004	5 237	17 818	66 060	218 019

(1) La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation dans des espaces à bureaux aux termes de contrats de location. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à vingt-cinq ans et comportent des options de renouvellement après cette date.

La charge d'amortissement a été comptabilisée sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2024	2023
Coût des ventes	13 847	12 963
Frais généraux	4 775	3 508
Frais d'administration	10 342	8 637
	28 964	25 108

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2024 pour la construction d'immobilisations corporelles n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Actifs biologiques

	2024	2023
Solde au début	99 950	98 536
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	390	1 414
Solde à la fin	100 340	99 950

Au 31 mars 2024, le bois d'œuvre exploitable comprend 450 000 hectares de plantations (450 000 hectares au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 26 991 000 m³ (27 321 000 m³ au 31 mars 2023), dont 80 % de résineux (79 % au 31 mars 2023) et 20 % de feuillus (21 % au 31 mars 2023).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a procédé à la coupe de 138 000 m³ (136 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023) et a vendu des droits de coupe pour 221 000 m³ (223 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 385 000 m³ (374 000 m³ au 31 mars 2023). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2023-2024, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2022-2023), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2022-2023) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2022-2023).

La juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 10 352 000 \$ au 31 mars 2024 (9 256 000 \$ au 31 mars 2023).

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2023) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 17,90 \$/m³ et 19,40 \$/m³ (18,70 \$/m³ et 19,30 \$/m³ au 31 mars 2023) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2024;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 538 000 m³ (521 000 m³ au 31 mars 2023) par année sur des périodes de 10 à 20 ans (10 à 20 ans au 31 mars 2023), soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la juste valeur des actifs biologiques de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Répercussions sur la valeur recouvrable
Hausse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	+ 5%	4 445
Baisse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	- 5%	(4 935)
Hausse du taux d'actualisation	+ 1%	(6 360)
Baisse du taux d'actualisation	- 1%	6 464

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale) et Forest Stewardship Council - National Boreal Standard (FSC) (aménagement forestier). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les insectes, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connus de l'industrie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Immobilisations incorporelles

	Note	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres	Total
Coût		35 091	52 764	87 855
Amortissement cumulé		-	35 323	35 323
Solde au 1 ^{er} avril 2022		35 091	17 441	52 532
Acquisitions générées à l'interne		15 816	-	15 816
Autres acquisitions		-	5 257	5 257
Amortissement de l'exercice		-	(5 118)	(5 118)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	15	(438)	-	(438)
Radiation et perte nette de valeur ⁽¹⁾		(243)	-	(243)
Autres changements		(50)	61	11
		15 085	200	15 285
Coût		50 176	57 794	107 970
Amortissement cumulé		-	40 153	40 153
Solde au 31 mars 2023		50 176	17 641	67 817
Acquisitions générées à l'interne		26 239	-	26 239
Autres acquisitions		-	986	986
Amortissement de l'exercice		-	(4 873)	(4 873)
Radiation et perte nette de valeur ⁽¹⁾		(2 003)	-	(2 003)
Autres changements		(21)	(47)	(68)
		24 215	(3 934)	20 281
Coût		74 391	58 791	133 182
Amortissement cumulé		-	45 084	45 084
Solde au 31 mars 2024		74 391	13 707	88 098

(1) La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2024, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte nette de valeur de 2 003 000 \$ (243 000 \$ au 31 mars 2023) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique «Frais généraux» pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs.

La charge d'amortissement, les radiations et pertes nettes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2024	2023
Coût des ventes	510	499
Frais généraux	3 440	825
Frais d'administration	2 926	4 037
	6 876	5 361

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et aux actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2024	2023
Actifs totaux	87 797	59 566
Passifs totaux	10 387	12 594
Produits	3 218	–
Charges	6 321	4 751
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(3 379)	1 422
Activités d'investissement	(26 450)	(15 834)

15. Autres actifs

	2024	2023
Autres actifs au coût amorti		
Courants		
Honoraires de garantie à recevoir	5 918	5 964
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	–	820
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽²⁾	1 599	1 599
	7 517	8 383
Non courants		
Honoraires de garantie à recevoir	1 160	1 343
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽²⁾	1 599	3 198
	10 276	12 924
Autres actifs		
Courants		
Frais payés d'avance	8 209	7 880
Actifs détenus en vue de la vente ⁽³⁾	–	930
	8 209	8 810
Non courants		
Autres	1 176	3 575
	9 385	12 385
	19 661	25 309

(1) Au 31 mars 2024, aucune contribution n'a été octroyée pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. Au 31 mars 2023, la contribution avait été octroyée en vertu du décret 6-2023.

(2) La Société détient une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés et dont l'échéance est le 1^{er} mars 2026.

(3) Au cours de l'exercice, la Société a vendu une option d'acquisition dans une propriété minière contre une contrepartie de 350 000 \$, une contrepartie conditionnelle de 850 000 \$, en plus d'une redevance de 0,5% sur le revenu net de la propriété rachetable en tout temps par l'acquéreur pour une somme de 5 000 000 \$. Le prix de vente étant égal à la valeur comptable, la Société n'a comptabilisé aucun gain ou perte au résultat net.

Au cours de l'exercice, la Société a vendu sa participation de 50% dans une propriété minière contre une contrepartie de 50 000 \$ en espèces, 38 000 \$ en actions de l'acquéreur et une redevance de 0,75% sur les revenus de la propriété. Le prix de vente étant égal à la valeur comptable, la Société n'a comptabilisé aucun gain ou perte au résultat net.

Au cours de l'exercice, la Société a vendu le siège social d'une de ses filiales contre une contrepartie de 11 250 000 \$. La Société a comptabilisé un gain de 10 758 000 \$ sous la rubrique «Frais généraux» au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	206 769	164 163
Passif au titre des avantages du personnel	7 829	8 126
Autres crédoiteurs	27 414	23 379
	242 012	195 668

17. Emprunts à court terme

	2024	2023
Facilité de crédit – institution financière, au taux de base américain de 9,00% diminué de 1,30% ou au taux SOFR à terme majoré de 0,35% à 0,50%, remboursable en totalité sur demande	43 672	136 767
Billet – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 5,00%, échéant en avril 2024	30 000	350 000
	73 672	486 767

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 216 000 000 \$ (216 000 000 \$ au 31 mars 2023), portant intérêt au taux préférentiel de 7,20% (6,70% au 31 mars 2023) et renouvelables annuellement. Au 31 mars 2024, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 48 633 000 \$ (49 151 000 \$ au 31 mars 2023) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 167 367 000 \$ au 31 mars 2024 (166 849 000 \$ au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, la Société dispose également d'une facilité de crédit bancaire libellée en dollars américains d'un montant autorisé de 200 000 000 \$ US (200 000 000 \$ US au 31 mars 2023), portant intérêt au taux de base américain de 9,00% (8,50% au 31 mars 2023) diminué de 1,30% ou au taux SOFR à terme majoré de 0,35% à 0,50% (taux SOFR à terme majoré de 0,35% à 0,50% au 31 mars 2023), dont le montant non utilisé est de 167 759 000 \$ US (98 804 000 \$ US au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, la Société dispose de cartes de crédit corporatives de montants autorisés totalisant 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ au 31 mars 2023) portant intérêt au taux de base de la Banque du Canada de 5,00% (4,50% au 31 mars 2023) majoré de 3,00%, dont le montant non utilisé est de 9 635 000 \$ (9 486 000 \$ au 31 mars 2023).

18. Dette à long terme

	2024	2023
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2024 et mars 2029, valeur nominale de 1,9 milliard de dollars (taux effectifs de 0,68% à 4,72%) ⁽¹⁾	1 839 893	2 650 654
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux CDOR diminué de 0,25% à majoré de 0,38%, échéant entre janvier 2025 et octobre 2026, valeur nominale de 1,3 milliard de dollars	1 270 534	1 554 545
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 2,38% à 4,48%, échéant entre mars 2026 et décembre 2028, valeur nominale de 586,4 millions de dollars	585 095	403 571
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux CORRA majoré de 0,06% à 0,16%, échéant entre août 2026 et février 2027, valeur nominale de 525 millions de dollars	523 881	–
Montant dû au FDE, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033, valeur nominale de 17,3 millions de dollars (taux effectif de 8,40%)	8 070	7 444
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre avril 2024 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89% à 3,17%)	20 930	20 430
Obligations locatives	67 865	62 657
Autres	–	2
	4 316 268	4 699 303

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2024			2023		
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Moins de 1 an	8 612	1 437 562	1 446 174	7 795	1 710 949	1 718 744
De 1 an à 2 ans	8 187	1 432 682	1 440 869	7 353	1 064 479	1 071 832
De 2 à 3 ans	7 523	701 433	708 956	7 073	1 015 698	1 022 771
De 3 à 4 ans	5 806	473 567	479 373	6 208	468 100	474 308
De 4 à 5 ans	5 059	301 467	306 526	4 456	411 067	415 523
Plus de 5 ans	67 654	17 329	84 983	61 606	83 996	145 602
	102 841	4 364 040	4 466 881	94 491	4 754 289	4 848 780

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

	2024			2023		
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Solde au début	62 657	4 636 646	4 699 303	16 926	4 919 086	4 936 012
Augmentation de la dette à long terme	–	1 482 050	1 482 050	–	1 501 648	1 501 648
Remboursement de la dette à long terme	(8 861)	(1 873 556)	(1 882 417)	(4 790)	(1 791 438)	(1 796 228)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	(8 861)	(391 506)	(400 367)	(4 790)	(289 790)	(294 580)
Augmentation de la dette à long terme	11 089	–	11 089	50 508	–	50 508
Intérêts sur la dette à long terme	2 980	48 480	51 460	–	64 745	64 745
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention à recevoir	–	(1 493)	(1 493)	–	(1 458)	(1 458)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	–	(43 724)	(43 724)	–	(55 937)	(55 937)
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	14 069	3 263	17 332	50 521	7 350	57 871
Solde à la fin	67 865	4 248 403	4 316 268	62 657	4 636 646	4 699 303

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé sous la rubrique «Frais d'administration» au résultat net une charge locative de 2 963 000 \$ (4 154 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023) pour la charge relative aux paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, la Société a comptabilisé une charge locative pour ses contrats de faible valeur et pour ses contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois pour des montants négligeables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2024			2023		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Garanties						
D'emprunt	127 627	15 380	143 007	156 072	13 018	169 090
D'engagement financier	163 100	22 107	185 207	188 686	18 854	207 540
	290 727	37 487	328 214	344 758	31 872	376 630
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾						
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie						
Garanties d'emprunt	(3 637)	(71)	(3 708)	(4 356)	(202)	(4 558)
Garanties d'engagement financier	(2 383)	(125)	(2 508)	(2 343)	(85)	(2 428)
	(6 020)	(196)	(6 216)	(6 699)	(287)	(6 986)
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(3 923)	(8 438)	(12 361)	(3 185)	(6 164)	(9 349)
Garanties d'engagement financier	(7 059)	(11 471)	(18 530)	(8 389)	(11 371)	(19 760)
	(10 982)	(19 909)	(30 891)	(11 574)	(17 535)	(29 109)
	(17 002)	(20 105)	(37 107)	(18 273)	(17 822)	(36 095)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	273 725	17 382	291 107	326 485	14 050	340 535

(1) Le passif au titre de la garantie est classé dans le passif non courant.

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	275 879	325 474
De 1 an à 2 ans	15 272	20 611
De 2 à 3 ans	31 622	7 696
De 3 à 4 ans	3 806	18 175
De 4 à 5 ans	1 377	4 279
Plus de 5 ans	258	395
	328 214	376 630

Au 31 mars 2024, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 509 000 \$ CA (2 488 000 \$ CA au 31 mars 2023).

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2024			2023		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Ententes de garanties						
D'emprunt ⁽¹⁾	16 767	308	17 075	22 758	2 672	25 430
D'engagement financier ⁽²⁾	222 208	10 450	232 658	201 153	6 592	207 745
	238 975	10 758	249 733	223 911	9 264	233 175
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(394)	–	(394)	(765)	–	(765)
Garanties d'engagement financier	(2 830)	(3 489)	(6 319)	(3 053)	(2 419)	(5 472)
	(3 224)	(3 489)	(6 713)	(3 818)	(2 419)	(6 237)
	235 751	7 269	243 020	220 093	6 845	226 938

(1) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'emprunt au 31 mars 2024 de 265 000 \$ (3 093 000 \$ au 31 mars 2023).

(2) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'engagement financier de 4 317 000 \$ au 31 mars 2024 (8 260 000 \$ au 31 mars 2023).

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

Passif au titre de la garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	7 114	6 038	16 990	30 142
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	171	(1 008)	–	(837)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 026)	4 005	(380)	2 599
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(94)	(759)	5 644	4 791
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 297)	(2 248)	(2 538)	(6 083)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 360)	(3 360)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	3 880	4 962	627	9 469
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	58	58
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(710)	(92)	43	(759)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(804)	117	102	(585)
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	282	(188)	640	734
Variation des taux de change et autres ajustements	–	(70)	(4)	(74)
Solde au 31 mars 2023	7 516	10 757	17 822	36 095
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	380	(2 480)	(351)	(2 451)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 030)	6 093	(314)	4 749
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(198)	(733)	5 201	4 270
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(2 456)	(4 517)	(3 101)	(10 074)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(292)	(292)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 206	2 569	250	5 025
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	15	15
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(1 195)	516	(91)	(770)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	588	(585)	25	28
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(173)	(256)	941	512
Solde au 31 mars 2024	5 638	11 364	20 105	37 107

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 9.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	1 085	1 863	1 947	4 895
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	58	(286)	–	(228)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(176)	930	–	754
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(13)	(215)	140	(88)
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 206)	(911)	(533)	(2 650)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 574	1 145	865	3 584
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	32	(68)	–	(36)
Variation des taux de change et autres ajustements	6	–	–	6
Solde au 31 mars 2023	1 360	2 458	2 419	6 237
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	96	(659)	–	(563)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(207)	1 101	(574)	320
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(56)	(25)	2 193	2 112
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(995)	(1 232)	(280)	(2 507)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 020	541	276	1 837
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(109)	(63)	(545)	(717)
Variation des taux de change et autres ajustements	(6)	–	–	(6)
Solde au 31 mars 2024	1 103	2 121	3 489	6 713

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 9

i) Données et hypothèses clés

Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit ⁽¹⁾ liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

	2024			
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Total
Excellent	12 874	–	–	12 874
Bon	52 172	119	–	52 291
Moyen	133 564	21 080	–	154 644
Faible	10 179	43 737	–	53 916
Défaut	–	–	17 382	17 382
	208 789	64 936	17 382	291 107

	2023			
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Total
Excellent	11 552	–	–	11 552
Bon	59 578	–	–	59 578
Moyen	172 078	38 698	–	210 776
Faible	10 866	33 713	–	44 579
Défaut	–	–	14 050	14 050
	254 074	72 411	14 050	340 535

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.

(2) Au 31 mars 2024, 85% des garanties dépréciées sont totalement ou partiellement couvertes par des garanties (93% au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2024				
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	7 400	–	–	7 400
Bon	64 135	–	–	64 135
Moyen	125 977	11 614	–	137 591
Faible	4 031	22 594	–	26 625
Défaut	–	–	7 269	7 269
	201 543	34 208	7 269	243 020

2023				
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	14 987	–	–	14 987
Bon	46 449	–	–	46 449
Moyen	108 943	16 503	–	125 446
Faible	13 227	19 984	–	33 211
Défaut	–	–	6 845	6 845
	183 606	36 487	6 845	226 938

(1) Au 31 mars 2024, 98% des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (76% au 31 mars 2023).

20. Avantages postérieurs à l'emploi

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREG-OP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 17 954 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (17 665 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen établi au moment du départ ou de la retraite. Afin de réduire son exposition aux risques liés aux prestations de retraite, la Société a également conclu un contrat de rentes assurées sans rachat des engagements auprès d'une compagnie d'assurances. À l'issue de ce contrat, la Société doit s'assurer que les prestations couvertes par le contrat sont versées aux rentiers. La juste valeur de l'actif est établie en fonction de l'obligation actuarielle associée aux rentes assurées.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de retraite qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou d'anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Autres régimes

La Société offre d'autres régimes à certains employés, principalement des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 657 000 \$ (3 526 000 \$ au 31 mars 2023) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

iii) Risque de placement

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2024, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs au titre des régimes à prestations définies sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

iv) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des fonds d'obligations atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	123 170	10 032	133 202
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 841	87	2 928
Cotisations versées par les participants aux régimes	643	-	643
Coût financier	6 058	472	6 530
Prestations versées	(6 112)	(374)	(6 486)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(11)	(187)	(198)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	1 084	-	1 084
Solde à la fin	127 673	10 030	137 703
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	118 063	-	118 063
Produits d'intérêts	5 427	-	5 427
Cotisations versées par l'employeur	2 739	152	2 891
Cotisations versées par les participants aux régimes	643	-	643
Prestations versées	(6 112)	(152)	(6 264)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	919	-	919
Solde à la fin	121 679	-	121 679
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	23 909	-	23 909
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(721)	-	(721)
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 171	-	1 171
Solde à la fin	24 359	-	24 359

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	133 893	11 279	145 172
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 531	115	3 646
Cotisations versées par les participants aux régimes	642	–	642
Coût financier	5 405	448	5 853
Prestations versées	(5 654)	(388)	(6 042)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(15 489)	(1 422)	(16 911)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	842	–	842
Solde à la fin	123 170	10 032	133 202
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	121 498	–	121 498
Produits d'intérêts	4 560	–	4 560
Cotisations versées par l'employeur	3 153	130	3 283
Cotisations versées par les participants aux régimes	642	–	642
Prestations versées	(5 654)	(130)	(5 784)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(6 136)	–	(6 136)
Solde à la fin	118 063	–	118 063
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	22 855	–	22 855
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	140	–	140
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	914	–	914
Solde à la fin	23 909	–	23 909

Les montants reconnus dans l'état consolidé de la situation financière se composent comme suit :

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(94 631)	–	(94 631)
Régimes non capitalisés	(33 042)	(10 030)	(43 072)
Juste valeur des actifs des régimes	121 679	–	121 679
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(24 359)	–	(24 359)
	(30 353)	(10 030)	(40 383)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(91 545)	-	(91 545)
Régimes non capitalisés	(31 625)	(10 032)	(41 657)
Juste valeur des actifs des régimes	118 063	-	118 063
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(23 909)	-	(23 909)
	(29 016)	(10 032)	(39 048)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2024	2023
Fonds d'actions canadiennes	10,4%	7,7%
Fonds d'actions étrangères	20,2%	20,1%
Fonds d'obligations	45,3%	45,0%
Autres	24,1%	27,2%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 9,3%
- Actions étrangères 18,2%
- Obligations 47,6%
- Autres 24,9%

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	2 841	87	2 928
Intérêts nets	1 802	472	2 274
	4 643	559	5 202
2023			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 531	115	3 646
Intérêts nets	1 759	448	2 207
	5 290	563	5 853

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2024	2023
Coût des ventes	1 125	1 423
Frais généraux	407	567
Frais d'administration	3 670	3 863
	5 202	5 853

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(154)	187	33
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	721	-	721
	567	187	754

	2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	8 511	1 422	9 933
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(140)	-	(140)
	8 371	1 422	9 793

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,90 %	4,90 %	4,35 %	4,89 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,03 %	3,06 %	3,03 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	4,02 %	s. o.	4,57 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	19	18	20	18
Femmes	23	22	22	22
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	28	27
Femmes	30	30	30	30

Au 31 mars 2024, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 14 ans (15 ans au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un changement de 1%, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des régimes à prestations définies, aurait l'incidence suivante :

	2024			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 082)	17 594	(1 125)	1 381
Taux de croissance de la rémunération	2 792	(2 703)	10	(9)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 122	(937)
Mortalité	2 187	(2 290)	261	(257)

	2023			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 691)	17 209	(1 146)	1 194
Taux de croissance de la rémunération	2 802	(2 554)	10	(10)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 151	(961)
Mortalité	2 054	(2 093)	264	(263)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

21. Autres passifs

	2024	2023
Provisions ⁽¹⁾	2 966	2 612
Revenus différés	2 025	2 954
Subventions différées ⁽²⁾	20 241	22 559
Autres	3 496	2 732
	28 728	30 857

(1) Les provisions sont liées à la mise hors service des immobilisations corporelles et incorporelles et découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur.

(2) Au 31 mars 2024, les subventions différées incluent un amortissement de 2 319 000 \$ (2 319 000 \$ au 31 mars 2023). Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. État consolidé des résultats par fonction

	2024	2023
Produits		
Vente de biens	830 344	766 337
Prestation de services	148 688	140 583
Revenus financiers	577 200	181 726
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3 473	(36 990)
	1 559 705	1 051 656
Charges		
Coût des ventes de biens et des prestations de services	735 811	657 072
Charges financières	377 554	322 102
	1 113 365	979 174
Frais généraux		
Frais d'exploitation	19 617	16 257
Frais de distribution	28 073	36 089
Frais de vente	13 681	12 507
	61 371	64 853
Frais d'administration	262 963	234 329
Contribution du gouvernement du Québec	-	4 100
Résultat des activités poursuivies	122 006	(222 600)
Résultat des activités abandonnées	1 017	(1 616)
Résultat net	123 023	(224 216)

Le revenu net provenant des activités connexes se détaille comme suit :

	2024	2023
Produits		
Prestation de services	6 928	7 112
Charges		
Coût direct des projets	510	840
	6 418	6 272

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	191 439	163 612
Honoraires	18 692	17 452
Frais de locaux	13 307	13 300
Services informatiques et logiciels	10 258	9 764
Amortissement des immobilisations corporelles	8 923	7 239
Publicité et promotion	4 952	5 878
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 926	4 037
Déplacements, représentation et réunions	5 551	4 500
Autres	6 915	8 547
	262 963	234 329

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	Note	2024	2023
Salaires et autres avantages à court terme		209 422	179 799
Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	20	17 954	17 665
Charges au titre des régimes à prestations définies	20	5 202	5 853
		232 578	203 317

23. Revenus financiers

Revenus provenant des instruments financiers

	2024	2023
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Intérêts sur les prêts	325 368	264 621
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	45 392	62 399
Intérêts sur les placements	7 248	5 386
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	12 865	7 455
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	2 089	1 704
	392 962	341 565
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts sur les prêts	26 809	18 710
Dividendes sur les placements de sociétés cotées et privées	4 901	3 561
	31 710	22 271
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		
Honoraires de garantie	11 352	10 871
Frais d'étude	4 712	3 472
Gain (perte) de change sur les instruments financiers	723	27 358
Autres	11 597	16 140
	28 384	57 841
	453 056	421 677

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2024	2023
Gain (perte) sur les placements privés ⁽¹⁾	1 357	(112 822)
Gain (perte) sur les placements cotés	39 039	(110 391)
Gain (perte) sur les prêts	(10 685)	(16 759)
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	(4 963)	(72 761)
	24 748	(312 733)

(1) Au 31 mars 2024, le gain (perte) sur les placements privés inclut une perte sur les placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées totalisant 16 124 000 \$ (perte de 33 426 000 \$ au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2024	2023
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	45 363	62 354
Honoraires d'intermédiaires financiers	9 983	9 716
Contributions financières non remboursables	36 015	50 936
	91 361	123 006

Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit

	Note	2024	2023
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	9 et 19	134 150	120 822
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	9 et 19	(2 126)	8 144
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	8	(854)	944
Perte (gain) sur les autres actifs financiers		2 705	1 185
		133 875	131 095

Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence

	Note	2024	2023
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	11	18 460	3 704
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence	11	-	(13 795)
		18 460	(10 091)

Autres charges financières

	2024	2023
Intérêts sur les emprunts à court terme	17 521	12 257
Intérêts sur la dette à long terme	112 362	62 222
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	2 180	1 973
Autres	1 795	1 640
	133 858	78 092

25. Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec

Selon la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. En vertu du décret 494-2024 daté du 20 mars 2024, la rémunération a été établie à des montants de 134 400 000 \$ pour le FDE, de 3 200 000 \$ pour le fonds CRNE et de 2 200 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (125 574 000 \$ pour le FDE, 3 241 000 \$ pour le fonds CRNE et 2 515 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 en vertu du décret 56-2023).

Au 31 mars 2024, le gouvernement n'a octroyé aucune contribution pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche à la Société. Au 31 mars 2023, la contribution a été établie à 4 100 000 \$ en vertu du décret 6-2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 \$ par action :

5 065 000 actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 5,065 milliards de dollars.

	2024	2023
Émis et entièrement libéré		
3 205 868 actions ordinaires	3 205 868	3 205 868

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1001-2023 autorisant le ministre des Finances à souscrire 400 000 actions au fonds social d'Investissement Québec d'une valeur de 400 000 000 \$. Cette souscription aura lieu ultérieurement lorsque le niveau du ratio interne de capital à la note 27 le requerra.

27. Gestion du capital

Bien que la Société ne soit assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, celle-ci a adopté une politique de gestion du capital afin de suivre les meilleures pratiques en la matière tout en tenant compte des facteurs propres au mandat de la Société en sa qualité de société d'État à vocation économique.

Le cadre de gestion du capital repose sur le principe que la Société dispose d'un capital suffisant pour se protéger des risques qui pourraient nuire à sa capacité de réaliser son mandat tout en évitant d'avoir du capital excédentaire qui réduirait sa performance financière.

La mesure principale que la Société utilise pour évaluer la suffisance de son capital est le ratio interne de capital. Celui-ci correspond au rapport entre le capital disponible et le capital requis :

- Le capital disponible représente les capitaux propres de la Société.
- Le capital requis représente le capital nécessaire pour couvrir les risques de ses actifs.

La méthodologie utilisée s'inspire fortement des normes de fonds propres publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ainsi, les risques qui sont pris en compte dans cette évaluation sont les risques de crédit, de marché et d'opération.

Ce ratio, qui est suivi trimestriellement, doit se situer à l'intérieur d'une fourchette opérationnelle. Advenant que le ratio se situe à l'extérieur de cette fourchette, diverses actions (émissions de capital, désinvestissement, dividendes) doivent être envisagées afin de le ramener à l'intérieur de la fourchette.

28. Autres engagements

A) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2024, le montant des engagements de contributions financières est de 83 424 000 \$ (85 808 000 \$ au 31 mars 2023).

B) Engagements à long terme

Au 31 mars 2024, en vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 4 498 000 \$ (7 737 000 \$ au 31 mars 2023) et de matières premières et autres totalisant 17 710 000 \$ (28 520 000 \$ au 31 mars 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2024, en vertu d'ententes contractuelles, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, de solutions et de services informatiques externes totalisant 3 653 000 \$ (8 012 000 \$ au 31 mars 2023).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2023) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

C) Engagements de contrats de location

En vertu des obligations locatives, la Société s'est engagée à recourir à des services liés à la location de locaux ainsi qu'à verser des paiements de loyer minimaux futurs variables qui se détaillent comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	3 009	3 294
De 1 an à 2 ans	2 758	3 001
De 2 à 3 ans	2 648	2 820
De 3 à 4 ans	2 171	2 741
De 4 à 5 ans	1 867	2 321
Plus de 5 ans	18 968	25 162
	31 421	39 339

D) Autres

Au 31 mars 2024, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 11 449 000 \$ (15 021 000 \$ au 31 mars 2023) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

29. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

30. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des fluctuations des cours boursiers, des variations des taux d'intérêt, des variations des cours des monnaies étrangères et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers ou en raison d'une dégradation de sa situation financière. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de certaines de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, à certains débiteurs, aux billets à recevoir du gouvernement du Québec, aux prêts, à certains placements et à certains autres actifs.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissement respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter aux sous-sections « Portefeuille » et « Informations supplémentaires » à la section « Rapport de gestion » du rapport annuel d'activités et de développement durable pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2024	2023
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	390 890	324 573
Débiteurs	226 517	154 950
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	1 838 941	2 649 619
Prêts	3 978 709	3 976 347
Placements ⁽¹⁾	192 929	211 566
Autres actifs	10 276	12 924
	6 638 262	7 329 979
Obligations hors bilan		
Garanties	291 107	340 535
Engagements de prêts	828 456	837 546
Engagements de garantie	243 020	226 938
	1 362 583	1 405 019
	8 000 845	8 734 998

(1) Correspond aux placements au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, un centre de services scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2024, 22,50% (29,50% au 31 mars 2023) des créances clients sont garanties par un assureur.

Billets à recevoir du gouvernement

La Société a déterminé que le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chacune des entreprises, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu du décret 518-2022, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 mars 2025 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 870 000 000 \$ (4 870 000 000 \$ au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 2 328 287 000 \$ (3 164 343 000 \$ au 31 mars 2023).

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan :

						2024
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	206 769	–	–	–	–	206 769
Emprunts à court terme	73 672	–	–	–	–	73 672
Dettes à long terme	1 534 487	2 201 685	785 253	17 329	–	4 538 754
Avances du gouvernement du Québec	60 884	–	–	–	–	60 884
Instruments financiers dérivés	181	3 725	222	–	–	4 128
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	37 107	37 107
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	13 307	911	–	–	7 829	22 047
Autres passifs	1 167	–	–	–	–	1 167
	1 890 467	2 206 321	785 475	17 329	44 936	4 944 528
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	615 881	248 877	62 351	54 980	503 388	1 485 477
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	291 107	291 107
	615 881	248 877	62 351	54 980	794 495	1 776 584
	2 506 348	2 455 198	847 826	72 309	839 431	6 721 112

						2023
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	164 163	–	–	–	–	164 163
Emprunts à court terme	486 767	–	–	–	–	486 767
Dettes à long terme	1 789 132	2 149 777	892 701	86 508	–	4 918 118
Avances du gouvernement du Québec	85 884	–	–	–	–	85 884
Instruments financiers dérivés	795	155	4 042	–	–	4 992
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	36 095	36 095
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	16 291	505	–	–	7 377	24 173
	2 543 032	2 150 437	896 743	86 508	43 472	5 720 192
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	754 987	210 542	65 562	52 765	423 905	1 507 761
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	340 535	340 535
	754 987	210 542	65 562	52 765	764 440	1 848 296
	3 298 019	2 360 979	962 305	139 273	807 912	7 568 488

(1) Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les montants relatifs à certains de ces engagements n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps. Le tableau suivant présente les engagements au 31 mars :

	2024	2023
Engagements de prêts	737 705	764 357
Engagements d'investissement	372 513	361 318
Engagements de garantie	245 151	221 822
Engagements de contributions financières	83 424	85 808
Engagements à long terme et de contrats de location	57 282	83 608
Autres engagements	11 449	15 021
	1 507 524	1 531 934

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les cours boursiers, les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de cours boursiers

En raison des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des cours boursiers. La politique d'investissement établit des limites relatives aux investissements. Au 31 mars 2024, le montant des actifs ayant une exposition au risque de cours boursiers totalise 466 903 000 \$ (544 284 000 \$ au 31 mars 2023).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de marchés boursiers découlant des actions détenues par la Société :

	2024	2023
Augmentation de 10% du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	46 690	54 428
Diminution de 10% du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	(46 690)	(54 428)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des dépenses liés principalement à la trésorerie et équivalent de trésorerie, aux prêts et aux emprunts à taux variable ainsi qu'à taux fixe pour les portions échéantes de moins d'un an. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle sur le résultat net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit. Au 31 mars 2024, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 988 842 000 \$ (446 450 000 \$ au 31 mars 2023).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit ⁽¹⁾ :

	2024	2023
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	6 355	4 465
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	(6 355)	(4 465)

(1) Au cours de l'exercice, la Société a procédé à un changement de méthode de calcul de la sensibilité au taux d'intérêt, en y ajoutant les éléments fixes pour les portions échéantes de moins d'un an des prêts et des emprunts. Ce changement de méthode de calcul permet une meilleure démonstration de la sensibilité au taux d'intérêt et a été appliqué prospectivement.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En mai 2022, *Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited*, l'administrateur du CDOR a annoncé que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification lorsqu'il y a un changement des flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme des taux d'intérêt de référence et dont la base est économiquement équivalente, une révision prospective du taux d'intérêt effectif est donc permise. Pour toute autre modification apportée qui n'est pas directement liée à la réforme, les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La réforme des taux de référence expose la Société à différents risques, notamment le risque opérationnel et le risque de taux d'intérêt découlant des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments financiers dérivés. La Société a mis en place les procédures nécessaires pour identifier, mesurer et contrôler les risques afin d'assurer une transition harmonieuse vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. En ce qui a trait à la transition des taux CDOR vers des taux de remplacement, la Société a complété la rédaction de clauses de repli qui pourront être incorporées aux interventions financières existantes ainsi qu'aux prochaines interventions financières qui seront mises en place.

Afin de soutenir la transition des anciens contrats dérivés ainsi que des emprunts à long terme, la Société a signé une entente avec le ministère des Finances du Québec, qui agit comme contrepartie dans ces contrats, visant l'adhésion au *International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol* (le «protocole ISDA»). Le protocole ISDA offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.

Le tableau suivant présente les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés visés par la réforme des taux d'intérêt de référence aux 31 mars 2024 et 2023, pour lesquels la transition vers des taux de remplacement n'a pas encore été effectuée :

	2024	2023
	CDOR	CDOR
Actifs financiers	140 218	106 434
Passifs financiers	1 273 333	1 558 021
Montants nominaux liés aux instruments financiers dérivés	91 176	93 323

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2024	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	580	2 135
Débiteurs	3 693	15
Intérêts à recevoir sur les prêts	-	11 773
Prêts	-	370 974
Placements privés	-	552 335
Actions et parts de sociétés privées	-	20 487
Instruments financiers dérivés	-	2 456
	4 273	960 175
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	5 579	50
Emprunts à court terme	-	32 241
Dettes à long terme	8 070	-
	13 649	32 291
Exposition nette avant instruments dérivés	(9 376)	927 884
Contrats de produits dérivés – montants notionnels ⁽¹⁾	-	851 655
Exposition nette	(9 376)	76 229

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2023	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 205	1 768
Débiteurs	5 448	97
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	5 338
Prêts	–	438 668
Placements privés	–	500 440
Actions et parts de sociétés privées	–	2 057
	6 653	948 368
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	5 349	104
Emprunts à court terme	–	101 196
Dette à long terme	7 444	–
	12 793	101 300
Exposition nette avant instruments dérivés	(6 140)	847 068
Contrats de produits dérivés – montants notionnels ⁽¹⁾	–	784 274
Exposition nette	(6 140)	62 794

1) Ces contrats de swap couvrent un montant totalisant 911 173 000 \$ US (822 656 000 \$ US au 31 mars 2023) liés à des prêts et des placements libellés en dollars américains. Ces contrats de produits dérivés viennent à échéance entre mars 2025 et avril 2034.

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2024	2023
Appréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	(21 313)	(13 688)
Dépréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	21 313	13 688

1) Au 31 mars 2024, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 14,29 % (15,50 % au 31 mars 2023).

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section « Gestion des risques » du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

	Termes à courtir				2024
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	23 489	60 699	64 775	24 999	173 962
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 616	3 891	4 147	4 254	4 001
Contrats devenus inefficaces					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	4 481	–	–	–	4 481
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 437	–	–	–	3 437
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	62 700	–	–	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	4,00%	–	–	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	5,87%	–	–	5,87%
Taux de change CAD-USD moyen	–	1,2540	–	–	1,2540
					2023
	Termes à courtir				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	11 792	57 130	66 738	60 600	196 260
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 631	3 996	4 273	4 431	4 203
Contrats devenus inefficaces					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	17 076	4 990	–	–	22 066
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 734	3 828	–	–	3 755
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	62 700	–	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	4,00%	–	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	5,21%	–	5,21%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	1,2540	–	1,2540

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2024	2023
	Actif (passif)	Actif (passif)
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de prix – contrat de marchandises	(24 330)	(37 092)
Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises	(663)	(941)

Couvertures de flux de trésorerie

Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie :

Au 31 mars 2024 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2024						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net ⁽¹⁾	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	12 616	404	–	39 414	(26 569)	–
Au 31 mars 2023 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2023						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net ⁽¹⁾	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	33 572	4 364	–	53 214	(38 092)	–

(1) La perte nette de couverture est comptabilisée sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net. Le gain net de couverture est comptabilisé sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats :

Au 31 mars 2024 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2024						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	67 668	1 835	(4 468)	(406)	278	(128)

Au 31 mars 2023 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2023						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	67 749	540	(3 910)	2 443	(2 332)	111

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 256 237 000 \$ (240 525 000 \$ au 31 mars 2023) à titre de revenus provenant du gouvernement pour la gestion de programmes gouvernementaux dédiés à l'aménagement forestier, dont un montant de 18 949 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2024 (12 704 000 \$ au 31 mars 2023). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes.

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées.

Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	4 140	5 895
Avantages postérieurs à l'emploi	1 205	1 478
	5 345	7 373



06

Renseignements supplémentaires

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société au 31 mars 2024⁽¹⁾

	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Manufacturier	
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	
5N Plus inc.	20,3 M\$ (dettes)
Ressorts Liberté inc.	30,0 % et 9,8 M\$ (dettes)
Fabrication de produits et matériel informatiques et électroniques	
Exfo inc.	124,5 M\$ (dettes)
LMPG inc.	76 M\$ (actions) et 10,0 M\$ (dettes)
Previan Technologies inc.	205,6 M\$ (dettes)
Technologies E2IP inc.	38,9 M\$ (actions) et 6,1 M\$ (dettes)
Fabrication d'aliments et de boissons	
Agropur Coopérative	47,5 M\$ (dettes)
Aliments BCI inc.	5,7 M\$ (actions) et 14,7 M\$ (dettes)
Aliments Nortera inc.	58,9 M\$ (dettes)
Olymel, s.e.c.	76,0 M\$ (actions)
Fabrication de machines et matériel de transport	
9327-2615 Québec inc. (Manac)	17 M\$ (actions) et 8,2 M\$ (dettes)
Corporation moteurs Taiga	20,2 M\$ (dettes)
H ₂ O Innovation inc.	29,8 M\$ (actions)
La Compagnie Électrique Lion	0,7 % et 22,2 M\$ (dettes)
Machitech inc.	12,0 M\$ (actions) et 14,5 M\$ (dettes)
Fabrication de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	78,2 M\$ (actions)
Balcan Innovations inc.	37,4 M\$ (dettes)
Chimie ParaChem, s.e.c.	49,0 %
Fabrication de produits du bois et de papier	
Cascades inc.	1,3 %
Kraft Nordic, s.e.c.	21,0 M\$ (dettes)
Maibec inc.	20,0 M\$ (dettes)
Autres types de fabrication	
BH Polycor Holding inc.	37,8 M\$ (actions)
Ressources naturelles	
Extraction et activité de soutien à l'extraction minière	
Glencore Funding LLC	67,7 M\$ (dettes)
Hecla Mining Company	48,2 M\$ (dettes)
Mines Agnico Eagle Itée	67,7 M\$ (dettes)
PNCW Ligne de Transmission, Société en commandite	30,0 M\$ (dettes)
Redevances Aurifères Osisko Itée	1,1 %
Production d'électricité	
Gestion Industries JBP s.e.c.	25,4 M\$ (dettes)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	39,9 M\$ (dettes)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

Services	
Services professionnels, scientifiques et techniques	
Coveo Solutions inc.	10,7 %
Équisoft inc.	36,0 M\$ (actions)
Explorance inc.	25,0 M\$ (actions)
Groupe Alithya inc.	9,4 % et 20,0 M\$ (dette)
Lightspeed Commerce inc.	3,5 %
MDF Commerce inc.	12,2 %
Medfar International inc.	30,0 M\$ (actions)
Solutions Petal inc.	21,3 M\$ (actions)
Groupe Stringray Digital inc.	4,3 %
Talent.com inc.	25,3 M\$ (actions)
Commerce, transport et entreposage	
1425 Chemin de l'Énergie Varennes s.e.c	28,4 M\$ (dette)
Gaz Métro GNL, s.e.c.	42,0 %
Groupe Colabor inc.	5,8 % et 15,0 M\$ (dette)
Groupe de Chaîne d'Approvisionnement Metro inc.	50,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	19,9 % et 15,0 M\$ (dette)
Société en commandite TERMINAL GRAINS AG	31,6 M\$ (dette)
Autres services	
EBC inc.	20,0 M\$ (actions)
Groupe Le Massif, s.e.c.	22,9 %
Groupe Lou-Tec inc.	33,1 M\$ (actions) et 40,4 M\$ (dette)
Groupe Roxboro-Bauval inc.	27,7 M\$ (dette)
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	
Serres Toundra inc.	31,0 M\$ (dette)
Capital de risque	
Alaya Soins inc.	35,4 M\$ (actions)
AppDirect inc.	31,9 M\$ (actions)
Busbud inc.	14,9 M\$ (actions)
Congruence Thérapeutiques inc.	12,7 M\$ (actions)
DalCor Pharmaceutiques Canada inc.	13,6 M\$ (actions)
EnGene inc.	30,6 M\$ (actions)
Hopper inc.	46,6 M\$ (actions)
Ingeniarts Technologies inc.	11,4 M\$ (actions)
Les Entreprises Amilia inc.	10,0 M\$ (actions)
Potloc inc.	17,1 %
Sonder Holding inc.	1,3 %
Véhicules de co-investissement Alimentaire Claridge (Dove) s.e.c. (We-cook)	13,3 M\$ (parts)
Fonds d'investissements	
Anges Québec Capital, s.e.c.	32,5 M\$ (parts)
Fonds Cycle Capital I, s.e.c.	25,0 M\$ (parts)
Fonds de Croissance Inovia II, s.e.c.	32,7 M\$ (parts)
Fonds de Croissance Inovia, s.e.c.	31,8 M\$ (parts)
Novacap industrie IV, s.e.c.	42,4 M\$ (parts)
Novacap industrie V, s.e.c.	28,4 M\$ (parts)
Novacap TMT IV, s.e.c.	34,0 M\$ (parts)
Novacap TMT V, s.e.c.	34,6 M\$ (parts)
Novacap TMT VI, s.e.c.	26,2 M\$ (parts)
Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c.	200,0 M\$ (parts)
Société en commandite White Star Capital III Amérique du Nord	20,6 M\$ (parts)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

Filiales d'Investissement Québec

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales créées pour soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾	Écart-type
Ressources Qualium inc. (anciennement Albecour inc.)	Par l'entremise de sa participation de 6,67% dans Aluminerie Alouette et de divers partenariats, distributeur d'aluminium pour des entreprises de transformation. La filiale met à contribution son réseau et son expertise afin de faciliter le développement de projets structurants pour les transformateurs du Québec.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois aux marchés locaux.	300 ⁽³⁾	70 472 \$	28 281 \$
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	35 ⁽³⁾	95 116 \$	11 535 \$
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50% des parts.	Facilite l'accès au capital de risque et au capital de développement pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾	Écart-type
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans faire appel aux fonds du gouvernement.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	122 ⁽³⁾	101 158 \$	31 233 \$
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,74% dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés du domaine pour un partage du risque.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.	28	91 348 \$	58 694 \$

(1) L'effectif total inclut seulement les employés réguliers au 31 mars 2024.

(2) La rémunération totale moyenne est divulguée pour les filiales exploitantes de 10 employés et plus. Le calcul inclut la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages versés durant l'exercice 2023-2024.

(3) Équivalent temps complet (ETC).

Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2023-2024

Secteur d'activité économique	Interventions financières		Contribution au développement économique	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽¹⁾
Primaire				
Agriculture et pêche	3	15,1	103,5	1
Foresterie	7	8,7	27,0	6
Mines	8	56,6	238,3	8
Total partiel	18	80,4	368,8	15
Secondaire				
Construction	52	73,6	253,1	43
Alimentation et boissons	83	102,6	464,0	500
Caoutchouc et plastique	36	38,2	146,4	90
Vêtements, textile et cuir	15	12,2	35,2	130
Produits du bois et meubles	132	136,2	562,8	339
Papier et imprimeries	25	16,1	73,1	171
Métaux de première transformation et produits métalliques	173	131,3	480,2	506
Machinerie	78	122,5	792,8	239
Matériel de transport	28	97,0	508,7	1 095
Produits électriques et électroniques	50	73,4	384,5	314
Produits minéraux non métalliques	21	22,5	98,8	189
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	32	39,0	263,2	148
Industries manufacturières diverses	29	19,5	81,7	62
Total partiel	754	884,1	4 144,5	3 826
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	55	79,6	351,7	168
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	142	78,2	273,1	351
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	16	19,7	59,6	57
Commerce de gros et de détail et transport	104	160,0	784,6	633
Soins de santé et services sociaux	17	29,5	168,9	75
Hébergement et services de restauration	33	45,3	219,4	175
Services divers	80	83,0	428,1	236
Total partiel	447	495,3	2 285,4	1 695
Fonds d'investissement ⁽²⁾	5	83,6	s. o.	s. o.
Total global	1 224	1 543,4	6 798,7	5 536

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022 d'Investissement Québec s'inscrit dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022, prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Dans son PAOVT 2020-2022, la Société a ciblé les priorités régionales propres à sa mission et à ses activités. La version détaillée du plan se trouve sur son site web.

Consciente des enjeux de chacune des régions et désireuse d'être près des entreprises, la Société est présente partout au Québec par l'entremise de son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives. Elle répond aux priorités régionales, car ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

Suivi annuel du plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Objectif	Indicateur	au 31 mars 2024
		Résultat
1. Soutenir les entreprises en région	Proportion de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines	55 %
2. Augmenter la productivité des entreprises	Proportion de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	42 %
3. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres	+98 %
4. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires	s. o.
5. Stimuler la création d'entreprises	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	-5 %

Ces résultats montrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2023-2024 engendrera un effet positif sur la croissance du PIB de toutes les régions du Québec.

Enjeux de développement durable et parties prenantes

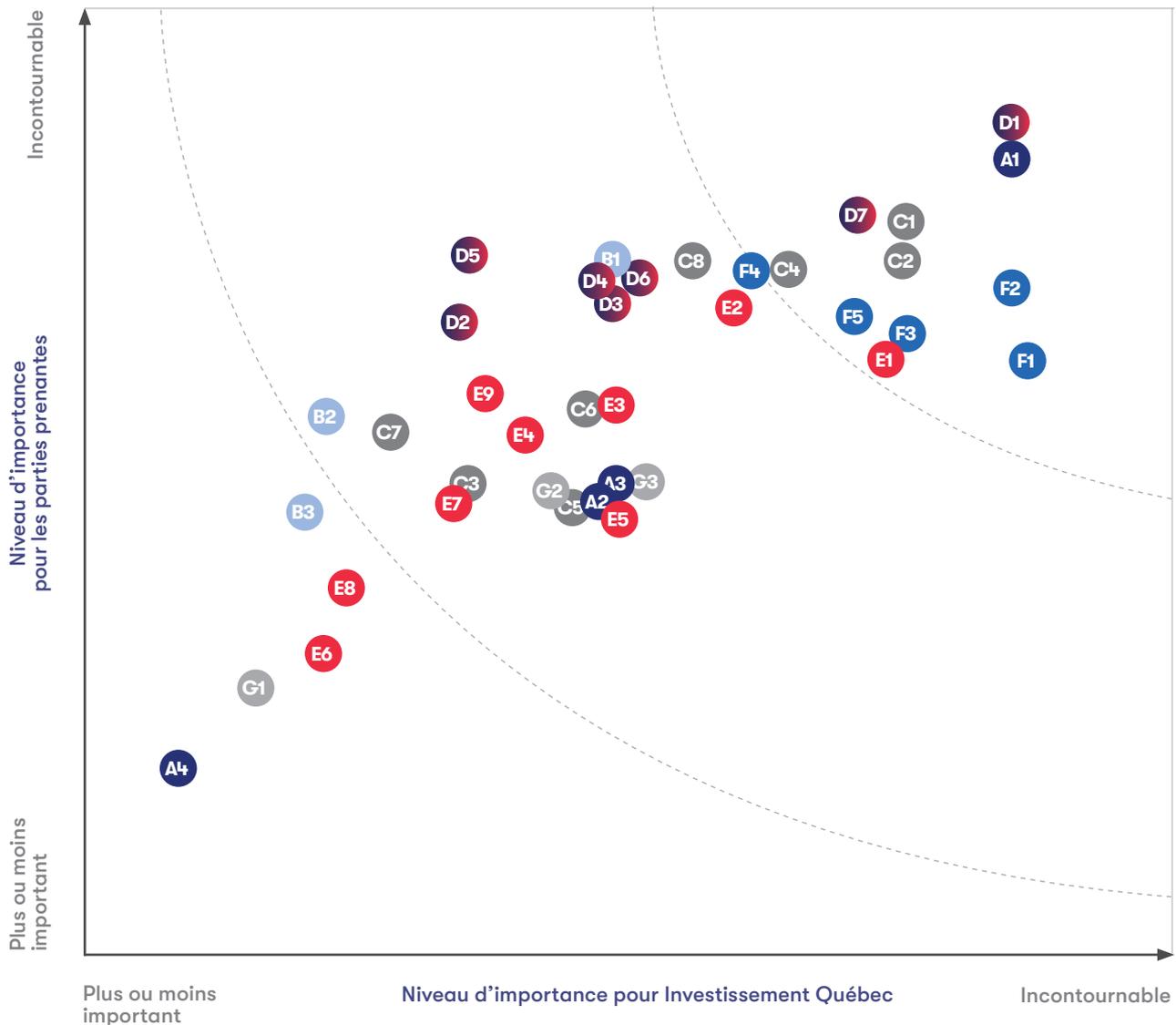
Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. La Société a réalisé en 2020 un exercice de classification de ses enjeux ESG pour déterminer l'information la plus pertinente pour ses parties prenantes et veiller à leur divulgation dans le présent rapport. Quelque 300 répondants ont été consultés parmi les parties prenantes suivantes : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

Ces enjeux, considérés comme les piliers de la démarche d'Investissement Québec, sont classés sous sept grands thèmes : contribution à la collectivité, finance durable et investissement responsable, partenaires d'affaires et investisseurs, gouvernance, employés, transparence et reddition de comptes, et impacts environnementaux. Un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 39 enjeux pertinents. Un cabinet-conseil a ensuite analysé les résultats de l'enquête et fait part de ses observations clés, qui ont été approuvées par Investissement Québec avant d'être intégrées dans ce rapport.

Le graphique résultant de cet exercice a guidé la Société dans le degré de divulgation qu'elle devait accorder à l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier tient compte de l'importance que les parties prenantes accordaient aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux, dans le coin supérieur droit du graphique, ont été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes et font donc l'objet d'une couverture plus détaillée. Ils sont identifiés en caractères gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport pour répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

Pertinence des enjeux de développement durable



● Contribution à la collectivité

- A1 Retombées économiques et sociales
- A2 Économie sociale
- A3 Vitalité des régions
- A4 Engagement social et communautaire

● Finance durable et investissement responsable

- B1 Intégration des facteurs extra-financiers dans les activités d'investissement et de financement
- B2 Intégration des facteurs extra-financiers aux activités d'actionariat actif
- B3 Adhésion à des initiatives externes reconnues

● Partenaires d'affaires et investisseurs

- C1 Satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires
- C2 Offre de services
- C3 Faciliter l'accès des femmes aux capitaux
- C4 Économie verte
- C5 Économie sociale
- C6 Approvisionnement responsable
- C7 Engagement à sensibiliser les entreprises au développement durable
- C8 Partenariats stratégiques

● Gouvernance

- D1 Éthique professionnelle
- D2 Performance financière
- D3 Gouvernance du conseil d'administration
- D4 Gouvernance du Comité de direction
- D5 Responsabilité fiduciaire
- D6 Gouvernance et développement durable
- D7 Conformité

● Transparence et reddition de comptes

- E1 Communication interne
- E2 Communication externe
- E3 Reddition de comptes
- E4 Indicateurs de développement durable
- E5 Principes de développement durable québécois
- E6 Principes de développement durable internationaux
- E7 Responsabilité sociale d'entreprise
- E8 Leadership RSE
- E9 Parties prenantes

● Employés

- F1 Conditions de travail
- F2 Climat de travail
- F3 Santé et bien-être
- F4 Équité et respect de la diversité
- F5 Développement des compétences

● Impacts environnementaux

- G1 Transport des employés
- G2 Pratiques de gestion écoresponsables
- G3 Matières résiduelles

Parties prenantes

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses diverses parties prenantes et des règles de gouvernance applicables. Ces relations sont encadrées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, par sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services s'aligne sur les lois et les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises.

Les parties prenantes d'Investissement Québec sont les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. La Société est très attentive à ses principales parties prenantes, soit l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats, et demeure en étroite collaboration avec elles. Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

Principaux mécanismes de consultation des parties prenantes

	Exemples de mécanismes de communication	Exemples d'enjeux communs	Exemples de prise en compte des attentes
Assemblée nationale et gouvernement	Commissions parlementaires Reddition de comptes Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Conformité Retombées économiques Structure de gouvernance	Ententes et protocoles Gestion de programmes gouvernementaux Planification stratégique Suivi des recommandations
Employés	Centre de services en ressources humaines Courriels Intranet Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication interne Conditions de travail Climat de travail Équité, diversité et inclusion Développement des compétences Éthique	Plans d'action sur l'engagement Rencontres d'employés Questions-réponses
Entreprises	Événements Missions Rencontres Sondage sur la satisfaction de la clientèle Site web Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Satisfaction de la clientèle	Suivi sur le sondage sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires Initiative Productivité innovation Initiative Compétivert Initiative approvisionnement québécois Expérience client
Filiales	Assemblées des conseils d'administration Rencontres de travail Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Retombées économiques Structure de gouvernance Conformité	Code d'éthique Politique sur les administrateurs désignés par la Société
Fournisseurs	Soumissions Contrats Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conformité Éthique Pratiques de gestion écoresponsable	Directive d'acquisitions écoresponsables Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
Médias	Communiqués de presse Conférences de presse Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication Éthique	Porte-parole médias Programme d'accueil de journalistes étrangers
Partenaires	Partenariats et comités Conférences Colloques Sondage Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Partenariats stratégiques Satisfaction des partenaires financiers	Entente de partenariat et de confidentialité Suivi du sondage sur la satisfaction des partenaires financiers Tournée d'information
Syndicats	Comités de relations professionnelles Comités de négociation Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conditions de travail Climat de travail Équité Santé et bien-être	Renouvellement des conventions collectives

Index GRI

Ce dix-septième rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, a été préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) sous l'option de conformité essentielle.

L'information présentée dans ce rapport provient des systèmes d'information de la Société et de renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Les hypothèses utilisées sont, le cas échéant, présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 101 : Principes généraux			
GRI 102 et GRI 103 : Éléments généraux d'information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation		Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		pp. 2, 10
102-3	Lieu géographique du siège social		p. 190
102-4	Lieu géographique des sites d'activités		pp. 171, 190
102-5	Capital et forme juridique		pp. 30, 101
102-6	Marchés desservis		pp. 11-18, 170, 190
102-7	Taille de l'organisation		pp. 41-42, 62-63, 80, 168-170, 190
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs		pp. 62-64
102-9	Chaîne d'approvisionnement ⁽¹⁾		p. 75
102-10	Modification significative de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	s. o.	–
102-11	Principe de précaution ou approche préventive ⁽¹⁾		p. 66
102-12	Initiatives externes		pp. 20, 132-133, 171, 173, 175
102-13	Adhésion à des associations		p. 20
Stratégie			
102-14	Déclarations de la présidente-directrice générale		p. 4
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		pp. 31-34, 50, 66-71, 172-173
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		pp. 2, 10, 181-189
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des précautions concernant les questions éthiques ⁽¹⁾		p. 32, 51, 72-73, 181-189
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance		pp. 46-49, 51-53, 55
102-19	Délégation de l'autorité ⁽¹⁾		pp. 50-53
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	–
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		pp. 172-174
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		pp. 46-49, 51-53
102-23	Présidence du conseil d'administration		p. 46
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration	s. o.	–
102-25	Conflits d'intérêts		pp. 183, 184-185

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		pp. 46, 50
102-27	Connaissance partagée du conseil d'administration		p. 50
102-28	Évaluation de la performance du conseil d'administration ⁽¹⁾		p. 50-51
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	-
102-30	Efficacité des procédures de gestions des risques		pp. 52, 69-70
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux ⁽¹⁾		pp. 30, 33, 51
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		p. 50
102-33	Communication des préoccupations majeures		pp. 22-28, 173
102-34	Nature et nombre total des préoccupations majeures		pp. 27-28, 173
102-35	Politiques de rémunération		pp. 53, 56-61
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		pp. 50-51, 53-54, 56
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération		p. 56
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle		p. 57
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	s. o.	-
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes des parties prenantes		p. 174
102-41	Accords de négociation collective		p. 64
102-42	Identification et sélection des parties prenantes ⁽¹⁾		p. 174
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		p. 173
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés ⁽¹⁾		pp. 172, 173
Pratique de reddition de comptes			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		pp. 101, 103, 104
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		p. 172
102-47	Liste des enjeux pertinents		pp. 172-173
102-48	Réaffirmation des informations	s. o.	-
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes	s. o.	-
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2023-2024, soit la période du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.	-
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2022-2023.	-
102-52	Cycle de reddition de comptes	Annuel	-
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		p. 191
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		p. 175
102-55	Index du contenu GRI		pp. 175-180
102-56	Vérification externe	s. o.	-
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		pp. 172-173
103-2	Approche managériale et ses composantes	s. o.	-
103-3	Évaluation de l'approche managériale	s. o.	-

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 201 à GRI 207 : Économie			
Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		pp. 97-101
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	s. o.	–
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		pp. 59, 146-147
201-4	Aides publiques reçues		pp. 113, 122-123
Présence sur le marché			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum.	–
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les membres du comité de direction sont embauchés au Québec.	–
Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	s.o.	–
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		p. 19
Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	En 2023-2024, Investissement Québec a fait affaire avec 1 353 fournisseurs provenant de différents secteurs, dont ceux de l'audit et de l'information financière, des communications, des services financiers, des services juridiques ainsi que des technologies de l'information. Dans la mesure du possible, Investissement Québec privilégie l'achat québécois, selon sa définition contenue à sa Politique d'approvisionnement et de gestion de contrats. En 2023-2024, 77 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés respectent la définition de l'achat québécois, ce qui correspond à 78 % de la valeur en dollars.	–
Lutte contre la corruption			
205-1	Activités évaluées en matière de risque lié à la corruption	s. o.	–
205-2	Communication et formation relatives aux pratiques et procédures de lutte contre la corruption	s. o.	–
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	–
Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	–
Fiscalité			
207-1	Approche de la politique fiscale	s. o.	–
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	s. o.	–
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	s. o.	–
207-4	Reddition de comptes pays par pays	s. o.	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 301 à GRI 308 : Environnement			
Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	s. o.	–
301-2	Matières recyclées utilisées	s. o.	–
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	s. o.	–
Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	s. o.	–
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	s. o.	–
302-3	Intensité énergétique	Ratio non calculé	–
302-4	Réduction de la consommation énergétique	s. o.	–
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	s. o.	–
Eau et effluents			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Aucune	–
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Aucune	–
303-3	Prélèvements d'eau	Aucun	–
303-4	Rejet d'eau	s. o.	–
303-5	Consommation d'eau	s. o.	–
Biodiversité			
304-1	Sites d'activités détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Aucun	–
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	s. o.	–
304-3	Habitats protégés ou restaurés	s. o.	–
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Aucune	–
Émissions			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	–
305-2	Émissions indirectes de GES	s. o.	–
305-3	Autres émissions indirectes de GES	s. o.	–
305-4	Intensité des émissions de GES	Ratio non calculé	–
305-5	Réduction des émissions de GES	s. o.	–
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Aucune	–
305-7	Émissions d'oxyde d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Aucune	–
Effluents et déchets			
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	s. o.	–
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	s. o.	–
306-3	Déversements significatifs	s. o.	–
306-4	Transport de déchets dangereux	s. o.	–
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	s. o.	–
Conformité environnementale			
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucune	–
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		p. 33
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	–

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 401 à GRI 419 : Social			
Emploi			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Dans un souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge.	p. 62
401-2	Avantages accordés aux salariés permanents et non aux employés temporaires ou à temps partiel	s. o.	–
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible.	p. 62
Relations employeur/employés			
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		–
Santé et sécurité au travail			
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin.	–
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	L'indicateur n'est disponible ni par genre ni par région.	–
403-3	Services de santé au travail	s. o.	–
403-4	Participation et consultation des travailleurs et consolidation relative à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	s. o.	–
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		p. 174
Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé ⁽¹⁾		p. 64
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide ont la transition ⁽¹⁾	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec.	p. 64
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière	s. o.	–
Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		pp. 49, 62-64
405-2	Ratio du salaire de base de la rémunération des femmes et des hommes	s. o.	–
Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	–
Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs.	–
Travail des enfants			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	s. o.	–
Travail forcé ou obligatoire			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	s. o.	–
Pratiques de sécurité			
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–

(1) Les informations divulguées dans le présent rapport annuel répondent partiellement à cette norme de GRI.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
Droits des peuples autochtones			
411-1	Cas de violation des droits des peuples autochtones	Aucun	–
Évaluation des droits de l'homme			
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	s. o.	–
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis ont une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Aucun	–
Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		pp. 11-18, 27, 190
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	–
Évaluation sociale des fournisseurs			
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		p. 33
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		–
Politiques publiques			
415-1	Contributions politiques	Aucune	–
Santé et sécurité des consommateurs			
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	s. o.	–
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et services et l'étiquetage	Aucun	–
Commercialisation et étiquetage			
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	s. o.	–
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et l'étiquetage	Aucun	–
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	–
Confidentialité des données des clients			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		–
Conformité socio-économique			
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		–

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission, des valeurs et des principes généraux de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50% des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi Investissement Québec** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un «cadeau»). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein, est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1 bénéficiaire d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2 bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3 bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulgation et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1 est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2 est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3 a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;
- 5.1.4 doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1 La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2 suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3 suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4 suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgation des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1 la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

- 5.6.3 le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4 au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
- 5.6.4.1 sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2 les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1 tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2 tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une «vente à découvert» est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2 à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3 à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4 à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1 à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2 à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3 à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1 l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2 l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3 les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4 l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'Investissement Québec : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'Investissement Québec, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'Investissement Québec : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Présence locale et internationale

Au Québec

● Places d'affaires

Baie-Comeau
 Brossard
 Chandler
 Chibougamau
 Drummondville
 Gaspé
 Gatineau
 Joliette
 Laval
 Montmagny
 Montréal
 Québec (siège social)

Rimouski
 Rouyn-Noranda
 Saguenay
 Sainte-Marie
 Saint-Georges
 Saint-Jérôme
 Sept-Îles
 Sherbrooke
 Trois-Rivières
 Val-d'Or
 Victoriaville

Dans chacune des 17 régions administratives, des comités de développement régional sont en opération, formés de gens d'affaires, d'entrepreneurs et d'acteurs locaux de développement économique.

Au Canada et à l'international

● Abidjan, Atlanta, Barcelone, Beijing, Berlin, Bogota, Boston, Bruxelles, Calgary, Chicago, Dakar, Halifax, Houston, Los Angeles, Melbourne, Mexico, Miami, Moncton, Mumbai, Munich, New York, Londres, Ottawa, Paris, Philadelphie, Qingdao, Rabat, Rome, São Paulo, Séoul, Silicon Valley, Shanghai, Singapour, Tokyo, Toronto, Vancouver, Washington

Vous avez des questions à propos de ce rapport?

Veillez communiquer avec nous au
1 844 474-6367.

Élaboration des contenus : Première vice-présidence,
Stratégies et communications externes et
Première vice-présidence, Finances

Révision : Première vice-présidence,
Stratégies et communications externes,
Première vice-présidence, Gestion des risques
et affaires juridiques et Vice-présidence, Audit interne

Coordination de la création et de la production :
Première vice-présidence, Stratégies et
communications externes

© Investissement Québec, juin 2024

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-97323-2

Imprimé sur le papier SUSTANA ENVIRO PRINT^{MC} au fini lisse fait à 100 % de fibres
recyclées postconsommation certifiées FSC[®], certifié Écologo, procédé sans chlore.
Fabriqué à Saint-Jérôme, Québec par Sustana à partir d'énergie biogaz.



PCF

ECF





Investissement Québec

Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

1 844 474-6367

investquebec.com